

PROSPECTUS

ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable - SICAV
de droit luxembourgeois

Janvier 2011

LES ADMINISTRATEURS DU FONDS, DONT LE NOM FIGURE EN PAGE 9, SONT LES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS MENTIONNEES DANS LE PRESENT PROSPECTUS. EN L'ETAT ACTUEL DES CONNAISSANCES DES ADMINISTRATEURS (QUI ONT PRIS L'ENSEMBLE DES MESURES NECESSAIRES POUR S'EN ASSURER), LES INFORMATIONS MENTIONNEES DANS LE PRESENT PROSPECTUS SONT CONFORMES AUX FAITS ET N'OMETTENT AUCUN ELEMENT SUSCEPTIBLE D'AFPECTER L'IMPORTATION DE CES INFORMATIONS. LES ADMINISTRATEURS ACCEPTENT TOUTE RESPONSABILITE EN DECOULANT.

TOUTE SOUSCRIPTION NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉE QUE SUR LA BASE DU PRÉSENT PROSPECTUS. LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER RAPPORT SEMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ, AU CAS OÙ CELUI-CI SERAIT DE DATE PLUS RÉCENTE, SONT RÉPUTÉS FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT PROSPECTUS.

LES ACTIONS AUXQUELLES SE RÉFÈRE LE PRÉSENT PROSPECTUS SONT OFFERTES EXCLUSIVEMENT SUR LA BASE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE PROSPECTUS. EN CE QUI CONCERNE L'OFFRE FAITE AUX PRÉSENTES, PERSONNE N'EST AUTORISÉ À FOURNIR DES INFORMATIONS OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS AUTRES QUE CELLES CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS ET DANS LES DOCUMENTS MENTIONNÉS AUX PRÉSENTES. TOUT ACHAT OPÉRÉ SUR LA BASE D'ASSERTIONS OU DE DÉCLARATIONS QUI N'AURAIENT PAS ÉTÉ PRÉVUES PAR LE PRÉSENT PROSPECTUS OU QUI DÉVIERAIENT DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CELUI-CI EST INTERDIT ET SERA CONSIDÉRÉ, LE CAS ÉCHÉANT, COMME AYANT ÉTÉ EFFECTUÉ AUX SEULS RISQUES ET PÉRILS DE L'ACHETEUR.

LE PRÉSENT PROSPECTUS NE VISE PAS À SOLLICITER LA PARTICIPATION DE PERSONNES DE NATIONALITÉ AMÉRICAINE, DE PERSONNES RESIDANT EN INDE OU SOUMISES À UNE JURIDICTION EN VERTU LAQUELLE UNE TELLE SOLLICITATION EST ILLÉGALE OU EN VERTU DE LAQUELLE IL EST INTERDIT À UNE PERSONNE NON QUALIFIÉE DE RÉALISER UNE TELLE SOLLICITATION.

SI VOUS AVEZ DES DOUTES QUANT AU CONTENU DU PRESENT PROSPECTUS OU QUANT AUX RISQUES LIES AUX INVESTISSEMENTS DANS LA SOCIETE, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER VOTRE COURTIER, VOTRE CONSEILLER BANCAIRE, CONSEILLER JURIDIQUE, COMPTABLE OU AUTRE CONSEILLER FINANCIER INDEPENDANT.

ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS

ADDENDUM DESTINE AU PUBLIC EN FRANCE

ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois dont le siège social est situé : 69 rue d'Esch L-1470 Luxembourg.

La directive européenne n° 85/611/CEE du 20 décembre 1985 sur les OPCVM telle que modifiée instaure des règles communes permettant la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Ce socle commun n'exclut pas une mise en œuvre différenciée. C'est pourquoi un OPCVM européen peut être commercialisé en France quand bien même son activité n'obéit pas à des règles identiques à celles qui conditionnent en France l'agrément de ce type de produit.

Le présent addendum doit être lu conjointement avec le prospectus de ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS (ci-après dénommée « la SICAV ») daté de janvier 2011.

1. Correspondant centralisateur en France

Le correspondant centralisateur de la SICAV pour la France est **Banque Robeco**, dont le siège social est situé au 21, boulevard de la Madeleine – 75039 Paris Cedex 01.

Le correspondant centralisateur est notamment responsable des missions suivantes :

- Traitement des ordres de souscription et de rachat des actions de la SICAV ;
- Paiement des coupons et dividendes aux actionnaires de la SICAV ;
- Mise à disposition des actionnaires des documents d'information relatifs à la SICAV (prospectus complet et simplifié(s), comptes annuels et semestriels...);
- Information particulière des actionnaires en cas de changement des caractéristiques de la SICAV.

2. Compartiments autorisés à la commercialisation en France

Seuls les compartiments listés ci-dessous ont reçu, de l'Autorité des marchés financiers (AMF), une autorisation de commercialisation en France.

Nom des compartiments	Date d'autorisation AMF
SAM Sustainable European Equities	13-nov-98
Robeco Asia-Pacific Equities	13-nov-98
Robeco Emerging Markets Equities	13-nov-98
Robeco New World Financials Equities	18-févr-00
Robeco Health & Wellness Equities	18-févr-00
Robeco All Strategy Euro Bonds	13-nov-98
Robeco High Yield Bonds	13-nov-98
Robeco Chinese Equities	10-févr-06
Robeco Global Value Equities	10-févr-06
Robeco Euro Government Bonds	10-févr-06
Robeco Euro Credit Bonds	10-févr-06
Robeco Property Equities	10-févr-06
Robeco Global Consumer Trends Equities	10-févr-06
Robeco Natural Resources Equities	10-févr-06
Robeco European High Yield Bonds	10-févr-06
Robeco US Premium Equities	10-févr-06
Robeco Emerging Stars Equities	01-déc-06
Robeco Emerging Credits	30-janv-07
Robeco Global Conservative Equities	06-nov-07
Robeco European Conservative Equities	06-nov-07

Robeco Active Quant Emerging Markets Equities	02-sept-08
SAM Sustainable Agribusiness Equities	05-déc-08
Robeco Infrastructure Equities	05-déc-08
Robeco Investment Grade Corporate Bonds	11-sept-09
Robeco US Large Cap Equities	23-avr-10
Robeco Global Stars Equities	19-nov-10

3. Conditions de souscription et de rachat des actions de la SICAV

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur demande de souscription d'actions de la SICAV peut être rejetée par le gestionnaire ou par son délégué, pour quelque raison que ce soit, en tout ou partie, qu'il s'agisse d'une souscription initiale ou supplémentaire.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la SICAV comporte des clauses d'éviction automatique avec rachat des actions dès lors que certaines conditions d'investissement ne sont plus respectées. Ce rachat aura, pour l'investisseur français, des conséquences fiscales liées à la cession de valeurs mobilières.

Sauf demande expresse du souscripteur, l'enregistrement des souscriptions et des rachats d'actions dans le registre de la SICAV s'effectue au nom du nommée pour la France : Banque Robeco S.A.

4. Fiscalité

L'attention des actionnaires fiscalement domiciliés en France est appelée sur l'obligation de procéder à la déclaration des revenus qui, résultant des cessions intervenues entre les compartiments de la SICAV, sont soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières.

SOMMAIRE	PAGE
GLOSSAIRE DES TERMES DEFINIS	6
ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATION	10
CHAPITRE 1 - LE FONDS	12
1.1 Résumé	12
1.2 Personnalité morale	13
CHAPITRE 2 – LES ACTIONS	14
2.1 Catégories d’Actions	14
2.2 Politique en matière de dividende	16
2.3 Émission d’Actions	17
2.4 Conversion d’actions	18
2.5 Rachat d’Actions	19
2.6 Calcul de Valeur nette d’inventaire	20
2.7 Suspension provisoire de l’évaluation de la Valeur nette d’inventaire	22
2.8 Régime fiscal	22
CHAPITRE 3 – INFORMATIONS GÉNÉRALES	25
3.1 Rémunération et frais	25
3.2 Late Trading ou Market Timing	28
3.3 Regroupement et cogestion	29
3.4 Société de gestion	30
3.5 Conseiller en investissement	31
3.6 Structure et objet	31
3.7 Banque dépositaire, Agent payeur, Agent de cotation et Agent domiciliataire	31
3.8 Agent administratif et Agent d’enregistrement	32
3.9 Assemblées et rapports	32
3.10 Liquidation et fusion	32
3.11 Fusion de Catégories d’Actions	34
3.12 Transactions avec des personnes connexes	35
3.13 Documents disponibles pour consultation	35
CHAPITRE 4 - CONSIDERATIONS LIEES AUX RISQUES	36
ANNEXE I – INFORMATIONS PAR SOUS-FONDS	44
1. Sous-fonds actions internationaux	44
a) Robeco Global Equities	44
b) Robeco Global Value Equities	46
c) Robeco Global Conservative Equities	49

d) Robeco Global Stars Equities	52
e) Robeco Emerging Stars Equities	55
f) Robeco Emerging Markets Equities	58
g) Robeco Active Quant Global Equities	62
h) Robeco Active Quant Emerging Markets Equities	65
i) Robeco Frontier Markets Equities	68
j) Robeco Flexible Markets	71
k) Robeco Global Aggressive Equities	74
l) Robeco High Dividend Equity	77
m) Robeco Global Connectivity Equities	79
n) Robeco Global Enhanced Index Equities	82
o) Robeco Developed Enhanced Index Equities	84
p) Robeco Emerging Enhanced Index Equities	86
q) Robeco Emerging Conservative Equities	88
2. Sous-fonds actions régionaux et nationaux	91
a) Robeco Asia-Pacific Equities	91
b) SAM Sustainable European Equities	94
c) Robeco European Stars Equities	97
d) Robeco European Conservative Equities	101
e) Robeco European MidCap Equities	104
f) Robeco Euro Zone Equities	108
g) Robeco US Premium Equities	110
h) Robeco Chinese Equities	113
i) Robeco African Equities	116
j) Robeco Indian Equities	119
k) Robeco Emerging Latin-American Equities	122
l) Robeco Asian Stars Equities	125
m) Robeco US Stars Equities	128
n) Robeco US Large Cap Equities	131
3. Sous-fonds actions thématiques	134
a) Robeco New World Financial Equities	134
b) Robeco Health & Wellness Equities	136
c) Robeco Property Equities	139
d) Robeco Global Consumer Trends Equities	142
e) Robeco Natural Resources Equities	145
f) SAM Sustainable Agribusiness Equities	148
g) Robeco Infrastructure Equities	151
h) Robeco Future Technology Equities	154
4. Sous-fonds obligataires internationaux	157
a) Robeco Global Bonds	157
b) Robeco High Yield Bonds	160
c) Robeco Emerging Credits	163
d) Robeco Investment Grade Corporate Bonds	166
e) Robeco Total Return Bonds	169
f) Robeco Global Government Bonds	172
g) Robeco Emerging Debt	175
h) Robeco Global Sustainable Credits	178
i) Robeco High Yield Enhanced Index Bonds	182
5. Sous-fonds obligataires régionaux	185
a) Robeco Euro Bonds	185
b) Robeco Euro Core Government Bonds	188
c) Robeco Euro Government Bonds	191
d) Robeco Euro Credit Bonds	194
e) Robeco All Strategy Euro Bonds	197
f) Robeco European High Yield Bonds	200

g) Robeco Euro Medium Term Bonds	203
h) Robeco Euro Sustainable Credits	206
6. Sous-fonds <i>Absolute Return</i>	209
a) Robeco Absolute Return Bonds	209
7. Sous-fonds d'allocation d'actifs	212
a) Robeco Allocation Opportunities	212
b) Robeco GTAA Fund	215
c) Robeco Global High Income Fund	218
d) Robeco Global Recovery Fund	221
8. Sous-fonds appariés au passif	224
a) Robeco Euro Government Bonds - LDI	224
b) Robeco All Strategy Euro Bonds - LDI	227
ANNEXE II – RESTRICTIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT	230
ANNEXE III – GESTION DU RISQUE	237
ANNEXE IV – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET TECHNIQUES ET INSTRUMENTS	239
ANNEXE V – COMMISSION DE PERFORMANCE	243
ANNEXE VI – INVESTISSEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA FILIALE MAURICIENNE	246
APPENDIX VII - SUPPLEMENTARY PROVISIONS IN RESPECT OF THE DISTRIBUTION OF THE COMPANY'S SHARES IN OR FROM SWITZERLAND	249
ANNEXE VIII – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN IRLANDE	251

GLOSSAIRE DES TERMES DEFINIS

Le résumé suivant est tiré dans son intégralité des informations plus circonstanciées comprises dans le reste du Prospectus.

Agent administratif

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., désignée par la Société de gestion aux fins d'assurer l'administration.

AUD

Dollar australien

Réviseur d'entreprise

Ernst & Young S.A., désignée par la Société en tant que Réviseur d'entreprise de la Société.

Jour bancaire ouvrable

Par Jour bancaire ouvrable, on entend tout jour bancaire ouvrable au Luxembourg et tout jour bancaire ouvrable qui n'est pas un jour de fermeture des bourses et des marchés réglementés sur lesquels le Sous-fonds investit principalement. Une liste prévisionnelle des jours ne comptant pas parmi les Jours bancaires ouvrables devra, sur demande, être mise à disposition au siège social de la Société.

CHF

Franc suisse.

Catégories d'Actions

Le Fonds offre aux investisseurs un large éventail de produits d'investissement dans une ou plusieurs Catégories d'Actions de chacun des Sous-fonds. Les actifs des Catégories feront l'objet d'un investissement classique, étant toutefois entendu que les Catégories d'Actions pourront présenter des différences en ce qui concerne les frais d'achat ou de rachat, les structures des commissions, le montant minimum de souscription, la devise ou la politique en matière de dividendes.

Société

Robeco Capital Growth Funds (également dénommé le « Fonds ») est une Société d'investissement à capital variable, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à la Première Partie de la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placements collectifs du Grand-duché de Luxembourg. La Société est un fonds à Sous-fondss multiples et se compose de plusieurs Sous-fonds. Chacun des Sous-fonds peut inclure une ou plusieurs Catégorie d'Actions.

Banque dépositaire

Les actifs du Fonds sont sous la garde ou sous le contrôle de la Banque dépositaire, RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Heure de clôture

Tout moment spécifique mentionné dans le Prospectus. Les demandes de souscription, de conversion ou de rachat des Actions qui auront été communiquées au plus tard à l'Heure de clôture spécifiée, le Jour bancaire ouvrable précédant le Jour d'évaluation, seront traitées à la Valeur nette d'inventaire par Action calculée au Jour d'évaluation. Les demandes qui auront été reçues après l'Heure de clôture seront traitées le Jour bancaire ouvrable suivant.

Administrateurs

Le Conseil d'administration du Fonds (également dénommé le « Conseil » ou les « Administrateurs »).

EUR/Euro

La monnaie unique européenne officielle adoptée par un certain nombre d'Etats-membres de l'UE participant à l'Union économique et monétaire (telle que définie par la législation de l'Union européenne). Cette définition comprend également toute devise individuelle future des pays qui sont en train d'adopter l'euro.

Exercice

L'exercice du Fonds. L'Exercice du Fonds est clos chaque année le dernier jour du mois de juin.

Fonds

Robeco Capital Growth Funds (également dénommé la « Société ») est une Société d'investissement à capital variable, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à la Première Partie de la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placements collectifs du Grand-duché de Luxembourg. La société est un fonds à Sous-fondss multiples et se compose de divers Sous-fonds. Chacun des Sous-fonds peut inclure une ou plusieurs Catégorie d'Actions.

GBP

Livre sterling britannique.

Exposition brute

Le montant absolu de l'exposition longue et courte exprimée en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire.

Conseiller en investissement

Robeco Institutional Asset Management B.V., désignée par la Société de gestion afin d'assurer la gestion courante de tout ou partie des actifs du Fonds.

Conseiller auxiliaire en investissement

Les entités désignées par le Conseiller en investissement afin d'assurer la gestion courante de certains actifs du Sous-fonds (voir Annexe I).

Investisseur

Tout souscripteur d'Actions.

Cotation des Actions

Les Actions de catégorie « D EUR », respectivement les Actions de catégorie « DH », le cas échéant, sont ou seront cotées à la Bourse des valeurs de Luxembourg.

Société de gestion

Robeco Luxembourg S.A. a été désignée par le Conseil d'administration en tant que Société de gestion quotidiennement responsable de la fourniture de services d'administration, de marketing, de gestion des investissements et de conseil en investissements pour l'ensemble des Sous-fonds. La Société de gestion a la faculté de déléguer une partie de ces missions à des tiers.

Filiale mauricienne

Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd

Investissement minimum

Les montants minimums des investissements initiaux et subséquents sont mentionnés dans le Prospectus.

Valeur nette d'inventaire par Action

La Valeur nette d'inventaire des Actions pour chacune des Catégories est calculée selon les modalités stipulées à l'Article 2.5, « Calcul de la Valeur nette d'inventaire ».

OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques.

Agent payeur

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., désignée par le Fonds aux fins d'assumer les fonctions d'agent payeur.

Prospectus

Le présent document, à savoir le Prospectus de Robeco Capital Growth Funds.

RCGF

Robeco Capital Growth Funds.

Rachat d'Actions

Les Actions peuvent être rachetées à tout moment et le prix de rachat par Action sera calculé sur la base de la Valeur nette d'inventaire par (Catégorie d')Action. Les rachats d'Actions seront subordonnés aux conditions et restrictions prévues par les Statuts de la Société et par tout droit applicable.

Devise de référence

La devise utilisée à des fins de calcul des performances d'un Sous-fonds ainsi qu'à des fins comptables. Il convient de noter que celle-ci peut différer de la devise de l'investissement du Sous-fonds. La Devise de référence d'un Sous-fonds peut être l'euro (« EUR ») ou le dollar américain (« USD »).

Agent d'enregistrement

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., désignée par la Société de gestion aux fins de tenir le registre des Actionnaires et de procéder à l'émission, à la conversion et au rachat des Actions.

Marché réglementé

Tout marché au sens de l'article 4.1.14 de la directive 2004/39/CE ou de toute directive modifiant ou remplaçant ladite directive 2004/39/CE, ainsi que tout autre marché réglementé fonctionnant régulièrement, reconnu et ouvert au public dans un État éligible.

SEK

Couronne suédoise.

Prospectus simplifié(s)

Tout résumé de prospectus comportant les informations-clefs d'un Sous-fonds individuel, selon les modalités prescrites par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et les circulaires applicables de la CSSF. Le Prospectus simplifié comporte, entre autres, des informations sur les performances passées du Sous-fonds et il fera l'objet d'une mise à jour sur une base annuelle.

Actions

Les Actions de chacun des Sous-fonds seront émises sous la forme de titres nominatifs. L'émission de fractions d'action est autorisée.

Actionnaire

Tout détenteur (personne physique ou morale) d'Actions.

Sous-fonds

Le Fonds offre aux investisseurs un éventail de produits d'investissements dans un ou plusieurs Sous-fonds, lesquels se différencient principalement par leur politique d'investissement propre, sous réserve des restrictions générales applicables au Fonds et à ses Sous-fonds. Les spécifications de chaque Sous-fonds sont stipulées à l'Annexe I – Informations par Sous-fonds.

Les Administrateurs de la Société peuvent à tout moment créer de nouveaux Sous-fonds.

Souscription d'actions

Les Actions seront émises lors de chaque Jour d'évaluation, à un prix d'émission par Action qui, pour le Sous-fonds correspondant, aura été calculé, conformément aux Statuts de la Société, sur la base de la Valeur nette d'inventaire par (Catégorie d') Action, majorée de toute commission applicable.

Conversion d'actions

Tout Actionnaire sera autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions en des Actions d'une autre Catégorie du même Sous-fonds. Tout Actionnaire sera autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions en des Actions d'un autre Sous-fonds.

OPC

Tout organisme de placement collectif.

OPCVM

Tout organisme de placement collectif en valeurs mobilières et négociables.

USD

Dollar américain.

Personne américaine,

Le terme « Personne américaine » a le sens qui lui est donné dans la Disposition S du Securities Act (loi américaine relative aux valeurs mobilières) de 1933, modifiée, et recouvre notamment ce qui suit :

- i) Toute personne physique résidant aux États-Unis ;
- ii) toute association ou société organisée ou constituée en vertu du droit des États-Unis ;
- iii) tout patrimoine dont l'exécuteur ou l'administrateur est une personne américaine ;
- iv) toute agence ou succursale d'une entité étrangère implantée aux États-Unis ;
- v) tout compte non discrétionnaire ou tout compte similaire (autre qu'un patrimoine ou un trust) détenu par toute maison de courtage ou autre société fiduciaire au bénéfice ou pour le compte d'une personne américaine ;
- vi) tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'un patrimoine ou un trust) détenu par toute maison de courtage ou autre société fiduciaire organisée, constituée aux États-Unis ou (s'agissant d'une personne physique) y résidant.
- vii) toute association ou société si :
 - A. elle est organisée ou constituée en vertu du droit de tout pays étranger ; et
 - B. elle est créée par une personne américaine essentiellement aux fins d'investir dans des valeurs mobilières n'étant pas enregistrées en vertu de la Loi, sauf si elle est organisée ou constituée, et détenue, par des investisseurs agréés qui ne sont pas des personnes physiques, des patrimoines ou des trusts.

Jour d'évaluation

Chaque Jour bancaire ouvrable conformément à la définition ci-dessus.

Yen

Yen japonais.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATION

Administrateurs :	Ali Ould Rouis Administrateur Banque Robeco S.A. Robeco Gestions S.A.S Paris Francesco O. Baici Vice-président Robeco (Schweiz) A.G. Zurich Stefan Gordijn Vice-président SAM Sustainable Asset Management A.G. Suisse
Siège social :	69, route d'Esch L-1470 Luxembourg
Société de gestion :	Robeco Luxembourg S.A. 6-12, Place d'Armes L-1136 Luxembourg
Réviseur d'entreprise :	Ernst & Young S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach
Banque dépositaire, Agent payeur, Agent domiciliataire et Agent de cotation :	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette
Agent administratif et Agent d'enregistrement :	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette
Conseiller en investissement :	Robeco Institutional Asset Management B.V. Coolingsingel 120 NL-3011 AG Rotterdam
Conseillers auxiliaires en investissement	Robeco Gestions S.A.S 21, Boulevard de la Madeleine F-75001 Paris Robeco Investment Management Inc. 909, 909, Third Avenue, New York, NY 10022 – États-Unis Robeco Hong-Kong Ltd Unit 4912-13, 49/F The Center 99 Queen's Road Central Central, Hong-Kong SAM Sustainable Asset Management AG Josefstrasse 217 8005 Zurich Suisse
Représentant en Suisse :	SAM Sustainable Asset Management A.G. Josefstrasse 217 8005 Zurich

Suisse

CHAPITRE 1 - LE FONDS

1.1 Résumé

Robeco Capital Growth Funds est une société d'investissement à capital variable de structure ouverte, établie à Luxembourg pour une durée indéterminée. La Société procède à l'émission et, sur demande, au rachat de ses Actions à des prix calculés sur la base de leur Valeur nette d'inventaire.

La Société est un fonds à Sous-fonds multiples. Elle se compose de divers Sous-fonds qui chacun représente un portefeuille de titres ainsi que d'autres actifs et passifs correspondant à une politique d'investissement différente. Dans chacun des Sous-fonds, le Conseil d'administration est autorisé à émettre différentes Catégories d'Actions.

Les Administrateurs de la Société peuvent, à tout moment, créer de nouveaux Sous-fonds et/ou décider d'émettre des Actions des catégories « 0D », « 0DH », « 10DH », « 20DH », « 30DH », « 40DH », « D », « DH », « DHHI », « DHL », « DL », « 0F », « 0FH », « 10FH », « 20FH », « 30FH », « 40FH », « F », « FH », « FHHI », « FL », « FHL », « 0I », « 0IH », « 10IH », « 20IH », « 30IH », « 40IH », « I », « IH », « IHI », « IHHI », « IHL », « IL », « J », « M », « MH », « Z » et « ZH » (plus-value) et « B », « BH », « BHHI », « C », « CH », « CHHI », « G », « GH », « 0EH », « E », « EH », « 0IEH », « IE » et « IEH » (distribution) au sein des Sous-fonds existants ou des nouveaux Sous-fonds.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les Catégories d'Actions mentionnées ci-dessus dans ce Prospectus doivent s'entendre, le cas échéant, comme faisant référence aux Catégories « D EUR », « D USD », « D CHF », « D GBP », « 0D EUR », « 0DH EUR », « 10DH EUR », « 20DH EUR », « 30DH EUR », « 40DH EUR », « DHHI EUR », « DHHI USD », « DHL EUR », « DHL USD », « DH EUR », « DH CHF », « DH GBP », « DH USD », « DL EUR », « DL USD », « F EUR », « F USD », « FH EUR », « FHHI EUR », « FL EUR », « FHL EUR », « 0F EUR », « 0FH EUR », « 10FH EUR », « 20FH EUR », « 30FH EUR », « 40FH EUR », « G EUR », « G USD », « GH EUR », « I AUD », « I EUR », « I USD », « I CHF », « I GBP », « I YEN », « I SEK », « 0I EUR », « 0IH EUR », « 0IH USD », « 10IH EUR », « 20IH EUR », « 30IH EUR », « 40IH EUR », « IH EUR », « IH GBP », « IH CHF », « IH USD », « IH YEN », « IHI EUR », « IHI USD », « IHHI EUR », « IHHI USD », « IHL EUR », « IHL USD », « IL EUR », « IL USD », « J USD », « J YEN », « M EUR », « M USD », « MH EUR », « Z EUR » et « ZH EUR » et aux Catégories « B EUR », « BH EUR », « BHHI EUR », « C EUR », « CH EUR », « CHHI EUR », « G EUR », « G USD », « GH EUR », « 0EH EUR », « 0EH USD », « E EUR », « E USD », « E CHF », « E GBP », « EH EUR », « EH CHF », « EH GBP », « EH USD », « 0IEH EUR », « 0IEH USD », « IE EUR », « IE GBP », « IE USD », « IE CHF », « IE YEN », « IEH EUR », « IEH USD », « IEH CHF » et « IEH GBP ».

Les Administrateurs de la Société détermineront la politique d'investissement de chacun des Sous-fonds. Ils ont délégué à la Société de gestion la mise en œuvre des politiques précisées ci-après.

Les Actions de chacun des Sous-fonds seront émises à un prix basé sur la Valeur nette d'inventaire par Action du Sous-fonds correspondant ou de la Catégorie d'actions, majoré des frais de souscription stipulés au chapitre « Emission d'Actions ». Sur demande, les Actions seront remboursées à un prix basé sur la Valeur nette d'inventaire par Action du Sous-fonds ou de la Catégorie correspondante. Les Actions seront émises sous la forme de titres nominatifs exclusivement. Les prix d'émission et de rachat les plus récents peuvent être demandés auprès du siège social de la Société.

Les Actions de catégorie « D EUR », respectivement les Actions de catégorie « DH », le cas échéant, sont ou seront cotées à la Bourse des valeurs de Luxembourg.

1.2 Personnalité morale

La Société dans son ensemble constitue une seule et même personne morale, étant toutefois entendu que les actifs d'un Sous-fonds quelconque ne pourront être utilisés qu'à des fins de désintéressement des Investisseurs en relation avec ledit Sous-fonds ainsi qu'à des fins de désintéressement des créanciers dont les créances découlent de la création, du fonctionnement ou de la liquidation du Sous-fonds. Aux fins des relations entre les Actionnaires, chaque Sous-fonds sera considéré comme une entité distincte.

CHAPITRE 2 – LES ACTIONS

2.1 Catégories d'Actions

Catégories d'actions ordinaires

Les Actions des catégories « 0D », « 0DH », « 10DH », « 20DH », « 30DH », « 40DH », « DH » et « D » peuvent être souscrites par tous les Investisseurs.

Les Actions des catégories « B », « BH », « BHHI », « DHHI », « 0EH », « E », « EH », « M » et « MH » sont disponibles dans certains pays, sous réserve de l'approbation des autorités de surveillance, par le biais d'intermédiaires financiers spécifiquement désignés par le Conseil d'administration.

Les Actions des catégories « DL » et « DHL » ne peuvent être souscrites que par des investisseurs qui, au Pérou, au Chili et dans les pays asiatiques, auront été choisis par le Conseil d'administration.

Catégories d'Actions conseil

Les Actions des catégories « C », « CH », « CHHI », « 0F », « 0FH », « 10FH », « 20FH », « 30FH », « 40FH », « F », « FH », « FHHI », « FL », « G » et « GH » sont disponibles dans certains pays, sous réserve de l'approbation des autorités de surveillance, par le biais d'intermédiaires financiers spécifiquement désignés par le Conseil d'administration.

Les actions « FHL » sont uniquement disponibles pour les investisseurs au Pérou, au Chili et dans les pays asiatiques qui ont été sélectionnés par la direction.

Les Catégories d'Actions privilégiées sont les catégories d'actions libres de frais de distribution pour la Société.

Catégories d'Actions institutionnelles

Les Actions de catégories « Z » et « ZH » ne pourront être souscrites que par :

- (i) des Investisseurs institutionnels qui sont, directement ou indirectement et en tout ou partie contrôlés par Robeco Groep N.V. (« Membres du Groupe Robeco ») ;
- (ii) des Investisseurs institutionnels qui sont établis sous la forme de fonds de placement et/ou de structure(s) qui sont gérés (en commun) par des Membres du Groupe Robeco et/ou à l'égard desquels ces derniers jouent le rôle de conseillers ou de conseillers auxiliaires ;
- (iii) des Investisseurs institutionnels qui ont la qualité de clients institutionnels des Membres du Groupe Robeco et qui, de ce fait, sont redevables de commissions distinctes (de gestion, de conseil ou autres) aux Membres du Groupe Robeco.

En dernier ressort, la décision d'ouvrir les Actions de catégorie « Z » ou « ZH » à un Investisseur institutionnel relève de l'entière discrétion du Conseil d'administration de la Société.

Les Actions de catégorie « Z » et « ZH » sont assorties d'une structure de tarification différente dans laquelle les frais de gestion, la commission de performance et/ou la rémunération de service normalement prélevés sur le Sous-fonds avant d'être répercutés dans la Valeur nette d'inventaire sont prélevés et recouverts administrativement par ledit Membre du groupe Robeco directement auprès de l'Actionnaire. Ces frais/commissions/rémunérations sont par conséquent indiqués comme nuls dans les tableaux figurant dans le chapitre 3.1 (Rémunérations et frais), dans la mesure où ils ne sont pas prélevés sur le Sous-fonds (ni au niveau de la catégorie d'action concernée).

Les actions de catégorie « J » ne sont accessibles qu'aux investisseurs au Japon, sous réserve de l'approbation des autorités de régulation compétentes, par l'intermédiaire de distributeurs spécifiquement désignés par le Conseil d'administration de la Société. Les actions « J USD » et « J YEN » sont assorties de montants de souscription minimum de 1 000 000 USD et de 100 000 000 YEN respectivement..

La détention, le rachat et la cession d'Actions de catégorie I '0I', '0IH', '10IH', '20IH', '30IH', '40IH', 'I', 'IH', '0IEH', 'IE', 'IEH', 'IHHI', 'IHI', 'IHL', 'IL' et 'J' sont réservés aux investisseurs institutionnels, tels que définis de temps à

autre par l'autorité de surveillance luxembourgeoise. La société n'émettra pas d'Actions de catégorie 'OI', 'OIH', '10IH', '20IH', '30IH', '40IH', 'T', 'IH', 'OIEH', 'IE', 'IEH', 'IHHI', 'IHI', 'IHL', 'IL' et 'J' et ne contribuera pas à la cession d'Actions de catégorie 'OIH', '10IH', '20IH', '30IH', '40IH', 'T', 'IH', 'OIEH', 'IE', 'IEH', 'IHHI', 'IHI', 'IHL', 'IL' et 'J' aux investisseurs non-institutionnels. S'il apparaît que des Actions de catégorie 'OI', 'OIH', '10IH', '20IH', '30IH', '40IH', 'T', 'IH', 'OIEH', 'IE', 'IEH', 'IHHI', 'IHI', 'IHL', 'IL' et 'J' sont détenues par des investisseurs non-institutionnels, la Société procèdera au rachat de ces Actions.

Les Actions des catégories « OI », « OIH », « 10IH », « 20IH », « 30IH », « 40IH », « I », « IH », « IHI », « IHHI », « OIEH », « IE », « IEH », « IHL » et « IL » sont assorties de montants de souscription minimum de 500 000 EUR (ou équivalent). Le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, déroger à ce montant de souscription minimum. Les autres Catégories d'Actions (à l'exception des Actions de la catégorie « J ») sont assorties d'un montant de souscription initial équivalant à une Action.

Les Actions des catégories « IL » et « IHL » ne peuvent être souscrites que par des investisseurs institutionnels qui, au Pérou, au Chili et dans les pays asiatiques, auront été choisis par le Conseil d'administration.

Les Actions des catégories « OI », « 10IH », « 20IH », « 30IH », « 40IH », « I », « IH », « OIEH », « IE », « IEH », « IHI », « IHHI », « IHL », « IL » et « J » ne peuvent être placées que par l'intermédiaire d'un compte d'actionnaire direct auprès de l'Agent d'enregistrement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues au siège de la Société.

Opérations de couverture pour certaines Catégories

La Société peut être amenée à effectuer, pour le compte des Catégories 0DH, 0EH, 0FH, 0IEH, 0IH, 10DH, 10FH, 10IH, 20DH, 20FH, 20IH, 30DH, 30FH, 30IH, 40DH, 40FH, 40IH, BH, BHHI, CH, CHHI, DH, DHHI, DHL, EH, FH, FHL, FHHI, GH, IEH, IH, IHHI, IHL, MH et ZH (collectivement ou individuellement dénommées « Catégorie(s) couverte(s) »), des opérations de couverture de change visant à protéger, dans la mesure du possible, la valeur de la devise de référence des actifs relevant de la Catégorie couverte, notamment contre toute fluctuation des devises à forte pondération dans lesquelles sont libellés les actifs du Sous-fonds attribuables à la Catégorie couverte.

La Société a l'intention, dans des conditions normales, de couvrir 90 % minimum et 110 % maximum de l'exposition de la devise susmentionnée. Chaque fois qu'interviendront des modifications dans la valeur de ces actifs ou dans le niveau des souscriptions ou des rachats d'Actions des Catégories susmentionnées susceptibles de faire passer la couverture sous la barre des 90 % ou au-dessus du seuil des 110 % de ces actifs, la Société envisagera de procéder aux opérations ci-dessus pour ramener la couverture dans les fourchettes indiquées.

La Société envisage en temps habituel, pour le compte des Catégories couvertes du Sous-fonds Robeco Global Government Bonds, de couvrir au moins 80 % et au plus 120 % de cette exposition en devises. A chaque fois qu'interviendront des modifications dans la valeur de ces actifs ou dans le niveau des souscriptions ou des rachats d'Actions des Catégories susmentionnées susceptibles de faire passer la couverture sous la barre des 80 % ou au-dessus du seuil des 120 % de ces actifs, la Société envisagera de procéder aux opérations ci-dessus pour ramener la couverture dans les fourchettes indiquées.

Catégories couvertes contre l'inflation :

La Société peut être amenée à effectuer, pour le compte des Catégories BHHI, CHHI, DHHI, FHI, FHHI, IHI et IHHI (collectivement ou individuellement dénommées « Catégories couvertes contre l'inflation »), des opérations de couverture contre l'inflation visant à protéger, dans la mesure du possible, le rendement réel des Catégories en lieu et place du rendement nominal du Sous-fonds correspondant.

La Société a l'intention, dans des conditions normales, de couvrir à tout le moins 80 % et au plus 120 % de l'exposition susmentionnée. Chaque fois qu'interviendront des modifications dans la valeur de ces actifs ou dans le niveau des souscriptions ou des rachats d'Actions des Catégories susmentionnées susceptibles de faire passer la couverture sous la barre des 80 % ou au-dessus du seuil des 120 % de ces actifs, la Société

envisagera de procéder aux opérations ci-dessus pour ramener la couverture dans les fourchettes indiquées.

Catégories couvertes contre l'écart de durée :

La Société peut être amenée à effectuer, pour le compte des Catégories 0D, 0DH, 0EH, 0F, 0FH, 0I, 0IEH, 0IH, 10DH, 10FH, 10IH, 20DH, 20FH, 20IH, 30DH, 30FH, 30IH, 40DH, 40FH et 40IH USD (collectivement ou individuellement dénommées « Catégories couvertes contre l'écart de durée »), des opérations de couverture contre l'écart de durée dans la mesure du possible et ce, afin d'établir la durée au niveau souhaité et de permettre aux investisseurs de gérer leur risque de taux d'intérêt.

La Société a l'intention, dans des conditions normales, de couvrir la durée des Catégories couvertes contre l'écart de durée sur la base du tableau suivant :

Duration cible (années)	Duration minimum (années)	Duration maximum (années)
0	-2,5	+2,5
10	6,5	13,5
20	15,5	24,5
30	24,5	35,5
40	33,5	46,5

Toute modification de la valeur des actifs ou du niveau des souscriptions ou des rachats d'Actions des Catégories mentionnées ci-dessus est susceptible d'entraîner la fluctuation de la couverture en-deçà ou au-delà des niveaux minimum et maximum de la durée. Le cas échéant, la Société envisagera de procéder aux opérations jugées nécessaires afin de ramener la couverture dans les fourchettes indiquées ci-dessus.

2.2 Politique en matière de dividende

La politique générale relative à la répartition des revenus nets et des plus-values enregistrées est la suivante :

1. Actions de catégorie '0D', '0DH', '10DH', '20DH', '30DH', '40DH', 'D', 'DH', 'DHHI', 'DHL', 'DL', '0F', '0FH', '10FH', '20FH', '30FH', '40FH', 'F', 'FH', 'FHHI', 'FHL', '0I', '0IH', '10IH', '20IH', '30IH', '40IH', 'T', 'TH', 'IHI', 'IHHI', 'IHL', 'IL', 'J', 'M', 'MH', 'Z' et 'ZH' (collectivement ou individuellement catégories "plus-value du capital").
Il sera procédé au réinvestissement automatique des revenus et à leur réincorporation dans le Sous-fonds concerné, de façon à contribuer à l'augmentation de la Valeur nette d'inventaire.
2. Actions de catégorie 'B', 'BH', 'BHHI', 'C', 'CH', 'CHHI', 'G', 'GH', '0EH', 'E', 'EH', '0IEH', 'IE' et 'IEH' (collectivement ou individuellement "Catégories de distribution").
Après la clôture de l'Exercice, la Société peut proposer une distribution des revenus nets des placements et des plus-values nettes générées attribuables aux Catégories de distribution. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires détermine le montant des dividendes distribuables. Le Conseil d'administration de la Société pourra décider de distribuer des dividendes intérimaires conformément au droit luxembourgeois.
3. Remarques générales
En vertu des dispositions légales, la Société est autorisée à décider de distribuer des dividendes, sous réserve toutefois que ladite distribution n'ait pas pour effet de ramener la valeur nette d'inventaire de la Société à un niveau inférieur au minimum légal requis. De la même façon, la Société est autorisée à distribuer des dividendes intérimaires ou des dividendes sous la forme d'attributions gratuites d'actions.

En cas de distribution de dividendes, le montant en espèces sera versé aux Actionnaires inscrits au registre, dans la devise de la Catégorie d'actions correspondante, aux adresses qu'ils auront indiqué à l'Agent d'enregistrement.

Les annonces de versement de dividendes (en ce compris les noms des établissements payeurs) et tous les autres avis financiers concernant Robeco Capital Growth Funds seront publiés dans le journal « Luxemburger Wort » et dans un quotidien de grande audience, choisi par la Direction. Conformément au droit luxembourgeois, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans échoient à la Société.

2.3 Émission d'Actions

Les Actions seront émises lors de chaque Jour d'évaluation, à un prix d'émission par Action qui, pour le Sous-fonds correspondant, aura été calculé, conformément aux Statuts de la Société et à l'Article 2.6 intitulé « Calcul de la Valeur nette d'inventaire », sur la base de la Valeur nette d'inventaire par (Catégorie d')Action, majorée de la commission due aux intermédiaires qui placeront les Actions.

La commission de vente maximum est fixée à 5 % pour les Sous-fonds actions, à 3 % pour les Sous-fonds obligataires et à 4 % pour les autres Sous-fonds, à l'exception des Actions réservées aux Investisseurs institutionnels, pour lesquels la commission de vente est fixée à 0,50 % maximum. Les pourcentages représentent un pourcentage du montant total de souscription. Le taux de commission doit être considéré comme un taux maximum. Le ou les agents chargés de la vente peuvent décider unilatéralement de ne pas appliquer tout ou partie de cette commission de vente.

Le Conseil d'administration pourra autoriser l'émission en nature des Actions de la Société par voie de cession de titres, dès lors qu'il intervient dans le cadre de conditions équitables et ne porte pas atteinte aux intérêts des autres Actionnaires. L'Actionnaire qui procède au rachat supportera les coûts afférents audit rachat en nature (en ce compris les coûts liés à l'élaboration d'un rapport d'évaluation par le Réviseur d'entreprise, conformément aux prescriptions du droit luxembourgeois), sauf si le Conseil d'administration considère que le rachat en nature sert les intérêts des Actionnaires.

La Société se réserve le droit de rejeter à tout moment toute demande de souscription. Toute demande de souscription d'Actions devra être adressée au bureau de l'Agent d'enregistrement. Si, dans le pays où les Actions sont vendues, des droits d'émission ou de vente sont perçus par les autorités fiscales pertinentes, leur prix de souscription sera augmenté du montant correspondant. L'attribution des Actions est subordonnée à la réception des montants de souscription. Toute confirmation et tout montant remboursable à l'Investisseur sera conservé par la Société dans l'attente du paiement. En cas de retard de règlement, la demande pourra expirer et être annulée. Dans ce cas, la Société aura le droit d'introduire une action à l'encontre de l'Investisseur en défaut afin d'obtenir une compensation pour toute perte découlant directement ou indirectement de l'impossibilité de l'Investisseur de parvenir à un règlement satisfaisant à la date prévue.

Les Sous-fonds peuvent occasionnellement atteindre une taille au-delà de laquelle la Société estime qu'ils deviennent difficiles à gérer de manière optimale. Dans ce cas, aucune nouvelle Action ne sera émise par la Société dans le Sous-fonds. Les actionnaires doivent contacter leur intermédiaire financier local Robeco ou la Société afin de s'enquérir des possibilités de souscriptions en cours (le cas échéant).

Toute demande de souscription afférente aux Catégories d'Actions reçue par l'Agent d'enregistrement le Jour bancaire ouvrable précédant le Jour d'évaluation, à 16h00 (heure luxembourgeoise) au plus tard, sera, sous réserve d'être acceptée, traitée au prix de vente sur la base de la Valeur nette d'inventaire par Action, calculée au Jour d'évaluation. Les demandes qui auront été reçues après 16h00 (heure luxembourgeoise) seront traitées le Jour bancaire ouvrable suivant. La Société se réserve le droit d'annuler une demande de souscription à défaut de paiement du montant total dans un délai de cinq Jours bancaires ouvrables suivant le jour du calcul du prix d'émission des Actions et ce, par virement bancaire à Dexia Investor Services Bank S.A, dont la référence est la suivante : Robeco Capital Growth Funds (mention devant être faite des Sous-fonds objet de la souscription des Actions et du nom du souscripteur).

Les Actions seront émises sous la forme de titres nominatifs exclusivement. La propriété sur les Actions nominatives fera l'objet d'une consignation dans le Registre des actionnaires, tenu par l'Agent d'enregistrement. L'Investisseur recevra une confirmation de la consignation dans le Registre, dûment signée par l'Agent d'enregistrement.

Dès leur émission, les Actions de chacun des Sous-fonds donneront droit au partage à parts égales du bénéfice et des dividendes du Sous-fonds concerné, ainsi que de ses actifs et passifs en cas de liquidation. Les Actions sans valeur nominale ne sont assorties d'aucun droit préférentiel ni d'aucun droit de préemption et chaque Action entière donnera droit à une voix lors des assemblées des Actionnaires. Toutes les Actions de la Société devront être entièrement libérées.

L'émission de fractions d'action est autorisée. Les droits dont sont assorties les fractions d'Action sont proportionnels à la fraction d'Action détenue.

Les Actions peuvent être vendues par le truchement des intermédiaires, d'une banque ou d'une société de Bourse. Il est possible de détenir des actions de Robeco Capital Growth Funds par le biais de différents systèmes de comptes, conformément aux conditions desdits systèmes. Des frais de souscription et un droit de garde peuvent également être prélevés par ces systèmes de comptes.

Les Investisseurs peuvent également acheter des Actions en faisant appel aux services de nominée proposés par un intermédiaire financier agissant en conformité avec les lois et règlements en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'intermédiaire financier compétent souscrira les Actions et les conservera en sa qualité de nominée en son nom propre mais pour le compte de l'Investisseur. Les Investisseurs faisant appel auxdits services de nominée peuvent communiquer des instructions à l'intermédiaire financier agissant en qualité de nominée concernant l'exercice des droits de vote conférés par leurs Actions et en demander la propriété directe en adressant une demande écrite à l'intermédiaire financier.

2.4 Conversion d'actions

Tout Actionnaire sera autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions en des Actions d'un autre Sous-fonds ou celles d'une autre Catégorie du même Sous-fonds, sous réserve d'en aviser par courrier ou télécopie l'Agent d'enregistrement.

Sauf dénouement d'une transaction antérieure de l'Actionnaire concerné autorisant la conversion des Actions, aucune demande de conversion ne sera acceptée.

Un Actionnaire ne pourra être titulaire de moins d'une Action suite à une demande de conversion. Sauf dérogation de la Société de gestion, si, suite à une demande de conversion, un Actionnaire détient moins d'une Action dans toute Catégorie de tout Sous-fonds, sa demande de conversion sera considérée comme une demande de conversion de la totalité de ses participations dans ladite Catégorie.

Sauf suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire, la conversion sera effectuée dès réception de la demande, lors du Jour d'évaluation, conformément aux conditions prévues aux Chapitres « Émission d'Actions » et « Rachat d'Actions », à un taux basé sur la Valeur nette d'inventaire des Actions des Sous-fonds correspondants à cette date.

Le prix auquel tout ou partie des Actions relevant d'une Catégorie donnée d'un Sous-fonds (« Catégorie d'origine ») fera l'objet d'une conversion en une autre Catégorie d'Actions du même Sous-fonds ou d'un autre Sous-fonds (l'« autre Catégorie d'Actions ») sera déterminé sur la base de la formule suivante :

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

A = le nombre d'Actions de l'autre Catégorie ;

B = le nombre d'Actions de la Catégorie d'origine ;

C = la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'origine, à la date considérée ;

D = la Valeur nette d'inventaire par Action de l'autre Catégorie, à la date considérée, et

E = le taux de change moyen, à la date considérée, entre la devise dans laquelle est libellé le Sous-fonds dont des Actions sont présentées à l'échange, et celle dans laquelle est libellé le Sous-fonds de substitution.

La personne qui place les Actions peut appliquer une commission de maximum 1 % (du montant total de la conversion) pour l'opération de conversion des Actions. Après la conversion, les Actionnaires seront avisés par l'Agent d'enregistrement ou leurs intermédiaires du nombre d'Actions ainsi acquises de l'autre Catégorie du (nouveau) Sous-fonds, ainsi que du prix appliqué.

2.5 Rachat d'Actions

Chaque Actionnaire a le droit de demander à tout moment à la Société le rachat de ses Actions, sous réserve des conditions et restrictions prévues par les Statuts de la Société et par le droit applicable. Tout Actionnaire qui a l'intention de vendre tout ou partie de sa participation est tenu d'adresser une demande écrite (par courrier ou télécopie) à l'Agent d'enregistrement.

Sauf dénouement d'une transaction antérieure de l'Actionnaire concerné autorisant le rachat des Actions, aucune demande de rachat ne sera acceptée.

Un Actionnaire ne pourra être titulaire de moins d'une Action suite à une demande de rachat. Sauf dérogation de la Société de gestion, si, suite à une demande de rachat, un Actionnaire détient moins d'une Action dans toute Catégorie de tout Sous-fonds, sa demande sera considérée comme une demande de rachat de la totalité de ses participations dans ladite Catégorie.

Le Conseil d'administration pourra autoriser le rachat en nature des Actions de la Société par voie de cession de titres, dès lors qu'il intervient dans le cadre de conditions équitables et ne porte pas atteinte aux intérêts des autres Actionnaires. L'Actionnaire qui procède au rachat supportera les coûts afférents audit rachat en nature (en ce compris les coûts liés à l'élaboration d'un rapport d'évaluation par le Réviseur d'entreprise, conformément aux prescriptions du droit luxembourgeois), sauf si le Conseil d'administration considère que le rachat en nature sert les intérêts des Actionnaires.

Toute demande de souscription afférente aux Catégories d'Actions reçue par l'Agent d'enregistrement le Jour bancaire ouvrable précédant le Jour d'évaluation, à 16h00 (heure luxembourgeoise) au plus tard, sera, sous réserve d'être acceptée, traitée au prix de rachat sur la base de la Valeur nette d'inventaire par Action, calculée au Jour d'évaluation. Les demandes qui auront été reçues après 16h00 (heure luxembourgeoise) seront traitées le Jour bancaire ouvrable suivant. Les demandes de rachat d'Actions des catégories « 0I », « 0IH », « 10IH », « 20IH », « 30IH », « 40IH », « I », « IEH », « IH », « 0IEH », « IE », « IHI », « IHHI », « IHL », « IL » et « J » ne peuvent être placées que par l'intermédiaire d'un compte d'actionnaire direct auprès de l'Agent d'enregistrement.

Le prix de rachat par Action sera basé sur la Valeur nette d'inventaire par (Catégorie d')Action(s).

Les Actions ainsi rachetées seront annulées. Le règlement du produit des Actions rachetées sera effectué dans la devise de la Catégorie d'Actions correspondante et ce, par virement au crédit d'un compte du bénéficiaire, dans un délai de cinq Jours bancaires ouvrables suivant celui du calcul du prix de rachat des Actions. Le prix de rachat des Actions de tout Sous-fonds peut être supérieur ou inférieur à leur prix d'émission, en fonction de la Valeur nette d'inventaire par Action à la date de la souscription et du rachat.

Si, dans des cas exceptionnels, les liquidités d'un Sous-fonds ou d'une Catégorie ne sont pas suffisantes pour permettre le paiement à l'expiration du délai, ce paiement sera effectué sous les meilleurs délais, dans la mesure du raisonnable, (et en tout état de cause au plus tard dans un délai d'un mois de calendrier (à compter de la date de réception de la demande de rachat dûment documentée), si et aussi longtemps que la Société sera agréée par la Commission hongkongaise pour les valeurs mobilières et les contrats à terme) mais sans porter intérêt.

Les Actions peuvent être rachetées par le truchement des intermédiaires, d'une banque ou d'une société de Bourse. Il est possible de détenir des actions de Robeco Capital Growth Funds par le biais de différents systèmes de comptes, conformément aux conditions desdits systèmes. Des frais de rachat et un droit de garde peuvent également être prévus par ces systèmes de comptes.

Si les demandes de rachat reçues par tout Sous-fonds ou toute Catégorie pour tout Jour d'évaluation spécifique excèdent 10 % de la valeur nette d'inventaire dudit Sous-fonds ou de ladite Catégorie, le Conseil d'administration pourra reporter lesdites demandes de rachat au Jour d'évaluation suivant ; elles seront alors traitées au prix de rachat sur la base de la Valeur nette d'inventaire par Action, calculée à ce Jour d'évaluation. A ce Jour d'évaluation, les demandes de rachat différées seront traitées dans l'ordre dans lequel elles auront été présentées et ce, en priorité à toute demande de rachat postérieure.

Le Conseil d'administration, dans des circonstances exceptionnelles, est habilité à étendre la période de règlement

des opérations de rachat à une période ne pouvant excéder trente jours bancaires ouvrables ou, si et aussi longtemps que la Société sera agréée par la Commission hongkongaise pour les valeurs mobilières et les contrats à termes, un mois de calendrier, soit le temps nécessaire au rapatriement du produit de la vente de placements en cas d'obstacles dus à la réglementation des changes ou à toute contrainte similaire sur les marchés où est investie une part importante des actifs de la Société.

2.6 Calcul de Valeur nette d'inventaire

La Valeur nette d'inventaire par Action de chaque Sous-fonds de la Société ainsi que le prix d'émission, de conversion et de rachat sont fixés (dans la devise de référence du Sous-fonds correspondant), par l'Agent administratif lors de chaque Jour d'évaluation. La Valeur nette d'inventaire par Action de chacun des Sous-fonds sera calculée en divisant l'actif moins le passif du Sous-fonds (après conversion dans la Devise de référence du Sous-fonds correspondant aux taux de change en vigueur au Jour d'évaluation) par le nombre d'Actions en circulation dans ce Sous-fonds au Jour d'évaluation considéré. Dans la mesure du possible, les frais, rémunérations et revenus seront incorporés dans les calculs sur une base journalière.

Pour chaque Sous-fonds, la Société peut émettre différentes Catégories d'actions, soit des Catégories Plus-value du capital et des Catégories de distribution. Ces derniers assurent aux Actionnaires la distribution d'un revenu, contrairement aux Titres de croissance. Les revenus issus des Titres de croissance devront être pris en compte dans la Valeur nette d'inventaire.

Si un Sous-fonds comprend plusieurs Catégories d'Actions, la quote-part de la Valeur nette d'inventaire attribuable à l'une ou à l'autre des Catégories sera divisée par le nombre d'Actions émises dans ladite Catégorie. Le pourcentage de la Valeur nette d'inventaire attribuable à la Catégorie correspondante sera fonction du rapport entre le nombre d'Actions émises par chacune des Catégories et le nombre total des Actions émises par le Sous-fonds, et sera consécutivement adapté en cas de justification des actifs et passifs. A chaque fois que le revenu est distribué dans l'une des catégories de distribution, la valeur nette d'inventaire des Actions dans la catégorie concernée sera réduite du montant de la distribution (ce qui signifie que le pourcentage de la valeur nette d'inventaire attribuable à la catégorie d'actions concernée diminuera), tandis que la valeur nette d'inventaire des catégories Plus-value du capital restera identique (ce qui signifie que le pourcentage de la valeur nette d'inventaire attribuable aux catégories Plus-value du capital concernées augmentera).

Les actifs de chaque Sous-fonds de la Société seront évalués comme suit :

- (a) les titres négociables, les instruments monétaires et/ou les instruments financiers dérivés cotés sur un Marché réglementé seront évalués au dernier prix disponible, étant entendu qu'en cas de pluralité de marchés, l'évaluation sera réalisée sur la base du dernier prix disponible sur le principal marché pour le titre ou l'actif concerné. Dans le cas où le dernier cours disponible pour un certain titre négociable, instrument monétaire et/ou instrument financier dérivé ne traduirait pas adéquatement sa valeur commerciale réelle, ledit titre négociable, instrument monétaire et/ou instrument financier dérivé sera évalué sur la base de son prix de vente probable, selon les estimations prudentes du Conseil d'administration ;
- (b) les titres négociables et/ou les instruments monétaires non cotés sur un Marché réglementé seront évalués sur la base du dernier cours disponible. Dans le cas où le dernier cours disponible pour un certain titre négociable et/ou instrument monétaire ne traduirait pas sa valeur commerciale réelle, ledit titre négociable et/ou ledit instrument monétaire sera évalué sur la base de son prix de vente probable, selon les estimations prudentes du Conseil d'administration ;
- (c) les instruments financiers dérivés non cotés sur un Marché réglementé seront évalués de manière fiable et vérifiable chaque jour, conformément aux pratiques du marché ;
- (d) les actions ou les parts de fonds d'investissement sous-jacents ouverts seront évaluées sur la base de leur dernière Valeur nette d'inventaire disponible minorée de tous frais applicables ;
- (e) les actifs ou passifs exprimés dans une devise autre que celle du Sous-fonds d'Actions correspondant seront convertis dans cette devise au taux de change en vigueur lors du Jour bancaire ouvrable correspondant au Luxembourg ;

- (f) dans le cas où les méthodes de calcul susmentionnées s'avèreraient inadaptées ou trompeuses, le Conseil d'administration sera habilité à adopter tout autre principe d'évaluation applicable aux actifs de la Société ;
- (g) les Sous-fonds principalement investis sur des marchés qui sont fermés à la date d'évaluation du Sous-fonds sont normalement évalués sur la base des prix arrêtés lors de la précédente clôture. Compte tenu de la volatilité du marché, les derniers prix disponibles peuvent ne pas refléter avec exactitude la juste valeur des investissements des Sous-fonds. Cette situation pourrait être exploitée par des Investisseurs conscients des tendances du marché et qui pourraient chercher à tirer parti de la différence entre la Valeur nette d'inventaire suivante publiée et la juste valeur des investissements du Sous-fonds. Le fait que ces Investisseurs payent moins que la juste valeur des Actions émises ou reçoivent plus que la juste valeur lors du rachat pourraient faire subir aux autres Actionnaires une dilution de la valeur de leur patrimoine.

Afin d'éviter cette situation, la Société pourra, pendant les périodes de volatilité du marché, ajuster la Valeur nette d'inventaire par Action préalablement à la publication et ce, afin que celle-ci reflète de manière plus adaptée la juste valeur des investissements du Sous-fonds.

Fluctuation de l'évaluation

Les actions seront émises et rachetées sur la base d'un prix unique (ci-après dénommé le « Prix », aux fins du présent alinéa). La Valeur nette d'inventaire par Action pourra être ajustée par rapport au Prix, quel que soit le Jour d'évaluation, selon les modalités stipulées ci-après et qui dépendront de la position, acheteuse ou vendeuse, du Sous-fonds audit Jour d'évaluation par rapport au Prix. En l'absence de toute opération sur un Sous-fonds ou une Catégorie d'Actions d'un Sous-fonds lors de tout Jour d'évaluation, le Prix s'entendra de la Valeur nette d'inventaire non ajustée par Action.

La base d'évaluation des actifs du Sous-fonds servant au calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action est décrite ci-dessus. Toutefois, le coût réel d'achat ou de vente d'actifs et d'investissements, pour tout Sous-fonds, pourra différer du dernier cours disponible ou de la valeur nette d'inventaire utilisé(e), le cas échéant, pour calculer la Valeur nette d'inventaire par Action, en raison des droits, des charges et des écarts entre prix d'achat et prix de vente des investissements sous-jacents (« *spreads* »). Ces coûts, qui ont un impact négatif sur la valeur d'un Sous-fonds, sont connus sous le nom de « dilution ».

Afin d'atténuer les effets dilutifs, les Administrateurs pourront, à leur discrétion, procéder à un ajustement de la dilution par rapport à la Valeur nette d'inventaire par Action.

Les Administrateurs seront seuls habilités à décider des circonstances dans lesquelles procéder à un tel ajustement de la dilution.

La nécessité de procéder à un ajustement de la dilution dépendra du volume des opérations de souscription ou de rachat d'Actions dans le Sous-fonds correspondant. Les Administrateurs seront autorisés, à leur entière discrétion, à procéder à un ajustement de la dilution s'ils jugent que l'absence d'un tel ajustement aurait un effet préjudiciable pour les Actionnaires existants (en cas de souscriptions) ou pour les Actionnaires restants (dans le cas de rachats). Il pourra notamment être procédé à un ajustement de la dilution dans les cas suivants :

- (a) Un Sous-fonds enregistre une baisse continue (notamment en cas de sortie nette de capitaux dans le cadre de rachats) ;
- (b) Un Sous-fonds enregistre des taux de souscriptions nettes importants eu égard à sa taille ;
- (c) Un Sous-fonds se trouve dans une position acheteuse ou dans une position vendeuse lors de tout Jour d'évaluation ;
- (d) Dans tout autre cas, lorsque les Administrateurs sont d'avis que les intérêts des Actionnaires exigent qu'il soit procédé à un ajustement de dilution.

Si le Sous-fonds se trouve dans une position acheteuse, l'ajustement de la dilution impliquera l'ajout à la Valeur nette d'inventaire par Action d'un chiffre que les Administrateurs jugeront nécessaire pour satisfaire les droits,

Les informations susmentionnées, qui reposent sur la législation, la réglementation et les usages actuellement en vigueur au Luxembourg, sont susceptibles d'être modifiées.

B. Régime fiscal applicable aux Actionnaires

Fiscalité européenne applicable aux personnes résidant dans l'UE, dans certains pays tiers ou dans des territoires dépendants ou associés

Le 3 juin 2003, le Conseil de l'UE a adopté la Directive 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts (ci-après dénommée la « Directive »). En vertu de cette directive, les États membres de l'UE seront tenus de fournir aux autorités fiscales d'un autre État membre de l'UE les informations afférentes au paiement d'intérêts ou d'autres revenus similaires versés par un agent payeur (selon la définition donnée par la Directive) dans sa juridiction à un résident de cet autre État membre de l'UE. L'Autriche, la Belgique et le Luxembourg ont quant à eux opté pour un système de retenue pour une période transitoire en ce qui concerne ce type de paiements. La Suisse, Monaco, le Liechtenstein, Andorre, Saint-Marin, les îles Anglo-Normandes, l'île de Man et les territoires dépendants ou associés des Caraïbes ont également mis en application des mesures équivalentes au rapport d'informations ou, pendant la période transitoire susmentionnée, à la retenue à la source.

La Directive a été transposée en droit luxembourgeois par une loi en date du 21 juin 2005 (la « Loi »).

Les dividendes distribués par un Sous-fonds de la Société seront soumis à la Directive et à la Loi si plus de 15 % des actifs du Sous-fonds sont investis dans des titres de créance (selon la définition qui en est donnée par la Loi) et les plus-values réalisées par les Actionnaires lors de la vente ou du rachat des Actions d'un Sous-fonds seront soumises à la Directive et à la Loi si plus de 40 % des actifs de ce Sous-fonds sont investis dans des titres de créance (ces Sous-fonds seront ci-après dénommés « Sous-fonds concernés »).

Le taux applicable à cette retenue sera de 20 % jusqu'au 30 juin 2011 et de 35 % à compter du 1^{er} juillet 2011.

En conséquence, si, en relation avec un Sous-fonds concerné, un agent payeur luxembourgeois ou d'un autre pays doté d'un système de retenue similaire paye des dividendes ou plus-values de rachat directement auprès d'un Actionnaire résidant à titre personnel ou réputé résider à des fins fiscales dans un autre État membre de l'UE ou dans l'un des territoires dépendants ou associés susmentionnés, ce paiement, sous réserve de l'alinéa ci-après mentionné, sera soumis à la retenue à la source au taux indiqué ci-dessus.

Aucune retenue à la source ne sera effectuée par l'agent payeur luxembourgeois ou d'un autre pays doté d'un système de retenue similaire si la personne concernée (i) a expressément autorisé l'agent payeur à communiquer les informations aux autorités fiscales conformément aux dispositions de la Loi ou (ii) a remis à l'agent payeur une attestation rédigée, selon les formalités requises par la Loi, par les autorités compétentes de son État de résidence à des fins fiscales.

La Société se réserve le droit de rejeter toute demande de souscription d'Actions si les informations fournies par tout Investisseur potentiel ne répondent pas aux normes requises par la Loi par suite de la Directive.

Les informations susmentionnées résument les conséquences de la Directive et de la Loi, sont fondées sur leur interprétation actuelle et ne prétendent en aucun cas à l'exhaustivité. Elles ne sauraient être considérées comme des conseils en matière d'investissement ou de fiscalité. Dès lors, les Investisseurs doivent se renseigner après de leur conseiller financier ou fiscal pour connaître l'ensemble des conséquences de la Directive et de la Loi en ce qui les concerne.

Luxembourg

À l'exception de ceux dont le domicile, le lieu de résidence ou le siège est au Luxembourg, et d'anciens résidents luxembourgeois ou des non-résidents qui, ayant acquis plus de 10 % du capital-actions de la Société, céderaient tout ou partie de leur avoir dans les six mois qui suivent, les Actionnaires ne sont pas redevables de l'impôt luxembourgeois sur le revenu, ni de la retenue à la source, ni de la taxe sur la plus-

value, ni de droits de succession, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les informations susmentionnées, qui reposent sur la législation, la réglementation et les usages actuellement en vigueur au Luxembourg, sont susceptibles d'être modifiées. Les futurs Actionnaires éventuels doivent s'informer personnellement des conséquences fiscales possibles et des conditions éventuelles de contrôle des changes relatives à l'acquisition, la détention, la conversion, le rachat, la cession, le transfert et la vente d'Actions dans leur pays de résidence, de domiciliation ou de séjour.

C. Imposition de Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd

L'imposition des revenus et des plus-values de Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd., filiale mauricienne, est soumise aux lois et aux procédures fiscales d'Inde et de l'Ile Maurice.

Il est proposé que la Filiale mauricienne demande et, vraisemblablement, obtienne une autorisation de la Commission des services financiers de l'Ile Maurice (la « FSC ») en tant que Société commerciale internationale de catégorie I. La Filiale mauricienne demandera et, vraisemblablement, obtiendra du Responsable de l'impôt sur le revenu de l'Ile Maurice une attestation de résidence fiscale. Par conséquent, la Filiale mauricienne devrait être éligible à la qualité de résident de l'Ile Maurice aux fins de pouvoir bénéficier des avantages de l'Accord conclu entre l'Inde et l'Ile Maurice (le « Traité Inde – Ile Maurice ») visant à éviter la double imposition. Dans les circonstances actuelles, il est prévu que, grâce aux investissements réalisés par l'intermédiaire de la Filiale mauricienne, le rendement des investissements sera, en raison de l'applicabilité du Traité Inde – Ile Maurice, imposé dans l'Ile Maurice.

Il est impossible de garantir que des changements au Traité Inde - Ile Maurice ou l'interprétation future dudit Traité n'aura aucun effet préjudiciable sur la situation fiscale des investissements de la Filiale mauricienne en Inde.

La Filiale mauricienne sera assujettie fiscalement dans l'Ile Maurice au taux de 15 % de son revenu net. Toutefois, la Filiale mauricienne sera habilitée à se prévaloir d'un crédit d'impôt réputé équivalent à l'impôt étranger à laquelle elle est assujettie ou à 80 % de la taxe mauricienne sur ses revenus de source étrangère, selon le montant le plus élevé, de sorte que le taux maximum effectif d'imposition est actuellement de 3 %. En l'absence de présentation de preuve écrite au Responsable de l'impôt sur le revenu de l'Ile Maurice indiquant le montant de l'impôt étranger facturé, le montant de cet impôt sera néanmoins réputé de manière définitive être égal à 80 % de l'impôt mauricien pouvant être facturé eu égard à ce revenu, ce qui aurait pour effet de réduire le taux d'imposition effectif à 3 pour cent. En fonction du niveau des impôts étrangers exigibles, le taux d'imposition effectif pourrait s'avérer inférieur à 3 %.

La Filiale mauricienne n'est pas assujettie à l'impôt mauricien sur les plus-values. Par conséquent, les bénéfices de la Filiale mauricienne découlant de ses investissements dans des titres indiens ne seront pas soumis à l'impôt dans l'Ile Maurice. Aucune retenue à la source ne sera exigible dans l'Ile Maurice eu égard aux montants versés aux investisseurs. Il est prévu que la Filiale mauricienne sera fiscalement domiciliée dans l'Ile Maurice, qu'elle détiendra une attestation de résidence fiscale valable et ne disposera pas d'un établissement permanent en Inde.

CHAPITRE 3 – INFORMATIONS GENERALES

3.1 Rémunération et frais

1. Frais

La Société, ainsi que ses différents Sous-fonds et Catégories, paieront directement

- a) les commissions sur transactions d'usage ainsi que les frais bancaires, les commissions de courtage et les droits de garde relatifs aux actifs de la Société ou aux dépenses y afférentes, comme les frais de vote par procuration ;
- b) les frais de constitution de la Société et des Sous-fonds. Ces coûts ont été entièrement payés par la Société et les Sous-fonds existants. Si d'autres Sous-fonds devaient être créés par la suite, les frais engagés dans le cadre de création de ces Sous-fonds, seront, en principe, à leur charge ;
- c) la taxe d'abonnement visée au chapitre « Régime fiscal ».

2. Frais de gestion

Les différents Sous-fonds et Catégories sont soumis au versement de frais annuels de gestion couvrant tous les frais liés à la gestion de la Société et dus à la Société de gestion. La Société de gestion sera responsable du paiement des honoraires du Conseiller en investissement et des Conseillers auxiliaires en investissement.

Le taux actuel des frais de gestion exigibles pour chaque Sous-fonds et Catégorie figure en Annexe I. Le taux maximum des frais de gestion est fixé à 3,05 % par an et toute augmentation des taux actuels des frais de gestion au-delà de ce seuil ne sera mise en œuvre que sous réserve d'en aviser au moins 1 mois au préalable les Actionnaires concernés. Toute augmentation des taux actuels des frais de gestion au-delà du taux maximum donnera lieu à une réunion des Actionnaires.

3. Frais de fonctionnement

En outre, la Société ou les différents Sous-fonds ou Catégories, seront soumis à une rémunération de service annuelle fixe au bénéfice de la Société de gestion et destinée à couvrir l'ensemble des autres frais, tels les rémunérations de l'Agent domiciliataire et de cotation, de l'Agent administratif, de l'Agent d'enregistrement, des réviseurs d'entreprise et des conseillers juridiques, les coûts de préparation, d'impression et de distribution de tous les prospectus, mémorandums, rapports et autres documents nécessaires à la Société, les frais et droits afférents à l'enregistrement de la Société dans les registres nationaux et dans les bourses de valeurs, les frais de publication des prix et les dépenses opérationnelles, ainsi que les frais afférents à la tenue des assemblées des Actionnaires. Les frais de service annuels seront payables à un taux maximum de 0,12 % par an de la moyenne mensuelle des valeurs nettes d'inventaire de la Catégorie d'action concernée d'un Sous-fonds pour la partie des actifs gérés, jusqu'à 1 milliard d'euros (sauf pour le Sous-fonds Robeco Indian Equities, pour lequel un taux maximum de 0,18 % s'appliquera). Toute hausse des frais de service en vigueur, dans la limite de ce taux maximum, ne sera appliquée qu'avec au moins 1 mois de préavis des Actionnaires concernés. Si les avoirs d'une catégorie d'actions d'un Sous-fonds excèdent 1 milliard d'EUR, un escompte de 0,02 % est appliqué sur la rémunération de service de la catégorie d'actions du Sous-fonds concernée pour les avoirs au-delà de cette limite, ainsi qu'un escompte supplémentaire de 0,02 % pour les avoirs au-delà de 5 milliards d'EUR. Toutefois, le taux de service annuel ne saurait être inférieur à 0,01 % pour une Catégorie d'Actions spécifique. Lorsqu'une Catégorie fait mention du paiement d'une rémunération de service annuelle égale à 0,00 %, les coûts couverts par la rémunération de service annuelle afférents à la Catégorie correspondante sont à la charge de Robeco.

4. Commission de performance

En outre, concernant certaines Catégories d'Actions de certains Sous-fonds, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance, due tous les ans, postérieurement à la fin de l'exercice.

La Commission de performance est prélevée sur la Catégorie d'Actions correspondant au Sous-fonds et ne peut être remboursée.

Il existe deux méthodes de calcul de la Commission de performance (catégorie A et catégorie B). L'Annexe I indique la méthode de calcul applicable à chaque Catégorie d'Actions. En outre, l'Annexe I indique l'indice pertinent (ci-après dénommé l'« Indice »), ou l'Indice et le pourcentage défini (ci-après dénommé le « Taux butoir ») pour le calcul de la Commission de performance ainsi que la partie pertinente de la Commission de performance (ci-après dénommée la « Part »). Les deux méthodes sont brièvement décrites et illustrées ci-dessous. Une description plus détaillée de ces méthodes de calcul figure en Annexe V.

Méthode relative à la catégorie A :

Une Commission de performance relative à la catégorie pertinente du Sous-fonds n'est due à la fin de l'exercice que dès lors que la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds surperforme l'Indice pertinent ou le Taux butoir comme indiqué en Annexe I. Cette surperformance doit avoir été enregistrée depuis l'introduction de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds ou depuis le dernier paiement de la Commission de performance. Si le paiement de la Commission de performance est dû, la base de calcul de la Commission de performance débutera à 0 (réinitialisation) pour l'Exercice suivant. Si aucun paiement de Commission de performance n'est dû, la base de calcul ne sera pas réinitialisée.

Exemples (méthode relative à la catégorie A)¹

	Année 1	Année 2	Année 3
Prix initial de l'Action	100	98	108
Prix final de l'Action	98	108	104
Performance	-2 %	10 %	-4 %
Indice / Taux butoir initial	100	105	107
Indice / Taux butoir final	105	107	101
Rendement Indice / Taux butoir	5 %	2 %	-6 %
Rendement relatif (Performance -/ Rendement Indice / Taux butoir) sur l'Exercice	-7 %	8 %	2 %
Surperformance ou sous-performance depuis l'introduction ou la dernière réinitialisation	-7 %	1 % (=8 % - 7 %)	2 %
Commission de performance due	NON	Oui (max. « Part » * 1 %)	Oui (max. « Part » * 2 %)
Rétablissement à 0	NON	OUI	OUI

Année 1 : L'Action de la Catégorie concernée du Sous-fonds n'a pas surperformé l'Indice.

Année 2 : L'Action de la Catégorie concernée du Sous-fonds a surperformé l'Indice. La Commission de performance est corrigée au titre de la sous-performance de l'Année 1. Comme le paiement d'une Commission de performance est dû, la base de calcul de la Commission de performance sera rétablie à 0 pour l'Exercice suivant.

Année 3 : L'Action de la Catégorie concernée du Sous-fonds a surperformé l'Indice depuis la dernière réinitialisation. Comme le paiement d'une Commission de performance est dû, la base de calcul de la Commission de performance sera rétablie à 0 pour l'Exercice suivant.

Méthode relative à la catégorie B :

Les performances de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds ne sont pas seulement mesurées par comparaison avec l'Indice pertinent ou le Taux butoir, mais également par comparaison avec un *high watermark*. Un *high watermark* est le niveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie d'Actions concernée du Sous-fonds depuis son introduction.

¹ Les chiffres figurant dans le tableau sont arrondis à 0 décimale.

Une Commission de performance n'est due à la fin de l'Exercice que dès lors 1. que la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds surperforme l'Indice pertinent ou le Taux butoir comme indiqué en Annexe I et 2. que la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds surperforme le *High watermark* et 3. qu'un « nouveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire » a été atteint au cours de l'exercice correspondant. Ce « nouveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire » constituera le nouveau *High watermark*.

Si les critères mentionnés ci-dessus sont respectés, la Commission de performance due correspond au montant le moins élevé parmi les montants suivants : surperformance de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds par rapport au *High watermark* ou surperformance de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds par rapport à l'Indice pertinent ou au Taux butoir. A la fin de chaque Exercice, la base de calcul de la Commission de performance sera rétablie à 0 pour l'Exercice suivant.

Exemples (catégorie B)¹

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
High Watermark	100	109	112	113	113
Prix initial de l'Action	100	105	108	111	112
Prix final de l'Action	105	108	111	112	116
Performance	5 %	3 %	3 %	1 %	4 %
Indice / Taux butoir initial	100	104	106	110	110
Indice / Taux butoir final	104	106	110	110	113
Rendement Indice / Taux butoir	4 %	2 %	4 %	0 %	3 %
Nouveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire atteint pendant l'Exercice	Oui, 109	Oui, 112	Oui, 113	Non	Oui, 120
Rendement relatif (Performance -/ - Rendement Indice / Taux butoir) sur l'Exercice	1 %	1 %	-1 %	1 %	1 %
Prix final de l'Action par rapport au High Watermark	5 %	-1 %	-1 %	-1 %	3 %
Performance pour le calcul de la Commission de performance	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %
Commission de performance due	1 % * « Part » * VNI de la Catégorie d'Actions correspondante	0	0	0	1 % * « Part » * VNI de la Catégorie d'Actions correspondante
Rétablissement à 0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Année 1 : L'Action de la Catégorie concernée du Sous-fonds enregistre une surperformance par rapport à l'Indice / au Taux butoir et une surperformance par rapport au High watermark. Un nouveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire a également été enregistré. Une Commission de performance est due. Dans la mesure où la surperformance par rapport à l'Indice / au Taux butoir est inférieure à la surperformance par rapport au High watermark, la Commission de performance est calculée en fonction de la performance par rapport à l'Indice / au Taux butoir.

Année 2 : L'Action de la Catégorie concernée du Sous-fonds enregistre une surperformance par rapport à l'Indice / au Taux butoir mais aucune surperformance par rapport au High watermark. Aucune

¹ Les chiffres figurant dans le tableau sont arrondis à 0 décimale.

Commission de performance n'est due.

Année 3 : L'Action de la Catégorie concernée du Sous-fonds n'enregistre aucune surperformance par rapport à l'Indice / au Taux butoir ni aucune surperformance par rapport au High watermark. Aucune Commission de performance n'est due.

Année 4 : L'Action de la Catégorie concernée du Sous-fonds enregistre une surperformance par rapport à l'Indice / au Taux butoir mais aucune surperformance par rapport au High watermark et aucun nouveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire n'a été enregistré. Aucune Commission de performance n'est due.

Année 5 : L'Action de la Catégorie concernée du Sous-fonds enregistre une surperformance par rapport à l'Indice / au Taux butoir et par rapport au High watermark. Un nouveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire a également été enregistré. Une Commission de performance est due. Dans la mesure où la surperformance par rapport à l'Indice / au Taux butoir est inférieure à la surperformance par rapport au High watermark, la Commission de performance est calculée en fonction de la performance par rapport à l'Indice / au Taux butoir.

5. Droits de garde

Les droits de garde moyens de la Société s'élèveront à environ 0,04 % des avoirs nets moyens de la Société. En fonction des actifs nets de la Société et des transactions réalisées, ces droits de garde peuvent toutefois être supérieurs ou inférieurs aux droits de garde moyens susmentionnés. Selon le pays de détention des actifs du Sous-fonds concerné, les droits de garde maximums seront de 0,50 % de la Valeur nette d'inventaire moyenne du Sous-fonds. Pour plus d'informations sur les droits de garde moyens applicables à chaque Sous-fonds, veuillez consulter le Prospectus simplifié du Sous-fonds correspondant.

6. Robeco Indian Equities – Filiale mauricienne

Les frais correspondant à la gestion des investissements de la Filiale mauricienne, Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd., par Robeco Institutional Asset Management B.V., seront payés sur les frais de gestion encourus par Robeco Indian Equities, qui sont dus à la Société de gestion.

Les dépenses liées aux investissements, telles que, notamment, les commissions normalement applicables aux transactions, activités bancaires et services de courtage, les droits de garde afférents aux actifs de la Filiale mauricienne ou les dépenses encourues à cet égard, telles que les frais de vote par procuration, seront à la charge de la Filiale mauricienne.

7. Autres informations

Toutes les dépenses à caractère périodique seront, en premier lieu, imputées sur le revenu des placements de la Société, puis sur les plus-values et, en dernier lieu, sur les actifs de la Société.

Les frais annuels, tant de gestion que de fonctionnement, portés en charge et exprimés en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire, sont mentionnés dans l'Annexe I « Informations par Sous-fonds ». Les contributions sont prélevées une fois par mois, sur la base de la Valeur nette d'inventaire moyenne pour la période concernée, et sont prises en compte dans le cours de l'Action. Les dépenses excédant les pourcentages concernés et les dépenses n'étant pas couverts par ces contributions seront à la charge de la Société de gestion.

3.2 Late Trading ou Market Timing

Le Late Trading s'entend de l'acceptation d'un ordre de souscription, de conversion ou de rachat après l'Heure de clôture du Jour d'évaluation concerné et l'exécution de cet ordre au prix calculé sur la base de la Valeur nette d'inventaire applicable au jour considéré.

Le Market Timing désigne une méthode d'arbitrage par laquelle un Investisseur souscrit, revend ou convertit de manière systématique les Actions de la Société au cours d'une période restreinte en tirant profit des décalages horaires et/ou des imperfections ou défaillances de la méthode de détermination de la Valeur nette d'inventaire mise en œuvre par l'organisme de placement collectif.

Afin de protéger la Société et ses Investisseurs contre les pratiques de Late Trading et de Market Timing, les mesures de prévention suivantes sont adoptées :

1. Aucune souscription, conversion ni aucun rachat ne sera accepté après l'Heure de clôture au Luxembourg.
2. La Valeur nette d'inventaire est calculée après l'Heure de clôture (« forward pricing »).

Toute souscription, conversion ou tout rachat reçu de la part d'un intermédiaire financier après l'Heure de clôture au Luxembourg concernant tout ordre reçu préalablement à ladite Heure de clôture au Luxembourg sera accepté sous réserve d'avoir été transmis à l'Agent d'enregistrement dans un délai raisonnable convenu, le cas échéant, avec la Société de gestion.

Chaque année, le Réviseur de la Société contrôle le respect des règles relatives à l'Heure de clôture. Afin de protéger les intérêts de la Société et de ses Investisseurs, la Société contrôlera les opérations réalisées à l'intérieur et en dehors des Sous-fonds sur les activités de Market Timing. La Société n'autorise pas les pratiques liées au Market Timing et se réserve le droit de rejeter tous ordres de souscription et de conversion passés par un Investisseur dans ce contexte.

3.3 Regroupement et cogestion

Aux fins d'une gestion efficace et afin de réduire les coûts administratifs, et si les politiques d'investissement des Sous-fonds le permettent, le Conseil d'administration peut décider de gérer en commun tout ou partie des actifs de certains Sous-fonds et autres OPC luxembourgeois du groupe Robeco (« unités gérées en commun »). Dans ce cas, les actifs issus de divers Sous-fonds seront gérés conjointement grâce à la technique du regroupement. Les actifs qui sont gérés en commun seront désignés par le terme « groupe d'actifs ». Ces groupes d'actifs ne seront utilisés qu'à des fins de gestion interne. Ils ne constitueront pas des personnes morales distinctes et ne seront pas directement accessibles aux Investisseurs. Chaque unité gérée en commun possèdera des actifs qui lui seront attribués en propre.

Lorsque les actifs d'une unité gérée en commun sont gérés par le biais de cette technique, les actifs qui sont initialement attribuables à chaque unité gérée en commun seront déterminés en fonction de la participation initiale des unités dans le groupe d'actifs. Par la suite, la composition des actifs variera en fonction des contributions et des retraits effectués par les unités.

Ce système de répartition s'applique à chaque ligne d'investissement du groupe d'actifs. Des investissements supplémentaires effectués par les unités gérées en commun seront, par conséquent, répartis entre ces unités en fonction de leurs droits respectifs, tandis que les actifs vendus seront déduits de la même manière des actifs attribuables à chacune des unités gérées en commun.

Toutes les transactions bancaires intervenant dans le cadre de la gestion des unités (dividendes, intérêts, frais non contractuels, dépenses) seront justifiées dans le groupe d'actifs et feront l'objet d'une réaffectation comptable aux unités gérées en commun, sur une base proportionnelle, à la date d'enregistrement des transactions (provisions pour risques et charges, enregistrement bancaire de produits et/ou des charges). D'autre part, des frais contractuels (par ex. droits de garde, frais administratifs et de gestion) seront comptabilisés directement dans les unités gérées en commun respectives.

Les actifs et les dettes attribuables à chaque Sous-fonds pourront être identifiés à tout moment et resteront juridiquement distincts.

Le Conseil d'administration établira un groupe d'actifs pour chacun des Sous-fonds, selon les modalités suivantes :

- (a) les produits issus de l'émission d'Actions d'un Sous-fonds seront enregistrés dans les livres de la Société et

incorporés au groupe d'actifs établi pour le Sous-fonds correspondant, et l'actif, le passif, les produits et les charges attribuables à ce Sous-fonds spécifique seront incorporés audit groupe, sous réserve des conditions mentionnées ci-après ;

- (b) tout élément d'actif dérivé d'un autre élément d'actif sera enregistré dans les livres de la Société et incorporé au même groupe que celui de l'actif dont il dérive et, à chaque réévaluation d'un élément d'actif, la plus-value ou la moins-value alors constatée sera répercutée sur le groupe correspondant ;
- (c) lorsque la Société encourt une dette relativement à l'un des actifs d'un groupe spécifique ou à la suite de toute mesure prise en relation avec un actif d'un groupe spécifique, cette dette sera attribuée au groupe correspondant ;
- (d) si un élément d'actif ou de passif de la Société ne peut être raisonnablement attribué à un groupe spécifique, un tel élément sera attribué à tous les groupes, au prorata des actifs nets des Sous-fonds correspondants.

Si, à l'intérieur d'un même Sous-fonds, différentes Catégories d'Actions ont été émises, les règles de répartition susmentionnées seront appliquées, *mutatis mutandis*, auxdites Catégories.

De plus amples informations sur les prix d'émission et de rachat peuvent être obtenues auprès du siège de la Société.

La méthode du regroupement respectera la politique d'investissement de chaque Sous-fonds concerné.

3.4 Société de gestion

Les administrateurs de la Société ont désigné Robeco Luxembourg S.A. en tant que Société de gestion de la Société chargée de la gestion courante, sous le contrôle des Administrateurs de la Société, des services d'administration, de marketing, de gestion de patrimoine et de conseil en investissement pour l'ensemble des Sous-fonds. S'agissant de tous les Sous-fonds, la Société de gestion a délégué ses fonctions de gestion et de conseil en investissement à Robeco Institutional Asset Management B.V.

La Société de gestion a délégué les fonctions d'administration, d'enregistrement et de transfert à RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

La Société de gestion est une « société anonyme » de droit luxembourgeois constituée le 7 juillet 2005 et ses Statuts ont été publiés dans le *Mémorial* le 26 juillet 2005. La Société de gestion est agréée en tant que société de gestion réglementée par le chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. La Société de gestion est membre du groupe Robeco et agit également en qualité de société de gestion pour les fonds Robeco Interest Plus Funds, Robeco Lux-o-rente et Robeco Structured Finance Fund.

Le Conseil d'administration de la Société de gestion compte parmi ses membres :

- Fernand Z.H. Schürmann (Vice-président senior, Groupe Robeco) ;
- Volker Wytzes (Responsable administration des fonds, Groupe Robeco);
- Norbert C. H. M. Wagemans (Président de Robeco Luxembourg S.A., Groupe Robeco).

M. Schürmann et M. Wagemans sont également chargés de la direction des affaires de la Société de gestion. Le capital de la Société de gestion s'élève à 2,5 millions d'EUR à la date du présent Prospectus.

La Société de gestion veillera au respect par la Société des restrictions en matière d'investissement et supervisera la mise en œuvre des stratégies et de la politique d'investissement de la Société.

La Société de gestion transmettra régulièrement des rapports aux Administrateurs et informera sans retard chaque membre du Conseil d'administration de toute violation délibérée par la Société des restrictions en matière d'investissement.

La Société de gestion recevra des rapports réguliers du Conseiller en investissement et d'autres prestataires de

services.

3.5 Conseiller en investissement

Robeco Institutional Asset Management B.V. (« RIAM »), société de gestion de patrimoine faisant partie du Groupe Robeco, à Rotterdam, Pays-Bas, assurera la gestion courante des actifs de la Société. La convention portant sur le Conseil en investissement entre la Société de gestion et RIAM a été signée le 29 septembre 2005, pour une durée indéterminée. Cette convention peut être annulée par écrit, étant entendu que la Société de gestion est tenue de respecter un délai de préavis d'un an, sauf en cas de conflit avec l'intérêt des Actionnaires.

RIAM assure des investissements responsables sur le plan environnemental, social et de gouvernement d'entreprise. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter [www.robeco.com/responsible investing](http://www.robeco.com/responsible_investing).

RIAM a reçu l'autorisation de déléguer ses fonctions de gestion des investissements aux Conseillers auxiliaires (sous sa propre responsabilité et à ses propres frais) visés en Annexe 1 « Informations par Sous-fonds ».

La politique d'investissement de la Société est déterminée par le Conseil d'administration de la Société. C'est le Conseiller en investissement qui prendra les décisions d'acheter, de vendre ou de conserver un certain élément d'actif, mais toujours sous la supervision et le contrôle de la Société de gestion. Le Conseiller en investissement ne peut être tenu responsable des décisions d'investissement prises par le Conseil d'administration de la Société, par la Société de gestion ou par des personnes physiques ou morales agissant sous leur autorité.

3.6 Structure et objet

La Société a été constituée pour une durée indéterminée, le 2 mai 1997. Ses Statuts ont été publiés au *Mémorial*, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-duché de Luxembourg (le « *Mémorial* »), le 6 juin 1997. Les dernières modifications des Statuts datent du 15 avril 2010 ; celles-ci ont été publiées le 14 mai 2010 au *Mémorial*.

La Société est une Société d'investissement à capital variable, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à la Première Partie de la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placements collectifs du Grand-duché de Luxembourg. Elle a été immatriculée sous le numéro B 58 959 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, où ses Statuts ont été déposés et peuvent être consultés et où des copies desdits Statuts peuvent être obtenues sur demande.

Le capital minimum est fixé à 1 250 000 EUR. Afin de déterminer le capital de la Société, les actifs nets de chaque Sous-fonds non libellés en euros seront en premier lieu convertis en euros et la somme des actifs nets des Sous-fonds constituera alors le capital de la Société. Le capital de la Société sera automatiquement ajusté, en cas d'émission d'Actions supplémentaires ou de rachat d'Actions en circulation, en l'absence de nécessité de toute communication ou annonce publique à cet égard.

Les actifs de la Société sont soumis aux fluctuations habituelles des marchés et aux risques inhérents à l'investissement en valeurs mobilières. Il est donc impossible de garantir que l'objectif de la Société, en termes d'investissement, sera atteint.

3.7 Banque dépositaire, Agent payeur, Agent de cotation et Agent domiciliataire

La Société a conclu un contrat avec RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Le contrat prévoit que l'ensemble des titres et des liquidités de la Société doit être gardé par ou pour le compte de la Banque dépositaire. La Banque dépositaire est également responsable du recouvrement du principal et des revenus, du paiement afférent aux titres acquis et cédés par la Société ainsi que du recouvrement du produit y afférent. La Banque dépositaire est habilitée à donner en dépôt les actifs de la Société, aux conditions commerciales habituelles, à des institutions financières domiciliées au Luxembourg ou dans d'autres pays, soit en son nom propre, soit pour le sous-compte de la Société, soit directement au nom de la Société, sous réserve toutefois, dans ce cas, de l'exercice d'un contrôle total par la Banque dépositaire sur l'affectation de ces actifs.

La Banque dépositaire doit en outre :

- a) s'assurer que les opérations de vente, d'émission, de rachat et d'annulation des Actions réalisées par la Société ont lieu conformément à la loi et aux Statuts de la Société ;
- b) s'assurer que, lors des opérations portant sur les actifs de la Société, la contrepartie lui soit remise dans les délais d'usage ;
- c) s'assurer que les produits de la Société reçoivent une affectation conforme aux Statuts.

La convention stipule également que RBC Dexia Investor Services Bank S.A. sera le principal agent payeur dans le cas de distributions de dividendes sur les Actions de la Société. En vertu d'une deuxième convention entre la Société et RBC Dexia Investor Services Bank S.A., cette dernière fournira en outre les services domiciliaires à la Société et agira en son nom en qualité d'agent de cotation.

3.8 Agent administratif et Agent d'enregistrement

Une convention de fourniture de services aux fonds de placement a désigné, par l'intermédiaire de la Société de gestion, RBC Dexia Investor Services Bank S.A. comme Agent administratif. Ainsi, RBC Dexia Investor Services Bank S.A est responsable de l'administration générale exigée par le droit luxembourgeois, du calcul de la Valeur nette d'inventaire et de la tenue des livres comptables de la Société.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A. a été désignée par la Société de gestion comme Agent d'enregistrement de la Société.

En sa qualité d'Agent d'enregistrement, RBC Dexia Investor Services Bank S.A. est chargée de l'émission, de la conversion et du rachat des Actions, ainsi que de la tenue du registre des Actionnaires.

3.9 Assemblées et rapports

L'Exercice de la Société est clos le dernier jour du mois de juin de chaque année. Les rapports vérifiés par les Commissaires aux comptes seront publiés et mis à la disposition des Actionnaires dans un délai de 4 mois suivant la fin de chaque Exercice et les rapports semestriels non vérifiés seront publiés et mis à la disposition des Actionnaires dans un délai de 2 mois suivant la fin de la période qu'ils couvrent. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier jeudi du mois de novembre, à 15 heures. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires représentera tous les actionnaires de la Société ; les décisions prises seront contraignantes pour tous les Actionnaires de la Société, quel que soit le Sous-fonds dont ils détiennent des actions.

Toutefois, en cas d'adoption de décisions ayant exclusivement trait aux droits spécifiques des Actionnaires d'un Sous-fonds donné, ou en cas de risque de divergence d'intérêts entre des Actionnaires de différents Sous-fonds, lesdites décisions devront être adoptées par une assemblée générale lors de laquelle sont représentés les Actionnaires des Sous-fonds concernés. Les avis de convocations aux assemblées générales portant mention de l'ordre du jour, de la date et du lieu, ainsi que des conditions de quorum et de majorité seront envoyés aux Actionnaires et publiés, dans la mesure requise par le droit luxembourgeois, dans le *Mémorial*, dans le ou les quotidien(s) luxembourgeois et dans un quotidien de grande audience déterminé par les Administrateurs. Les rapports annuels, y compris les comptes annuels révisés de la Société, de même que les rapports semestriels, seront disponibles au siège de la Société, à Luxembourg.

3.10 Liquidation et fusion

Liquidation de la Société

La Société peut être dissoute dans les cas suivants :

- par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, selon les modalités requises dans le cas d'une modification des Statuts ;

- si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum, qui s'élève à 1 250 000 EUR, les Administrateurs seront tenus de soumettre la question de la liquidation de la Société au cours d'une assemblée générale lors de laquelle aucun quorum ne sera requis et qui donnera lieu à un vote à la majorité simple des Actions représentées lors de ladite assemblée.
- si le capital de la Société devient inférieur à un quart du capital minimum, les Administrateurs seront tenus de soumettre la question de la liquidation de la Société au cours d'une assemblée générale lors de laquelle aucun quorum ne sera requis. La dissolution peut être prononcée par un nombre d'Actionnaires représentant conjointement un quart des Actions représentées lors de l'assemblée générale.

En cas de liquidation de la Société, celle-ci devra être réalisée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Les actifs nets de chaque Sous-fonds, tels qu'ils auront été fixés par le liquidateur, seront distribués aux Actionnaires de chaque Sous-fonds, au prorata de leurs participations et compte tenu des droits dont est assortie chaque Catégorie d'Actions. Les sommes qui n'auraient pas été réclamées à la date de clôture de la liquidation seront versées par voie d'entiercement à la Caisse de Consignation du Luxembourg, qui les tiendra à la disposition des bénéficiaires. Les montants non réclamés dans le délai de prescription pourront être confisqués, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Liquidation et fusion de Sous-fonds

L'assemblée générale des Actionnaires d'un Sous-fonds donné peut réduire le capital de la Société par annulation ou liquidation de toutes les Actions de ce Sous-fonds et rembourser aux Actionnaires de ce Sous-fonds l'entière Valeur nette d'inventaire des Actions de celui-ci, à la date de distribution. Aucun quorum n'est requis à cet égard et la décision doit être adoptée à la majorité simple des Actions représentées.

L'assemblée générale des Actionnaires d'un Sous-fonds peut également décider de la fusion du Sous-fonds concerné avec un autre Sous-fonds existant ou de son intégration dans un autre organisme de placements collectifs, immatriculé, à cette date, conformément à la Première Partie de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et ce, en contrepartie de l'émission d'Actions de cet autre organisme de placements collectifs au bénéfice des détenteurs d'Actions du Sous-fonds correspondant. Une telle décision fera l'objet d'une annonce publique (ou d'une notification, selon le cas) par la Société, laquelle annonce publique et/ou notification donnera des informations sur le nouveau Sous-fonds ou l'organisme de placements collectifs concerné. L'annonce et/ou la notification sera faite un mois avant la date de fusion ou d'intégration effective, afin de permettre aux détenteurs des Actions concernées de présenter une demande de rachat, sans frais, préalablement à la mise en œuvre de la transaction. En cas de fusion ou d'intégration d'un Sous-fonds avec un autre Sous-fonds existant, ladite annonce et/ou notification peut être faite préalablement à (mais sous réserve de) l'assemblée des Actionnaires (le cas échéant), portant sur la fusion ou l'intégration. Il n'existe aucune condition de quorum dans le cadre d'une assemblée générale portant sur la fusion ou l'intégration de divers Sous-fonds de la Société, et les décisions pourront à cet égard être adoptées à la majorité simple des Actions représentées lors de l'assemblée. S'agissant des décisions de transfert d'un groupe d'actifs et de passifs au bénéfice d'un autre organisme de placements collectifs, les conditions de quorum et de majorité seront identiques, lors de l'assemblée générale des Actionnaires du Sous-fonds concerné, à celles requises pour l'intégration ou la fusion de Sous-fonds. En cas de fusion avec un fonds commun de placement ou avec un organisme de placements collectifs établi à l'étranger, la décision prise à cet égard n'engagera que les détenteurs d'Actions qui auront approuvé la fusion proposée. Aucun quorum n'est requis lors d'une assemblée générale extraordinaire décidant de la fusion avec un autre organisme de placement collectif et la résolution peut être adoptée à la majorité simple.

En outre, si, à tout moment, le Conseil d'administration devait constater à juste titre que :

- (i) la continuité d'un quelconque Sous-fonds serait contraire aux lois relatives aux valeurs mobilières ou à l'investissement, à des lois ou réglementations similaires émanant de toute autorité gouvernementale ou réglementaire domiciliée au Luxembourg ou dans tout autre pays dans lequel la Société a élu domicile ou est gérée ou à partir duquel ses Actions sont offertes au public, ou
- (ii) la continuité d'un quelconque Sous-fonds aurait pour effet de soumettre la Société à une imposition à laquelle elle n'aurait pas été soumise ou de lui faire subir tout autre préjudice financier qu'elle n'aurait pas subi en toute autre hypothèse, ou

- (iii) la continuité d'un quelconque Sous-fonds aurait pour effet d'empêcher ou de limiter la vente des Actions dans l'un des pays susmentionnés, ou
- (iv) tout changement de la situation économique ou politique en rapport avec un Sous-fonds le justifie ; ou
- (v) dans le cas où la Valeur nette d'inventaire totale d'un Sous-fonds serait inférieure au montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le minimum requis pour le maintien de ce Sous-fonds, dans l'intérêt des Actionnaires,

le Conseil d'Administration peut décider l'annulation d'un Sous-fonds ou sa fusion avec un autre Sous-fonds ou un autre organisme de placements collectifs, tel que décrit et conformément aux procédures décrites ci-avant.

3.11 Fusion de Catégories d'Actions

L'assemblée générale des Actionnaires concernés peut également décider d'annuler les Actions d'une Catégorie de Sous-fonds en procédant à une fusion avec une autre Catégorie d'Actions du même Sous-fonds. L'adoption de cette décision fera l'objet d'un avis et/ou d'une notification préalable, conformément aux stipulations précitées.

En outre, si, à tout moment, le Conseil d'administration devait constater à juste titre que :

- (i) la continuité d'une quelconque Catégorie serait contraire aux lois relatives aux valeurs mobilières ou à l'investissement, à des lois ou réglementations similaires émanant de toute autorité gouvernementale ou réglementaire domiciliée au Luxembourg ou dans tout autre pays dans lequel la Société a élu domicile ou est gérée ou à partir duquel ses Actions sont offertes au public, ou
- (ii) la continuité d'une quelconque Catégorie aurait pour effet de soumettre la Société à une imposition à laquelle elle n'aurait pas été soumise ou de lui faire subir tout autre préjudice financier qu'elle n'aurait pas subi en toute autre hypothèse, ou
- (iii) la continuité d'une quelconque Catégorie aurait pour effet d'empêcher ou de limiter la vente des Actions dans l'un des pays susmentionnés, ou
- (iv) tout changement de la situation économique ou politique en rapport avec une Catégorie le justifie ; ou
- (v) dans le cas où la Valeur nette d'inventaire totale d'une Catégorie serait inférieure au montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le minimum requis pour le maintien de cette Catégorie, dans l'intérêt des Actionnaires,

le Conseil d'Administration peut décider l'annulation d'une Catégorie ou sa fusion avec une autre Catégorie ou un autre organisme de placements collectifs, tel que décrit et conformément aux procédures décrites ci-avant.

3.12 Transactions avec des personnes connexes

Les liquidités faisant partie de la propriété de la Société peuvent être placées sous forme de dépôts auprès du Dépositaire, de la Société de gestion, des conseillers en investissement ou de toute autre personne en relation avec ces sociétés (étant une institution autorisée à accepter des dépôts), du moment que cette institution verse un intérêt sur ce dépôt à un taux au moins égal, conformément aux procédures bancaires habituelles, au taux commercial des dépôts de la taille du dépôt en question négocié dans des conditions normales de concurrence.

De l'argent peut être emprunté auprès du Dépositaire, de la Société de gestion, des conseillers en investissement ou de toute autre personne en relation avec ces sociétés (étant une banque), du moment que cette banque facture des intérêts à un taux qui ne soit pas supérieur, et des frais concernant la mise en place ou la liquidation du prêt qui ne soient pas supérieurs au montant conforme aux procédures bancaires habituelles, le taux commercial pour un prêt de la taille et de la nature du prêt en question étant négocié dans des conditions normales de concurrence.

Toute transaction entre la Société et la Société de gestion, les conseillers en investissement ou toute personne connexe pour son propre compte ne peut être réalisée qu'avec l'accord écrit préalable du Dépositaire.

Toutes les transactions menées pour le compte de la Société doivent se faire dans des conditions normales de concurrence et exécutées dans les meilleures conditions possibles. Les transactions avec des personnes liées à la Société de gestion ou aux conseillers en investissement ne peuvent représenter plus de 50 % des transactions de la Société en valeur sur un Exercice de la Société.

La Société de gestion, les conseillers en investissement ou toute personne connexe ne recevront pas de liquidités ni de remises de la part des courtiers dans le cadre des transactions pour la Société. En outre, ni la Société de gestion, ni les conseillers en investissement ne bénéficient actuellement d'accords « soft-dollar » émanant de la gestion de la Société.

3.13 Documents disponibles pour consultation

Les documents suivants sont disponibles au siège social de la Société et aux guichets de la Banque dépositaire :

1. les Statuts de la Société, le Prospectus de la Société et les Prospectus simplifiés des Sous-fonds ;
2. la convention portant sur la fourniture de services de dépôt et de paiement conclue entre la Société et RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ;
3. la convention portant sur la fourniture de services de domiciliation et de cotation conclue entre la Société et RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ;
4. la convention portant sur le service de gestion du fonds conclue entre la Société et la Société de gestion ;
5. la convention portant sur les services de conseil en investissement conclue entre la Société de gestion et Robeco Institutional Asset Management B.V. ;
6. la convention de service conclue entre la Société de gestion et RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ; et
7. La Politique de gestion des risques de Robeco.

Des copies des Statuts, du Prospectus et des rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que le Prospectus simplifié de chaque Sous-fonds, peuvent être consultés auprès des bureaux de la Société et de la Banque dépositaire. Ces rapports sont réputés faire partie intégrante du présent Prospectus.

CHAPITRE 4 - CONSIDERATIONS LIEES AUX RISQUES

Tout investisseur potentiel doit avoir conscience qu'investir dans tout Sous-fonds représente un risque financier considérable. La valeur des Actions peut augmenter ou diminuer suivant l'évolution de la valeur des investissements du Sous-fonds. C'est la raison pour laquelle il est recommandé aux investisseurs potentiels de vérifier scrupuleusement l'ensemble des informations du Prospectus avant de prendre la décision d'acheter des Actions. Il leur est notamment recommandé de tenir compte des risques importants suivants ainsi que de la politique d'investissement du Sous-fonds.

Un Sous-fonds peut détenir des titres de types différents ou de catégories d'actifs différentes - actions, obligations, instruments monétaires, instruments dérivés - suivant les objectifs d'investissement du Sous-fonds. Des investissements différents présentent des types de risque différents. Les Sous-fonds présentent également des types de risques différents, suivant le type de titres détenus.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des différents types de risques d'investissement susceptibles de s'appliquer aux Sous-fonds. Suivant leur politique d'investissement, les Sous-fonds peuvent être exposés à des risques spécifiques, dont, notamment, les risques exposés ci-dessous. Tout Sous-fonds n'est pas nécessairement exposé à tous les risques présentés ci-dessous. Les risques spécifiques des Sous-fonds peuvent figurer en Annexe I.

Les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance de l'intégralité du présent prospectus et se renseigner auprès de leur conseiller juridique, fiscal et financier avant de prendre la décision d'investir dans un Sous-fonds.

Risques généralement liés aux investissements

La valeur des investissements peut varier à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. La valeur d'une Action dépend de l'évolution des marchés financiers et peut évoluer à la baisse comme à la hausse. Les actionnaires courent le risque que la valeur de leur investissement finisse à un niveau inférieur à celui du montant investi, voire égal à zéro. Dans le cadre des risques généralement liés aux investissements, il convient de distinguer (1) le risque de marché, (2) le risque de concentration, (3) le risque de change et (4) le risque de cessation anticipée.

(1) Risque de marché

La valeur des actions réagit aux fluctuations du marché en général, et du cours de chaque instrument financier en particulier. En outre, les investisseurs doivent avoir conscience du fait que la valeur d'un investissement peut varier à la suite de l'évolution de la situation politique, économique ou de marché ou bien des changements intervenant dans la situation d'une entreprise donnée. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

(2) Risque de concentration

Selon sa politique d'investissement, le Sous-fonds peut investir dans des instruments financiers d'institutions émettrices opérant (principalement) dans le même secteur ou la même région, ou sur le même marché. Dans ce cas, en raison de la concentration du portefeuille d'investissement du Sous-fonds, tout évènement ayant une incidence sur ces institutions émettrices peut avoir une incidence plus grande encore sur les Actifs du Sous-fonds qu'en cas de moindre concentration du portefeuille d'investissement.

(3) Risque de change

Tout ou partie du portefeuille des titres des Sous-fonds peut être investi dans des titres négociables, des instruments monétaires, des OPCVM ou des OPC et autres instruments financiers éligibles libellés dans des devises autres que la Devise de référence du Sous-fonds. Par conséquent, l'évolution du taux de change peut avoir une incidence aussi bien négative que positive sur le résultat des investissements du Sous-fonds. Le risque de change peut être couvert par des transactions à terme de gré à gré sur devises et des options sur devises.

(4) Risque de cessation anticipée

En cas de cessation anticipée d'un Sous-fonds, ledit Sous-fonds sera tenu de distribuer les participations aux actifs dudit Sous-fonds aux Actionnaires sur une base proportionnelle. Il est possible qu'à la date de ladite vente ou distribution, la valeur de certains investissements du Sous-fonds soit inférieure au coût initial desdits investissements, entraînant des pertes importantes pour les Actionnaires. En outre, toute dépense organisationnelle relative au Sous-fonds qui n'aurait pas été entièrement amortie sera déduite du capital du Sous-fonds à cette date.

Les circonstances autorisant la liquidation d'un Sous-fonds sont décrites à l'Article 3.10.

Risque de contrepartie

Une contrepartie du Sous-fonds peut ne pas s'acquitter des obligations qui lui incombent vis-à-vis du Sous-fonds. Ce risque est limité, autant que possible, par tout le soin apporté à la sélection des contreparties.

En règle générale, il existe moins de réglementation et de contrôle par les instances officielles s'agissant des transactions sur les marchés OTC (où sont généralement échangés les dépôts de liquidités, les devises, les contrats à terme, les contrats « spot », les contrats d'options, les « credit default swaps », les « total return swaps », ainsi que certaines options sur les devises) que s'agissant des transactions conclues sur des marchés organisés. De surcroît, nombre des protections accordées aux participants sur certains marchés organisés, notamment la garantie de performance d'une chambre de compensation boursière, peuvent ne pas être disponibles dans le cadre d'opérations OTC. Dès lors, un Sous-fonds qui procède à des opérations OTC court le risque de voir sa contrepartie directe ne pas honorer les obligations qui lui incombent dans le cadre de ces opérations et ce Sous-fonds peut donc subir des pertes.

Pour les instruments dérivés cotés en Bourse, comme les contrats à terme et les options, dans lesquels un Sous-fonds n'est pas un membre direct d'une chambre de compensation, des services de compensation sont nécessaires de la part d'un tiers qui est une chambre de compensation. Ce membre est nécessaire pour que la chambre de compensation affiche une marge, qui à son tour nécessite un Sous-fonds pour afficher une marge. En raison des primes de risque et des marges de compensation chez une multitude de clients, la marge réelle affichée par le membre de la chambre de compensation est beaucoup plus faible que la marge affichée par le Sous-fonds, ce qui implique que le Sous-fonds court un risque de contrepartie résiduel en fonction du membre de compensation.

La Société conclura exclusivement des opérations avec des contreparties qui, selon elle, présentent une certaine qualité de crédit, et elle pourra réduire l'exposition encourue dans le cadre de ces opérations par le biais de l'octroi de lettres de crédit ou de garantie émanant de certaines contreparties conformément à la législation et à la réglementation luxembourgeoises. Malgré les mesures mises en œuvre par la Société pour réduire le risque de crédit de contrepartie, la Société ne peut garantir l'absence de défaillance d'une contrepartie ni l'absence de pertes d'un Sous-fonds par suite de cette défaillance.

Risque de liquidité

Les prix réels d'acquisition et de cession des instruments financiers dans lesquels investit le Sous-fonds dépendent en partie de la liquidité des instruments financiers concernés. Il est possible qu'une position prise au nom du Sous-fonds ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable en raison du manque de liquidité sur le marché dans le contexte de l'offre et de la demande et puisse entraîner la suspension ou la restriction des achats et émissions d'Actions.

Les transactions de produits financiers dérivés sont généralement assorties d'un risque de liquidité. Les positions des contrats à terme peuvent être illiquides ou difficiles à clore en raison des limites imposées par la bourse concernée sur les fluctuations de prix au jour le jour. Etant donnée le caractère bilatéral des positions OTC, la liquidité de ces transactions n'est pas garantie. Les opérations sur les marchés OTC sont susceptibles d'affecter les investissements du Sous-fonds au travers de ces marchés OTC.

Il est possible que, ponctuellement, les contreparties avec lesquelles traite la Société cessent de tenir des marchés ou d'indiquer des prix sur certains instruments. Dans ce cas, il est possible que la Société ne soit pas en mesure de conclure une transaction souhaitée ou de conclure une opération de compensation s'agissant d'une position ouverte susceptible de peser négativement sur sa performance.

Risque de change en euro

Tout ou partie des actifs des Sous-fonds peut être investi dans des titres libellés en euros. En cas d'événement particulier comme un effondrement, la sortie d'un pays individuel ou d'autres circonstances qui peuvent entraîner l'émergence ou la réintroduction de devises nationales, chaque Sous-fonds court le risque que la valeur des investissements diminue et/ou que la liquidité de ses investissements soit (temporairement) réduite, quelles que soient les mesures que la Société mette en œuvre pour réduire ces risques.

Risque liés à l'utilisation d'instruments financiers

Les produits financiers dérivés font l'objet de différents risques mentionnés dans ce chapitre. Les risques propres aux produits dérivés financiers sont les suivants :

Risque afférent aux opérations de « Crédit Default Swaps »

Les « credit default swaps » peuvent donner lieu à des négociations différentes de celles des valeurs mobilières entrant dans les fonds de l'entité de référence. Dans des conditions de marché défavorables, la base (c'est-à-dire la différence entre le spread sur les obligations et le spread sur les « credit default swaps ») peut être caractérisée par une volatilité significativement plus importante.

Risque d'effet de levier

Le Sous-fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments, techniques ou structures dérivés afin de couvrir certains risques, remplir certains objectifs d'investissement et veiller à l'efficacité de la gestion du portefeuille. Ces instruments peuvent présenter un effet de levier susceptible d'accroître la sensibilité du Sous-fonds aux fluctuations du marché. Le risque des instruments, structures et techniques dérivés sera toujours limité aux conditions de la gestion intégrale du risque du Sous-fonds.

Risque dû à des positions synthétiques courtes

Le Sous-fonds peut recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Opérations de couverture pour certaines Catégories

Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que les Sous-fonds de la Société regroupent plusieurs Catégories d'Actions se différenciant notamment par leur devise de référence ainsi que par leur couverture de change, leur couverture contre l'inflation ou contre l'écart de durée au niveau des catégories. Par conséquent, les investisseurs sont exposés au risque d'une fluctuation défavorable de la Valeur nette d'inventaire d'une Catégorie par rapport à une autre Catégorie en raison d'opérations de couverture au niveau de la Catégorie couverte.

Risque d'évaluation

Parmi les autres risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés, citons le risque que différentes évaluations apparaissent en raison de l'utilisation de différentes méthodes d'évaluation et de l'incapacité des instruments dérivés à se corréler parfaitement aux titres, taux et indices sous-jacents. De nombreux instruments dérivés et, notamment, les instruments négociés de gré à gré, sont complexes et souvent évalués de manière subjective, et leur évaluation ne peut être établie que par un nombre limité de professionnels qui agissent souvent en qualité de contreparties de la transaction à évaluer, ce qui peut porter préjudice à l'indépendance de l'évaluation établie. Une évaluation inexacte peut donner lieu à une augmentation des exigences de paiements en espèces pour les contreparties ou à une baisse de la valeur d'un Sous-fonds.

Risques liés au prêt d'instruments financiers

Dans le cas de prêts d'instruments financiers, le Sous-fonds court le risque que le bénéficiaire puisse ne pas respecter l'obligation qui lui incombe de retourner les instruments financiers prêtés à la date convenue ou de ne pas fournir la garantie requise. La politique de prêt du Sous-fonds est conçue pour contrôler ce type de risque dans toute la mesure du possible.

En ce qui concerne le prêt de titres, les investisseurs doivent notamment avoir conscience (A) que si

l'emprunteur des titres prêtés par le Sous-fonds ne retournait pas ces titres, il existe un risque que la garantie perçue ait une valeur finale inférieure à celle des titres prêtés, que ce soit en raison d'une évaluation inexacte, de fluctuations défavorables du marché, d'une détérioration de la notation de crédit des émetteurs de la garantie, ou de l'illiquidité du marché sur lequel la garantie est négociée ; (B) qu'en cas de réinvestissement d'une garantie en espèces, ce réinvestissement peut (i) créer un effet de levier, avec les risques y afférents ainsi que des risques de perte et de volatilité, (ii) avoir pour conséquence une exposition au marché incohérente avec les objectifs du Sous-fonds, ou (iii) rapporter une somme inférieure au montant de la garantie à retourner, et (C) que tout retard dans la restitution des titres prêtés peut restreindre la capacité d'un Sous-fonds à respecter les obligations de livraison qui lui incombent lors de la cession de titres.

Risques liés aux opérations de pension sur titres

En ce qui concerne les opérations de pension sur titres, les investisseurs doivent notamment avoir conscience (A) qu'en cas de défaillance de la contrepartie auprès de laquelle ont été placées des espèces du Sous-fonds, il existe un risque que la garantie perçue ait une valeur finale inférieure à celle des espèces placées, que ce soit en raison d'une évaluation inexacte de la garantie, de fluctuations défavorables du marché, d'une détérioration de la notation de crédit des émetteurs de la garantie, ou de l'illiquidité du marché sur lequel la garantie est négociée ; (B) que (i) le blocage d'espèces dans le cadre de transactions d'une importance et d'une durée excessives, (ii) le retard de recouvrement des espèces placées ou (iii) des difficultés à réaliser la garantie peuvent restreindre la capacité du Sous-fonds à respecter les demandes de remboursement, à acquérir des titres ou, plus généralement, à réinvestir et (C) que, selon le cas, les opérations de pension sur titres augmenteront l'exposition du Sous-fonds à des risques similaires aux risques associés aux instruments financiers dérivés optionnels ou à terme.

Risque liés au règlement

Pour le Sous-fonds, tout paiement incorrect ou retard de paiement ou de livraison d'instruments financiers par une contrepartie peut signifier que le règlement via un système de négociation ne peut avoir lieu (en temps opportun) ou ne peut être conforme aux attentes.

Grand nombre de rachats

La Société étant un Fonds ouvert, chaque Sous-fonds peut théoriquement être confronté, chaque Jour d'évaluation, à un grand nombre de rachats. Dans ce cas, les investissements doivent être cédés à court terme de manière à respecter l'obligation de remboursement auprès des Actionnaires procédant aux rachats, ce qui peut porter préjudice aux résultats du Sous-fonds et entraîner la suspension ou la restriction des achats et émissions d'Actions.

Risque lié au pays

Certains Sous-fonds investiront en obligations et autres titres et instruments de créance négociables d'émetteurs implantés au sein de différents pays et régions. Les économies des différents pays peuvent diverger de manière positive ou négative en fonction de ce qui suit : produit intérieur brut ou produit national brut, taux d'inflation, réinvestissement du capital, autosuffisance des ressources et balance des paiements. Les normes de reporting, de comptabilité et d'audit des émetteurs peuvent différer d'un pays à l'autre, parfois de manière significative, en ce qui concerne des points importants. Dans certains pays, les investisseurs ayant investi dans des valeurs mobilières et d'autres types d'actifs auront accès à moins d'informations. Les nationalisations, expropriations ou impôts spoliateurs, le blocage des devises, les changements politiques, la réglementation gouvernementale, l'instabilité politique ou sociale ou le développement de relations diplomatiques sont susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur l'économie d'un pays ou sur les investissements du Sous-fonds dans ledit pays. En cas d'expropriation, de nationalisation ou de toute autre confiscation, le Sous-fonds est susceptible de perdre l'ensemble de ses investissements dans le pays concerné. En outre, la législation régissant l'organisation d'entreprise, la faillite et l'insolvabilité peut ne prévoir qu'une protection des détenteurs de valeurs mobilières, comme un portefeuille.

Risques liés à la banque dépositaire

Les instruments financiers du portefeuille du Sous-fonds sont placés en dépôt auprès d'une banque honorable (dénommée la « Banque dépositaire ») ou de ses sous-traitants dûment désignés. Chaque Sous-fonds court le risque que les actifs placés en dépôt puissent être perdus en raison de la liquidation, de l'insolvabilité, de la faillite, de la négligence ou d'activités frauduleuses de la Banque dépositaire ou des sous-traitants qu'elle a désignés.

Risques liés à l'inflation

L'inflation (diminution de la valeur de la Devise de référence) peut nuire à l'investissement réel de chaque Sous-fonds.

Risque fiscal

Pendant la durée d'existence d'un Sous-fonds, le régime fiscal applicable peut évoluer, et des circonstances favorables au moment de la souscription peuvent devenir plus tard moins favorables et ce, avec un effet rétroactif ou non. Un certain nombre de questions fiscales importantes applicables au Sous-fonds sont décrites au chapitre « Régime fiscal ». La Société recommande expressément aux Actionnaires (potentiels) de consulter leur propre conseiller fiscal de manière à obtenir des conseils sur ce qu'implique fiscalement toute participation à un Sous-fonds.

Risque de suspension ou de restriction des achats et émissions

Dans des circonstances spécifiques, par exemple en cas de matérialisation de l'un des risques mentionnés dans ce chapitre, l'émission et l'achat d'Actions doivent être restreints ou suspendus. Les Actionnaires courent le risque de ne pas toujours être en mesure d'acquérir ou de céder des Actions dans ces circonstances.

Risques liés aux marchés émergents et moins développés

Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.

Les investisseurs doivent être conscients de l'impact que l'instabilité sociale, politique ou économique potentielle de certains pays d'Afrique, frontaliers, émergents et d'Europe de l'Est pourrait avoir sur la valeur et la liquidité des placements de ces Sous-fonds. Par ailleurs, compte tenu du fait que les monnaies de plusieurs de ces pays ont connu de fréquentes périodes de dépréciation et qu'elles ont fait l'objet de dévaluations répétées, les placements dans ces pays pourraient être soumis à des risques de change.

Les investisseurs doivent plus particulièrement être conscients des risques suivants liés aux investissements qu'ils pourraient réaliser dans des Sous-fonds de pays d'Afrique, frontaliers, émergents ou de pays nouvellement industrialisés :

- l'instabilité économique et/ou politique peut conduire à des changements juridiques, fiscaux et réglementaires ou au revirement des réformes juridiques / fiscales / réglementaires / de marché. Les actifs peuvent être réquisitionnés sans indemnisation compensatoire correcte ;
- l'interprétation et l'application des décrets et des lois peuvent fréquemment se révéler contradictoires et incertaines, notamment dans les domaines relatifs à la fiscalité ;
- les systèmes comptables et d'audit peuvent ne pas être conformes aux normes internationales ;
- la conversion dans une devise étrangère ou le transfert depuis certains marchés de produits issus de la vente de valeurs mobilières ne sont pas garantis. La valeur de la devise de certains marchés peut, en relation avec d'autres devises, décliner et avoir ainsi un effet préjudiciable sur la valeur des investissements.
- Les marchés de valeurs mobilières de certains pays ne présentent pas les liquidités, l'efficacité, les contrôles réglementaires et la surveillance de marchés plus développés et la pénurie de liquidités peut avoir un effet préjudiciable sur la valeur ou les possibilités de cession des actifs ;
- sur certains marchés, il se peut qu'il n'existe aucune méthode sécurisée de livraison contre paiement permettant d'éviter tout risque de contrepartie ; il peut s'avérer nécessaire de procéder au paiement lors d'un achat ou à la livraison en cas de vente avant réception des titres ou, selon le cas, des produits de la vente.

Risques liés aux marchés russes et de l'Europe de l'Est

Investir sur les marchés russes et de l'Europe de l'Est comporte des risques spécifiques. Ces risques sont exposés ci-après et s'appliquent également spécifiquement aux marchés russes. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les marchés de ces pays présentent des risques spécifiques en matière de règlement et de garde des valeurs mobilières, ainsi qu'en matière d'enregistrement des actifs, compte tenu du fait que les agents d'enregistrement ne sont pas toujours soumis à un contrôle adéquat des autorités. Les valeurs mobilières (notamment les valeurs mobilières russes) peuvent, sur ces marchés, ne pas faire l'objet d'un dépôt physique auprès de la Banque dépositaire ou de ses agents locaux (russes). Par conséquent, ni ladite Banque dépositaire, ni ses agents locaux ne peuvent être censés remplir les fonctions traditionnelles de garde ou de conservation physique. La Banque dépositaire ne pourra être tenue responsable que de sa propre négligence ou faute grave, ou de la négligence ou faute grave de ses agents locaux (russes), étant entendu qu'elle ne saurait être tenue responsable de toutes pertes liées à la liquidation, à la faillite, à la négligence ou à la faute grave de tout agent d'enregistrement. En cas de telles pertes, la Société sera tenue de faire valoir ses droits directement auprès de l'émetteur et/ou de l'agent d'enregistrement désigné par ses soins.

Actuellement, un certain nombre de marchés des pays russes, d'Afrique, des pays frontaliers, émergents et d'autres pays Europe de l'Est ne peuvent être considérés comme étant des Marchés réglementés, au sens des restrictions en matière d'investissement et, de ce fait, il conviendra de soumettre le volume des placements dans des valeurs mobilières négociées sur de tels marchés à la limite de 10 % stipulée au point I (2) de l'Annexe II « Restrictions en matière d'investissement ».

La *Russian Trading System Stock Exchange* (RTS Stock Exchange) et Par conséquent, la limite de 10 % généralement applicable aux valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées sur des marchés en Russie ne s'appliquera pas aux investissements dans des valeurs mobilières cotées ou négociées sur la RTS Stock Exchange ou la MICEX. Toutefois, les avertissements quant aux risques présentés par les investissements en Russie demeureront applicables à l'ensemble des investissements réalisés en Russie.

Risque de crédit

Les investissements dans des titres à revenu fixe sont sujets à des risques de taux d'intérêt, de défaillance ou de crédit. Les titres moins bien notés ou non notés offrent en général des rendements supérieurs aux titres mieux notés afin de compenser la solvabilité réduite et le risque accru de défaillance dont ils sont porteurs. Les titres moins bien notés ou non notés tendent en général à mieux refléter l'évolution des entreprises et des marchés sur le court terme que les titres mieux notés, qui réagissent principalement à l'évolution générale des taux d'intérêt. Les investisseurs sont moins nombreux à se tourner vers les titres moins bien notés ou non notés, qui peuvent être plus difficiles à acquérir et à céder au meilleur moment.

Il existe également un risque que l'émetteur d'une obligation se révèle défaillant au moment du paiement de son principal et/ou de respecter ses obligations de paiement d'intérêts.

Les titres et instruments de créance dits « *investment grade* » peuvent être sujets au risque d'être rétrogradés au rang de titres/instruments notés en-dessous du niveau « *investment grade* » et/ou de se voir attribuer une notation de crédit inférieure.

Des limites de concentration ont été mises en place pour les portefeuilles à revenu fixe de manière à limiter les risques de nature événementielle (c'est-à-dire, les risques de révision à la baisse ou de défaillance). Il est tenu compte du risque de spread de crédit dans les mesures globales du risque de marché.

Le volume de transactions effectuées sur certains marchés obligataires européens peut s'avérer notablement inférieur à celui des marchés mondiaux plus importants, tels que les marchés des Etats-Unis. Par conséquent, les investissements d'un Sous-fonds sur ces marchés peuvent être moins liquides et leur cours plus volatile que des investissements comparables réalisés dans des titres négociés sur des marchés plus volumineux. Par ailleurs, les périodes de règlement de certains marchés peuvent être plus longues que celles d'autres marchés, ce qui peut avoir une incidence sur la liquidité du portefeuille.

Risques liés aux titres adossés à des actifs et aux titres adossés à des crédits immobiliers

La valeur et la qualité des titres adossés à des crédits immobiliers et des titres adossés à des actifs dépendent de

la valeur et de la qualité des actifs sous-jacents (emprunts, loyers et autres types de créances) auxquels ils sont adossés.

Les émetteurs de titres adossés à des crédits immobiliers et de titres adossés à des actifs peuvent faire preuve d'une capacité limitée à appliquer le taux d'intérêt du titre aux actifs sous-jacents et les améliorations de crédit prévues pour soutenir les titres peuvent, le cas échéant, s'avérer inadéquates à la protection des investisseurs en cas de défaut.

Les Investisseurs potentiels doivent prendre connaissance de l'intégralité du présent prospectus et se renseigner auprès de leur conseiller juridique, fiscal et financier avant de prendre la décision d'investir dans un Sous-fonds.

Par ailleurs, l'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que certains Sous-fonds sont susceptibles de recourir à des instruments dérivés jusqu'à 100 % de leurs actifs nets. Par conséquent, l'exposition globale liée au placement du Sous-fonds peut s'élever à 200 % des actifs du Sous-fonds. Compte tenu de la possibilité de recourir à l'emprunt à hauteur de 10 % des actifs nets de chaque Sous-fonds, l'exposition globale peut atteindre 210 % des actifs nets du Sous-fonds. En adoptant l'approche sophistiquée, la limite de l'exposition globale, fixée à 210 %, est considérée comme respectée si la Perte maximale potentielle (ou VAR - valeur à risque) du portefeuille est deux fois inférieure à celle du benchmark (approche relative) ou inférieure à 20 % (approche absolue). Tous les Sous-fonds sont des fonds non-sophistiqués, à l'exception de : Robeco High Yield Bonds, Robeco Global Government Bonds, Robeco Global Bonds, Robeco Euro Government Bonds, Robeco Euro Core Government Bonds, Robeco All Strategy Euro Bonds, Robeco Euro Medium Term Bonds, Robeco Absolute Return Bonds, Robeco Total Return Bonds, Robeco Emerging Credits, Robeco GTAA Fund, Robeco Euro Government Bonds – LDI, Robeco All Strategy Euro Bonds – LDI, Robeco Investment Grade Corporate Bonds, Robeco Euro Credit Bonds et Robeco Euro Bonds.

ANNEXES

ANNEXE I – INFORMATIONS PAR SOUS-FONDS

1. Sous-fonds actions internationaux

a) Robeco Global Equities¹

Politique
d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés du monde entier. Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés opérant essentiellement dans des économies matures (marchés développés).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un

¹ Le Sous-fonds sera incorporé au Sous-fonds Robeco Global Stars Equities, en date d'effet du 18 février 2011.

type	bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	17 avril 1998					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

b) Robeco Global Value Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés du monde entier. Le Sous-fonds privilégie les investissements dans des sociétés sous-évaluées et allie des valorisations attrayantes avec un catalyseur de changement. Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés opérant essentiellement dans des économies matures (marchés développés).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le conseiller auxiliaire en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné

	pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Investment Management Inc. en tant que Conseillers auxiliaires en investissement. Robeco Investment Management Inc. est chargée de la gestion courante des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Investment Management Inc. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	13 décembre 2004					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie I USD	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
-----------------	--------	--------	--------	----------------	-----	-----

c) Robeco Global Conservative Equities

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés du monde entier. Le Sous-fonds privilégie les actions présentant un degré de volatilité inférieur à la moyenne des actions à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une politique d'investissement prudente mettant l'accent sur les actions présentant une faible volatilité. Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés opérant essentiellement dans des économies matures (marchés développés).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds

	s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Plafond des frais de fonctionnement	Type	Part de la Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie G EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

d) Robeco Global Stars Equities

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés du monde entier. Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés opérant essentiellement dans des économies matures (marchés développés). Le portefeuille Robeco Global Stars Equities se compose d'un portefeuille orienté et concentré sur un petit nombre de paris plus importants.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative. Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds

	s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	10 novembre 2008					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie D USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DL EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A

Catégorie F USD	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie I USD	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IL EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'Indice MSCI World (EUR ou USD) - net.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

e) Robeco Emerging Stars Equities

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques dans les pays émergents. Les pays émergents sont l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, le Salvador, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Liban, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, Taïwan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay, le Venezuela et le Vietnam. Le portefeuille Robeco Emerging Stars Equities se compose d'un portefeuille orienté et concentré sur un petit nombre de paris plus importants.

Normalement, le Sous-fonds n'effectuera pas de placements sur les marchés développés. Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Afin d'investir dans des valeurs de sociétés de la République Populaire de Chine (« RPC ») cotées sur les places financières chinoises, le Sous-fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa fortune nette dans des actions chinoises « A » émises par des sociétés de la RPC cotées sur la places financières chinoises.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active

	<p>de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative. Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.</p>
<p>Profil de l'Investisseur type</p>	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>
<p>Profil de risque du Sous-fonds</p>	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Ce Sous-fonds peut investir dans des actions chinoises « A ». Tout investissement dans des actions chinoises « A » présente des risques accrus, notamment des risques de liquidité et de crédit. Il existe un risque de liquidité significatif en raison de la période d'immobilisation des actions chinoises « A » d'une durée minimale d'un an, et de la durée du rapatriement des capitaux et des bénéfices, qui prend plusieurs mois. Le risque de crédit découle des transactions franco réalisées par l'intermédiaire d'un seul courtier par marché.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
<p>Considérations liées aux risques du Sous-fonds</p>	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	2 novembre 2006					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie <i>High Watermark</i>
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DL EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie E GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie F EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie F USD	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie G EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie I USD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IL EUR	0,50 %	1,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL USD	0,50 %	1,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'Indice MSCI Emerging Markets Standard (EUR, USD ou GBP) - net.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

f) Robeco Emerging Markets Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans les pays émergents. Les pays émergents sont l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, le Salvador, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Liban, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, Taïwan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay, le Venezuela et le Vietnam.

Normalement, le Sous-fonds n'effectuera pas de placements sur les marchés développés. Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b). La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Afin d'investir dans des valeurs de sociétés de la République Populaire de Chine (« RPC ») cotées sur les places financières chinoises, le Sous-fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa fortune nette dans des actions chinoises « A » émises par des sociétés de la RPC cotées sur la places financières chinoises. Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer

	<p>efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative. Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Ce Sous-fonds peut investir dans des actions chinoises « A ». Tout investissement dans des actions chinoises « A » présente des risques accrus, notamment des risques de liquidité et de crédit. Il existe un risque de liquidité significatif en raison de la période d'immobilisation des actions chinoises « A » d'une durée minimale d'un an, et de la durée du rapatriement des capitaux et des bénéficiaires, qui prend plusieurs mois. Le risque de crédit découle des transactions franco réalisées par l'intermédiaire d'un seul courtier par marché.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence	EUR					
Date d'émission	17 avril 1998					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie M USD	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie G USD	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I AUD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I GBP	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IE GBP	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A

Catégorie J USD	0,50 %	0,80 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie J YEN	0,50 %	0,80 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

g) Robeco Active Quant Global Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés du monde entier.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en procédant à leur surpondération et sous-pondération par rapport au benchmark correspondant. Ces opinions seront dictées par l'utilisation d'un modèle quantitatif qui classera les sociétés dans l'univers international. Pour les positions surpondérées, les sociétés les mieux classées seront privilégiées tandis que les sociétés les moins bien classées seront sous-pondérées. Lorsqu'une opinion fortement négative est formulée et que la pondération représentative du benchmark ne permet pas une sous-pondération suffisante, des instruments financiers dérivés seront utilisés afin de créer une position synthétique « courte ». Le Sous-fonds peut également prendre des positions longues et courtes dans des sociétés ne faisant pas partie du benchmark considéré. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. Le caractère actif du Sous-fonds se reflète dans la possibilité qu'a ledit Sous-fonds d'établir de nouvelles positions longues et courtes en ayant recours à des instruments financiers dérivés. Les positions longues de ces instruments financiers dérivés ne doivent pas dépasser 60 %, tout comme les positions courtes de ces instruments financiers dérivés. Le Sous-fonds envisage de compenser des positions courtes supplémentaires par des positions longues supplémentaires équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible).

Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés opérant essentiellement dans des économies développées. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	Le Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent participer aux évolutions des marchés financiers. Il s'adresse également aux Investisseurs qui possèdent une bonne connaissance des produits plus volatils, du concept d'effet de levier et qui sont en mesure d'accepter une volatilité importante. Ce Sous-fonds est adapté aux Investisseurs qui peuvent immobiliser le capital investi pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie <i>High Watermark</i>
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie D USD	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DL EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	15 %	A

Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie F USD	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie I USD	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IL EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL USD	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'Indice MSCI World (EUR ou USD) - net.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

h) Robeco Active Quant Emerging Markets Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans des pays émergents ou dans d'autres pays inclus dans le benchmark (Indice MSCI Emerging Markets Standard). Les pays émergents sont l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, le Salvador, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Liban, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, Taïwan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay, le Venezuela et le Vietnam.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intrajournalière (auquel cas le conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ».

Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.

Profil de l'Investisseur type Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.

Profil de risque du Sous-fonds Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.

Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

Considérations liées aux risques du Sous-fonds Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission 29 janvier 2008

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

USD						
Catégorie DL	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
EUR						
Catégorie DL	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
USD						
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
EUR						
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
EUR						
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL	0,50 %	0,80 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
EUR						
Catégorie IL	0,50 %	0,80 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
USD						

i) Robeco Frontier Markets Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans les pays dits frontaliers. Ces pays sont les suivants : le Koweït, les Émirats arabes unis, Chypre, le Qatar, la Slovénie, le Kazakhstan, la Croatie, le Vietnam, la Roumanie, le Kenya, l'Ukraine, Oman, l'Estonie, la Bulgarie, le Bahreïn, la Lituanie, le Sri Lanka, le Cambodge, la Colombie, la Jordanie, le Pakistan, la Côte d'Ivoire, la Géorgie, le Liban, Panama, la Tunisie, le Bangladesh, le Botswana, l'Équateur, le Ghana, la Jamaïque, la Lettonie, l'Île Maurice, la Namibie, la Slovaquie, Trinité-et-Tobago et le Nigéria. Normalement, le Sous-fonds n'effectuera aucun placement dans des pays qui ne font pas partie de la liste susmentionnée. Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b). »

Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, dans des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative. Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 9 - 10 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir

	<p>les opportunités du marché. Dans le portefeuille largement diversifié d'un Investisseur, il convient en tant que combinaison de placements.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p> <p>Sur les marchés frontières, les placements sont par nature relativement moins liquides, ce qui peut avoir une influence négative sur la valeur du Sous-fonds.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M USD	5,00 %	2,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

j) Robeco Flexible Markets

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres des marchés actions développés du monde entier ou des liquidités et des instruments liés au marché monétaire. Le Sous-fonds vise à obtenir un rendement absolu tant sur les marchés baissiers que haussiers.</p> <p>La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les marchés régionaux en adoptant sur ces marchés des positions longues et courtes. Ces positions longues et courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments dérivés. Ces opinions seront dictées par un modèle quantitatif. L'exposition brute totale aux titres des marchés développés sera au maximum égale à 150 % de la Valeur nette d'inventaire. Les actifs qui ne sont pas nécessaires pour recourir à des instruments dérivés seront investis en liquidités et instruments liés au marché monétaire.</p> <p>Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.</p> <p>Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, dans des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds sont un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Dans le portefeuille largement diversifié d'un Investisseur, il convient en tant que combinaison de placements.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les investissements dans des titres de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de</p>

l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

Considérations liées aux risques du Sous-fonds

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	20 %	B
Catégorie D EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie DL EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	20 %	B
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	20 %	B
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	20 %	B
Catégorie F EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie G USD	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	20 %	B

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie IL EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL USD	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'EONIA.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

k) Robeco Global Aggressive Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprise du monde entier, c'est-à-dire des entreprises opérant dans des économies matures (marchés développés) tout autant que dans des économies émergentes (marchés émergents).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en procédant à leur surpondération et sous-pondération par rapport au benchmark correspondant. Ces opinions seront dictées par l'utilisation d'un modèle quantitatif qui classera les sociétés dans l'univers international. Pour les positions surpondérées, les sociétés les mieux classées seront privilégiées tandis que les sociétés les moins bien classées seront sous-pondérées. Dans certaines conditions de marché, le classement peut induire une concentration sectorielle ou géographique des positions car le modèle quantitatif ne se retient pas aux limites géographiques ou sectorielles. Lorsqu'une opinion fortement négative est formulée et que la pondération représentative du benchmark ne permet pas une sous-pondération suffisante, des instruments financiers dérivés seront utilisés afin de créer une position synthétique « courte ». Le Sous-fonds peut également prendre des positions longues et courtes dans des sociétés ne faisant pas partie du benchmark considéré.

Afin de tirer profit de conditions de marché différentes, l'exposition cible totale est autorisée à fluctuer dans une certaine mesure. L'exposition cible totale varie en règle générale entre 100 % et 150 % de la Valeur nette d'inventaire pour les positions longues et entre 0 % et 50 % pour les positions courtes. Le ratio peut dévier de cette fourchette mais sans pour autant dépasser un ratio de 160/60.

Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Les investisseurs doivent savoir que les prix des instruments dérivés peuvent être volatils et, par conséquent, que le cours des Actions risque de faire preuve d'une plus grande volatilité.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

Dans le cadre de la sélection des titres, l'approche est systématique et disciplinée, l'attrait des titres étant évalué d'après des données fondamentales et techniques qui sont ensuite interprétées à l'aide de modèles quantitatifs.

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie F EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie G EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	B

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'Indice MSCI World tous pays (non couvert) EUR.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

1) Robeco High Dividend Equity

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer un revenu avec un potentiel de croissance à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés du monde entier. Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés qui distribuent régulièrement des dividendes supérieurs à la moyenne du marché et opérant essentiellement dans des économies matures (marchés développés). Le Sous-fonds peut également utiliser des instruments dérivés afin de générer des revenus supplémentaires.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un investisseur, il peut

	jouer le rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

m) Robeco Global Connectivity Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises du monde entier qui génèrent des revenus à partir d'une globalisation et d'une numérisation croissantes des communications et des interactions. Ces sociétés seront principalement, mais non exclusivement, actives dans les domaines suivants : télécommunications, jeux, Internet, banque mobile, lieux de travail mobiles, notebooks et réseaux sociaux. Le Sous-fonds pourra détenir la majeure partie de ses investissements dans des sociétés domiciliées dans des marchés émergents ou dans des sociétés dont la majeure partie des revenus sont issus des pays émergents.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes temporaires importantes. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.					
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que ces investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

USD						
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

n) Robeco Global Enhanced Index Equities

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés du monde entier.

Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés opérant essentiellement dans des économies matures (marchés développés) et ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans des pays émergents ou dans d'autres pays inclus dans le benchmark (Indice MSCI Emerging Markets Standard). Les pays émergents sont l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, le Salvador, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Liban, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, Taïwan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay, le Venezuela et le Vietnam.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en procédant à leur surpondération et sous-pondération par rapport à leur pondération dans l'indice MSCI World. Robeco Global Enhanced Index Equities dispose d'un portefeuille diversifié comprenant de nombreuses surpondérations et sous-pondérations limitées.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.

Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p> <p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p>
--------------------------------	--

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
------------------------------	--

Devise de référence	EUR
---------------------	-----

Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration
-----------------	--

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie D EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie F EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

o) Robeco Developed Enhanced Index Equities

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés opérant dans des économies développées.

Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés opérant essentiellement dans des économies matures (marchés développés). La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en procédant à leur surpondération et sous-pondération par rapport à l'indice MSCI World. Le Sous-fonds Robeco Developed Enhanced Index Equities dispose d'un portefeuille diversifié comprenant d'assez nombreuses surpondérations et sous-pondérations relativement limitées.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.

Profil de risque du Sous-fonds Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie D EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie F EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

p) Robeco Emerging Enhanced Index Equities

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans des pays émergents ou dans d'autres pays inclus dans le benchmark (Indice MSCI Emerging Markets Standard). Les pays émergents sont l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, la République du Salvador, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Liban, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, Taiwan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay, le Venezuela et le Vietnam.</p> <p>La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en procédant à leur surpondération et sous-pondération par rapport à leur pondération dans l'indice MSCI Emerging Markets Standard. Le Sous-fonds Robeco Emerging Enhanced Index Equities dispose d'un portefeuille diversifié comprenant de nombreuses surpondérations et sous-pondérations limitées.</p> <p>Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, dans des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Dans le portefeuille largement diversifié d'un Investisseur, il convient en tant que combinaison de placements.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte,</p>

ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.

Les placements dans des titres de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie D EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie F EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

q) Robeco Emerging Conservative Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans les pays émergents. Il privilégie les actions présentant un degré de volatilité inférieur à la moyenne des actions des marchés émergents. Il s'agit d'une politique d'investissement prudente mettant l'accent sur les actions présentant une faible volatilité.

Les pays émergents sont l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, la République du Salvador, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Liban, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, Taiwan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay, le Venezuela et le Vietnam.

Normalement, le Sous-fonds n'effectuera pas de placements sur les marchés développés. Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intrajournalière (auquel cas le conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.

Afin d'investir dans des valeurs de sociétés de la République Populaire de Chine (« RPC ») cotées sur les places financières chinoises, le Sous-fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa fortune nette dans des actions chinoises « A » émises par des sociétés de la RPC cotées sur les places financières chinoises. Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, dans des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

	<p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative. Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.</p>
<p>Profil de l'Investisseur type</p>	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Dans le portefeuille largement diversifié d'un Investisseur, il convient en tant que combinaison de placements.</p>
<p>Profil de risque du Sous-fonds</p>	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Ce Sous-fonds peut investir dans des actions chinoises « A ». Tout investissement dans des actions chinoises « A » représente des risques accrus, de risques de liquidité et de crédit, notamment. Il existe un risque significatif de liquidité en raison de la période d'immobilisation des actions chinoises « A », d'une durée minimale de un an, et de la durée du rapatriement des capitaux et des bénéfices, qui prend plusieurs mois. Il existe un risque de crédit en raison de transactions réalisées franco de paiement et par l'intermédiaire d'un seul courtier par marché.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
<p>Considérations liées aux risques du Sous-fonds</p>	<p>Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles</p>

conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence USD

Date d'émission À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie M USD	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie G USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I GBP	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

2. Sous-fonds actions régionaux et nationaux

a) Robeco Asia-Pacific Equities

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises ayant leur siège social en Asie, en Australie ou en Nouvelle-Zélande ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique dans cette région.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le conseiller auxiliaire en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Afin d'investir dans des valeurs de sociétés de la République Populaire de Chine (« RPC ») cotées sur les places financières chinoises, le Sous-fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa fortune nette dans des actions chinoises « A » émises par des sociétés de la RPC cotées sur la places financières chinoises. Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative. Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.

Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p> <p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p> <p>Ce Sous-fonds peut investir dans des actions chinoises « A ». Tout investissement dans des actions chinoises « A » présente des risques accrus, notamment des risques de liquidité et de crédit. Il existe un risque de liquidité significatif en raison de la période d'immobilisation des actions chinoises « A » d'une durée minimale d'un an, et de la durée du rapatriement des capitaux et des bénéfices, qui prend plusieurs mois. Le risque de crédit découle des transactions franco réalisées par l'intermédiaire d'un seul courtier par marché.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Hong Kong Ltd. en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. Robeco Hong Kong Ltd. est chargée de la gestion courante des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Hong Kong Ltd. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	17 avril 1998

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E USD	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie G USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

b) SAM Sustainable European Equities¹

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions d'entreprises ayant leur siège social dans l'Union européenne, ou dans certains pays de l'Espace économique européen (pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe II « Restrictions d'investissement ») et faisant preuve d'un degré élevé de durabilité. Le Sous-fonds investira au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions de sociétés opérant essentiellement dans des économies développées.

Par durabilité, on entend la volonté de parvenir à une réussite économique en prenant en compte des objectifs écologiques et sociaux. La stratégie et la gouvernance d'entreprise, la transparence et les gammes de produits et de services d'une société seront pris en compte pour établir son évaluation.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intrajournalière (auquel cas le conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, dans des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en

¹ Ce Sous-fonds s'appelait auparavant "Robeco European Equities", mais son nom et sa politique d'investissement ont été modifiés à compter du 15 janvier 2011

investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds sont un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Dans le portefeuille largement diversifié d'un Investisseur, il convient en tant que combinaison de placements.

Profil de risque du Sous-fonds Les placements dans des titres de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

Considérations liées aux risques du Sous-fonds Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Conseiller auxiliaire en investissement Le Conseiller en investissement a désigné SAM Sustainable Asset Management AG en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. SAM Sustainable Asset Management AG est chargée de la gestion quotidienne des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec SAM Sustainable Asset Management AG prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.

Devise de référence EUR

Date d'émission 17 avril 1998

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

EUR						
Catégorie E	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
EUR						
Catégorie M	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
EUR						
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
EUR						
Catégorie F	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
EUR						
Catégorie G	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
EUR						
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
EUR						
Catégorie I	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
EUR						

c) Robeco European Stars Equities¹

Politique d'investissement

En vigueur jusqu'au 31 janvier 2011 :

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions d'entreprises ayant leur siège social dans l'Union européenne, ou dans certains pays de l'Espace économique européen (pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe II « Restrictions d'investissement »). Le Sous-fonds investira au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions de sociétés opérant essentiellement dans des économies développées. Le Sous-fonds se compose d'un portefeuille orienté, concentré sur un petit nombre de paris plus importants.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises

¹ La politique d'investissement de ce Sous-fonds sera modifiée à compter du 1er février 2011. Le Sous-fonds sera incorporé au Sous-fonds Robeco European Equities (qui sera renommé SAM Sustainable European Equities le 15 janvier 2011), en date d'effet du 18 février 2011.

qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

En vigueur depuis le 1^{er} février 2011 :

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions d'entreprises ayant leur siège social dans l'Union européenne, ou dans certains pays de l'Espace économique européen (pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe II « Restrictions d'investissement ») et faisant preuve d'un degré élevé de durabilité. Le Sous-fonds investira au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions de sociétés opérant essentiellement dans des économies développées. Le Sous-fonds se compose d'un portefeuille orienté, concentré sur un petit nombre de paris plus importants.

Par durabilité, on entend la volonté de parvenir à une réussite économique en prenant en compte des objectifs écologiques et sociaux. La stratégie et la gouvernance d'entreprise, la transparence et les gammes de produits et de services d'une société seront pris en compte pour établir son évaluation.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises

	qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.
Profil de l'Investisseur type	Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Conseiller auxiliaire en investissement ¹	Le Conseiller en investissement a désigné SAM Sustainable Asset Management AG en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. SAM Sustainable Asset Management AG est chargée de la gestion quotidienne des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec SAM Sustainable Asset Management AG prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	17 novembre 2006

¹ La nomination du conseiller auxiliaire en investissement entrera en vigueur à compter du 1er février 2011.

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DL EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IL EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'Indice MSCI Europe (EUR et USD) - net.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

d) Robeco European Conservative Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Europe. Il privilégie les actions présentant un degré de volatilité inférieur à la moyenne des actions à l'échelle européenne. Il s'agit d'une politique d'investissement prudente mettant l'accent sur les actions présentant une faible volatilité.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre

	d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	7 août 2007					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie I EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
--------------------	--------	--------	--------	----------------	-----	-----

e) Robeco European MidCap Equities¹

Politique d'investissement

En vigueur jusqu'au 31 janvier 2011 :

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions d'entreprises de moyennes capitalisations et ayant leur siège social dans l'Union européenne, ou dans certains pays de l'Espace économique européen (pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe II « Restrictions d'investissement »).

Les Investisseurs doivent se rendre compte du fait que, dans une certaine mesure, un investissement dans une entreprise à faible capitalisation boursière risque d'être moins liquide qu'un investissement dans une entreprise à plus forte capitalisation. Les sociétés à capitalisation boursière moyenne se définissent comme des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 8 milliards d'EUR. Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés opérant essentiellement sur des marchés développés.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le conseiller auxiliaire en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, dans des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV

¹ La politique d'investissement de ce Sous-fonds sera modifiée à compter du 1er février 2011. Le Sous-fonds sera incorporé au Sous-fonds Robeco European Equities (qui sera renommé SAM Sustainable European Equities le 15 janvier 2011), en date d'effet du 18 février 2011.

« Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

En vigueur depuis le 1^{er} février 2011 :

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions d'entreprises ayant leur siège social dans l'Union européenne, ou dans certains pays de l'Espace économique européen (pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe II « Restrictions d'investissement » et faisant preuve d'un degré élevé de durabilité.

Par durabilité, on entend la volonté de parvenir à une réussite économique en prenant en compte des objectifs écologiques et sociaux. La stratégie et la gouvernance d'entreprise, la transparence et les gammes de produits et de services d'une société seront pris en compte pour établir son évaluation.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le conseiller auxiliaire en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, dans des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Conseiller auxiliaire en investissement	<p>En vigueur jusqu'au 31 janvier 2011 :</p> <p>Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Gestions S.A. en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. Robeco Gestions S.A. est chargée de la gestion quotidienne des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Gestions S.A. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.</p> <p>En vigueur depuis le 1^{er} février 2011 :</p> <p>Le Conseiller en investissement a désigné SAM Sustainable Asset Management AG en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. SAM Sustainable Asset Management AG est chargée de la gestion quotidienne des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec SAM Sustainable Asset Management AG prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.</p>
Devise de référence	EUR
Date d'émission	1 ^{er} mars 2000

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

f) Robeco Euro Zone Equities

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions libellées en EURO de sociétés ayant leur siège social au sein de l'Union européenne. Le Sous-fonds investira au moins les trois quarts de sa fortune totale dans des actions de sociétés opérant essentiellement dans des économies développées.</p> <p>Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,75 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

g) Robeco US Premium Equities

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques aux États-Unis. Le Sous-fonds privilégie les investissements dans des sociétés sous-évaluées et allie des valorisations attrayantes avec un catalyseur de changement. Ces sociétés peuvent être des sociétés à grande capitalisation boursière ou à capitalisation boursière moyenne et petite.</p> <p>Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir dans des contrats à terme sur devises et investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, dans des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats à terme et contrats à terme sur devises. Le Sous-fonds pourra utiliser une stratégie d'options d'achat couvertes pour générer des revenus supplémentaires. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>

Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Les investisseurs doivent savoir que dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché.
---	--

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
------------------------------	--

Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Investment Management Inc. en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. Robeco Investment Management Inc. est chargée de la gestion quotidienne des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Investment Management Inc. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.
---	---

Devise de référence	USD
---------------------	-----

Date d'émission	3 octobre 2005
-----------------	----------------

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH CHF	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH CHF	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie M USD	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie MH EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie FH EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie G USD	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	5,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I GBP	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IE GBP	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH GBP	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IH CHF	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

h) Robeco Chinese Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Chine.

Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le conseiller auxiliaire en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Afin d'investir dans des valeurs de sociétés de la République Populaire de Chine (« RPC ») cotées sur les places financières chinoises, le Sous-fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa fortune nette dans des actions chinoises « A » émises par des sociétés de la RPC cotées sur la places financières chinoises. Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Ce Sous-fonds peut investir dans des actions chinoises « A ». Tout investissement dans des actions chinoises « A » présente des risques accrus, notamment des risques de liquidité et de crédit. Il existe un risque de liquidité significatif en raison de la période d'immobilisation des actions chinoises « A » d'une durée minimale d'un an, et de la durée du rapatriement des capitaux et des bénéficiaires, qui prend plusieurs mois. Le risque de crédit découle des transactions franco réalisées par l'intermédiaire d'un seul courtier par marché.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Hong Kong Ltd. en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. Suite à cette nomination, Robeco Hong Kong Ltd. sera chargé de la gestion quotidienne des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Hong Kong Ltd. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.
Devise de référence	EUR

Date d'émission 7 juin 2004

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

i) Robeco African Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Afrique.

Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 9-10 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.					
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p> <p>Sur les marchés frontaliers, les placements sont, par nature, relativement moins liquides, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie D USD	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

j) Robeco Indian Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Inde.

Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

La politique d'investissement s'applique également à notre Filiale de l'Ile Maurice.

	Pour de plus amples informations concernant la Filiale de l'Île Maurice, veuillez consulter l'Annexe V.
Profil de l'Investisseur type	Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés comme l'Île Maurice et l'Inde, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Ces marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
Considérations liées aux risques du Sous-fonds et à sa structure	Compte tenu de la structure du fonds et des exigences réglementaires en vigueur en Inde et dans l'Île Maurice, il se peut que les souscriptions et rachats dans le Sous-fonds au cours d'une période de hausse des marchés aient des répercussions négatives sur la performance du Sous-fonds, les souscriptions et rachats entraînant une hausse momentanée des liquidités du Sous-fonds.
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Hong Kong Ltd. en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. Suite à cette nomination, Robeco Hong Kong Ltd. sera chargé de la gestion quotidienne des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Hong Kong Ltd. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.

Devise de référence	EUR					
Date d'émission	23 août 2010					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion*	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie <i>High Watermark</i>
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,18 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,18 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,18 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,18 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,18 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie M USD	5,00 %	2,00 %	0,18 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	1,10 %	0,18 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	1,10 %	0,18 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	1,10 %	0,18 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

* Les frais dus à la Société de gestion des investissements de la Filiale mauricienne, Robeco Indian Equities (Ile Maurice), par Robeco Institutional Asset Management B.V., seront payés sur les frais de gestion encourus par Robeco Indian Equities, qui sont dus à la Société de gestion. Les coûts de fonctionnement de la Filiale mauricienne, y compris les honoraires de l'Administrateur mauricien, sont à la charge de la Société de gestion. Ces coûts sont estimés à 75 000 EUR par an.

Les dépenses liées aux investissements, telles que, notamment, les commissions normalement applicables aux transactions, activités bancaires et services de courtage, les droits de garde afférents aux actifs de la Filiale mauricienne ou les dépenses encourues à cet égard, telles que les frais de vote par procuration, seront à la charge de la Filiale mauricienne.

k) Robeco Emerging Latin-American Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des titres de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques dans les pays émergents d'Amérique latine. Les pays émergents d'Amérique latine sont l'Argentine, Aruba, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, la Costa Rica, Cuba, la République dominicaine, l'Equateur, le Salvador, la Guadeloupe, la Guyane française, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Martinique, le Mexique, les Antilles néerlandaises, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, le Pérou, Porto Rico, Saint-Barthélemy, Saint Martin, Saint Pierre & Miquelon, l'Uruguay et le Venezuela.

Normalement, le Sous-fonds n'effectuera pas de placements sur les marchés développés. Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés réglementés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ».

	Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative. Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.
Profil de l'Investisseur type	Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DL EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie F EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie F USD	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie G EUR	5,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IL EUR	0,50 %	1,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL USD	0,50 %	1,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'Indice MSCI EM Latin America (EUR [et USD]) - net.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

I) Robeco Asian Stars Equities

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises ayant leur siège social en Asie ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique dans cette région.</p> <p>Le Sous-fonds se compose d'un portefeuille orienté et concentré sur un petit nombre de paris plus importants.</p> <p>La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.</p> <p>Afin d'investir dans des valeurs de sociétés de la République Populaire de Chine (« RPC ») cotées sur les places financières chinoises, le Sous-fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa fortune nette dans des actions chinoises « A » émises par des sociétés de la RPC cotées sur la places financières chinoises.</p> <p>Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments. » Dès lors, en l'absence d'instruments liquides permettant de couvrir les risques de change des devises des marchés émergents, il ne sera pas toujours possible de suivre une politique monétaire active. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative. Dans la gestion du Sous-fonds, les résultats monétaires escomptés seront pris en considération lorsqu'il s'agira de décider de l'allocation des actifs par pays.</p>
----------------------------	---

Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p> <p>Le Sous-fonds peut investir dans des actions chinoises « A ». Tout investissement dans des actions chinoises « A » présente des risques accrus, notamment des risques de liquidité et de crédit. Il existe un risque de liquidité significatif en raison de la période d'immobilisation des actions chinoises « A » d'une durée minimale d'un an, et de la durée du rapatriement des capitaux et des bénéfices, qui prend plusieurs mois. Le risque de crédit découle des transactions franco réalisées par l'intermédiaire d'un seul courtier par marché.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Hong Kong Ltd. en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. Robeco Hong Kong Ltd. est chargée de la gestion courante des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Hong Kong Ltd. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.
Devise de référence	USD
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DL EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie E USD	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie G USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IL EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL USD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'Indice MSCI AC Asia ex. Japan (EUR ou USD) – net.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

m) Robeco US Stars Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques aux Etats-Unis. Le Sous-fonds privilégie les investissements dans des sociétés sous-évaluées et allie des valorisations attrayantes avec un catalyseur de changement. Le Sous-fonds se compose d'un portefeuille orienté et concentré sur des sociétés à large capitalisation boursière.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le conseiller auxiliaire en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de

	position-clé. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Investment Management Inc. en tant que Conseillers auxiliaires en investissement. Robeco Investment Management Inc. est chargée de la gestion courante des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Investment Management Inc. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.					
Devise de référence	USD					
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie D USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie D GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DH CHF	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie DH GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie E	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A

EUR						
Catégorie E GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie E USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie EH CHF	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie EH EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie EH GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie M EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie M USD	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie MH EUR	5,00 %	1,75 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie F USD	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie G USD	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégorie GH EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	15 %	A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie I GBP	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie I USD	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IE GBP	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Distribution	15 %	A
Catégorie IEH GBP	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Distribution	15 %	A
Catégorie IH CHF	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'Indice de ce Sous-fonds est l'Indice Russell 1000 Value (EUR, USD, CHF et GBP) - net.

Pour de plus amples informations, consulter le chapitre 3.1 intitulé « Rémunération et frais » et l'Annexe V. Voir ci-dessus la part de la Commission de performance et la catégorie High Watermark.

n) Robeco US Large Cap Equities

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en plaçant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions émises par des sociétés à forte capitalisation boursière ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique aux États-Unis. Le Sous-fonds privilégie les investissements dans des sociétés à forte capitalisation boursière sous-évaluées et allie des valorisations attrayantes avec un catalyseur de changement. Le Sous-fonds définit les sociétés à forte capitalisation boursière comme des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure ou égale à 2 milliards de dollars US.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir dans des contrats à terme sur devises et investir jusqu'à 10 % des actifs dans des instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats à terme, obligations convertibles, obligations et instruments monétaires.

Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.

Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
--------------------------------	---

Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Les investisseurs doivent savoir que dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché.
---	--

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
------------------------------	--

Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné Robeco Investment Management Inc. en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. Robeco Investment Management Inc. est chargée de la gestion courante des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Investment Management Inc. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.
---	--

Devise de référence	USD
---------------------	-----

Date d'émission	4 janvier 2010
-----------------	----------------

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH CHF	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E USD	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH CHF	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégorie EH EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH GBP	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie M USD	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie MH EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie G USD	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I GBP	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IE GBP	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH GBP	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IH CHF	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

3. Sous-fonds actions thématiques

a) Robeco New World Financial Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises du monde entier actives dans le secteur des services financiers. Le Sous-fonds pourra détenir la majeure partie de ses investissements dans des sociétés domiciliées dans des marchés émergents ou dans des sociétés dont la majeure partie des revenus sont issus des pays émergents.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.

Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	15 juillet 1999					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

b) Robeco Health & Wellness Equities

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises du monde entier proposant des technologies, des produits ou des services dans les secteurs de la nutrition, de la santé ou des activités physiques et du bien-être physique et mental et faisant preuve d'un degré élevé de durabilité. Par durabilité, on entend la volonté de parvenir à une réussite économique en prenant en compte des objectifs écologiques et sociaux. La stratégie et la gouvernance d'entreprise, la transparence et les gammes de produits et de services d'une société seront prises en compte pour établir son évaluation. Le Sous-fonds pourra détenir la majeure partie de ses investissements dans des sociétés domiciliées dans des marchés émergents ou dans des sociétés dont la majeure partie des revenus sont issus des pays émergents.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent.

	L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.					
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné SAM Sustainable Asset Management AG en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. SAM Sustainable Asset Management AG est chargée de la gestion courante des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec SAM Sustainable Asset Management AG prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	15 juillet 1999					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

c) Robeco Property Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions émises par des sociétés de placement immobilier. Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés opérant essentiellement dans des économies développées.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit

	d'investissement supplémentaire intéressant.
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	10 mai 2004

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR*	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

* A des fins promotionnelles, cette catégorie d'actions peut être dénommée « Robeco High Dividend Property Equities » dans nos documents marketing destinés aux investisseurs professionnels.

d) Robeco Global Consumer Trends Equities¹

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises du monde entier bénéficiant des perspectives d'augmentation des dépenses des ménages. Le Sous-fonds pourra détenir la majeure partie de ses investissements dans des sociétés domiciliées dans des marchés émergents ou dans des sociétés dont la majeure partie des revenus sont issus des pays émergents.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par

¹ Ce Sous-fonds s'appelait auparavant « Robeco Consumer Trends Equities », mais son nom a été modifié à compter du 15 janvier 2011.

	<p>conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>					
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	10 mai 2004					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						

Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

e) Robeco Natural Resources Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises du monde entier qui génèrent des revenus sur la rareté des ressources parmi lesquelles les denrées alimentaires, l'eau, l'énergie et les matières premières. Les sociétés cibles seront principalement actives dans un ou plusieurs domaines parmi les suivants : équipements et services dans le domaine de l'énergie, pétrole, gaz et autres combustibles fossiles, produits chimiques, matériaux de construction, conteneurs et conditionnement, métaux et mines, papier et produits forestiers, produits de construction, construction, ingénierie et services publics. Le Sous-fonds pourra détenir la majeure partie de ses investissements dans des sociétés domiciliées dans des marchés émergents ou dans des sociétés dont la majeure partie des revenus sont issus des pays émergents.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, warrants sur valeurs mobilières, contrats sur différences et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.					
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	10 mai 2004					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

f) SAM Sustainable Agribusiness Equities¹

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprise du monde entier actives dans le secteur agricole ou en tirant parti de l'évolution du secteur agricole, c'est-à-dire dans des entreprises opérant dans des économies matures (marchés développés) tout autant que dans des économies en développement (marchés émergents) et faisant preuve d'un degré élevé de durabilité.

Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b).

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, contrats sur différences, warrants sur valeurs mobilières et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions

¹ Ce Sous-fonds s'appelait auparavant « Robeco Agribusiness Equities », mais son nom et sa politique d'investissement ont été modifiés à compter du 15 janvier 2011.

	en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.
Profil de l'Investisseur type	Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement a désigné SAM Sustainable Asset Management AG en tant que Conseiller auxiliaire en investissement. SAM Sustainable Asset Management AG jouera le rôle de conseiller concernant les actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec SAM Sustainable Asset Management AG prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	29 août 2008

Catégorie	Plafond de	Frais de	Frais de	Type	Commission	Catégorie
-----------	------------	----------	----------	------	------------	-----------

d'Actions	la commissio n de vente	gestion	fonctionnem ent	de performance	High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires					
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A
Catégories d'Actions conseil					
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles					
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A

g) Robeco Infrastructure Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés du monde entier qui conçoivent, construisent, financent, entretiennent, gèrent, exploitent et/ou fournissent des infrastructures dans le monde entier, telles que, notamment, routes à péages, aéroports, ports, oléoducs et gazoducs, systèmes de transmission, parcs éoliens et ouvrages de gestion des eaux. Le Sous-fonds pourra détenir la majeure partie de ses investissements dans des sociétés domiciliées dans des marchés émergents ou dans des sociétés dont la majeure partie des revenus sont issus des pays émergents.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, contrats sur différences, warrants sur valeurs mobilières et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.					
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements dans des titres de sociétés peuvent également comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	28 juillet 2008					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

USD						
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

h) Robeco Future Technology Equities

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme, en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions d'entreprises du monde entier qui génèrent des revenus à partir du développement, de la fabrication et de l'application de technologies naissantes. Parmi ces nouvelles technologies figurent, notamment, la biotechnologie, les piles à combustion et la nanotechnologie (qui est la science de l'infiniment petit – aux niveaux moléculaire et atomique). Le Sous-fonds peut investir dans des titres négociables de très petites entreprises se trouvant au stade du « capital-risque » utile à leur développement ou sous-traiter une partie de l'investissement à des intervenants extérieurs spécialisés. Le Sous-fonds investira au moins les deux tiers de sa fortune totale dans des actions de sociétés opérant essentiellement dans des économies développées.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les sociétés, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes seront en toutes circonstances établies en ayant recours à des instruments financiers dérivés. L'adoption de ces positions synthétiques courtes additionnelles constitue un outil supplémentaire de gestion du portefeuille et peut représenter, à la discrétion du Conseiller (auxiliaire) en investissement, jusqu'à un tiers de la Valeur nette d'inventaire. Les positions courtes devraient, dans des circonstances normales, être compensées par des positions longues équivalentes bien qu'il puisse s'avérer impossible d'y parvenir dans des conditions de marché extrêmes telles qu'une lourde volatilité intra-journalière (auquel cas le Conseiller en investissement cherchera à couvrir les positions courtes par les positions longues équivalentes dans toute la mesure du possible). Lorsque l'opinion concernant un émetteur donné est fortement négative, le portefeuille aura recours à des instruments dérivés pour créer une position courte. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.

Tout en se conformant aux restrictions qui lui sont imposées en matière d'investissement, et dans la mesure où les dispositions légales en vigueur le permettent, le Sous-fonds peut investir ses actifs restants dans des obligations convertibles, des obligations, des instruments monétaires et des instruments dérivés tels que options, swaps, contrats sur différences, warrants sur valeurs mobilières et contrats à terme.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Il ne s'agira pas d'évaluer les risques absolus. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Compte tenu de la politique monétaire active actuelle, la pondération des positions en devises du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Profil de l'Investisseur type	Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 7 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements dans des actions de sociétés peuvent comporter des risques (liés par exemple aux valeurs mobilières négociables et aux marchés actions), notamment le risque de change et les risques de volatilité. Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie M EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie F USD	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

4. Sous-fonds obligataires internationaux

a) Robeco Global Bonds¹

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations, des titres adossés à des actifs (« Asset Backed Securities ») et des titres à revenu fixe similaires du monde entier, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation d'au moins « BBB- » ou équivalente.</p> <p>Normalement, le Sous-fonds n'effectuera pas de placements dans les pays émergents. En toute hypothèse, les investissements sur des marchés émergents n'excéderont en aucun cas un tiers de la fortune totale du Sous-fonds.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés), les futurs instruments « TBA » et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 20 % de sa fortune totale en titres adossés à des actifs, plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements des Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires des Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p>
----------------------------	--

Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est</p>
-------------------------------	---

¹ Le Sous-fonds sera incorporé au Sous-fonds Robeco All Strategy Euro Bonds, en date d'effet du 18 février 2011.

	adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 2 à 3 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	17 avril 1998					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie 40DH EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

b) Robeco High Yield Bonds

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations, des titres adossés à des actifs et des titres à revenu fixe similaires auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation d'au moins « BBB+ » ou équivalente, ou une notation inférieure, ou à laquelle aucune notation n'a été attribuée.

Le Sous-fonds investit à l'échelle mondiale dans des obligations d'entreprise high yield et n'investira pas dans la dette souveraine des marchés émergents.

Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.

Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 20 % de sa fortune totale en titres adossés à des actifs, plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 10 % de sa fortune totale en titres ne disposant pas d'une notation émise par l'une des agences de notation reconnues, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un

	portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p> <p>Les obligations d'entreprise high yield sont, par nature, relativement moins liquides, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	17 avril 1998					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Plafond des frais de rachat	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH USD	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI USD	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0EH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0EH USD	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

USD						
Catégorie EH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH USD	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie OFH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,55 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie OIH EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie OIH USD	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie OIEH EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie OIEH USD	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH USD	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,55 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI USD	0,50 %	0,55 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

c) Robeco Emerging Credits

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations, des titres adossés à des actifs et des titres à revenu fixe similaires émis par des entreprises ayant leur siège social dans les pays émergents ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique dans ces pays. Les pays émergents sont l'Argentine, le Bahreïn, la Barbade, le Belize, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Croatie, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, la République du Salvador, le Gabon, la Géorgie, le Ghana, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, Israël, la Jamaïque, le Kazakhstan, la Corée, le Koweït, le Liban, la Lituanie, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Qatar, la Roumanie, la Russie, l'Arabie saoudite, la Serbie, Singapour, la République slovaque, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, le Sri Lanka, Taiwan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, les Émirats arabes unis, l'Uruguay, le Venezuela et le Vietnam. L'univers d'investissement du Fonds comprend à la fois des dettes en devises et en monnaie forte.

Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b).

Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants sur une longue période pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.

Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 20 % de sa fortune totale en titres adossés à des actifs, plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».

Profil de l'Investisseur type Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant

	<p>au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p> <p>Les titres de créance des marchés émergents sont, par nature, relativement moins liquides, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	USD
Date d'émission	A déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0D EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E GBP	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	3,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	3,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0F EUR	3,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	3,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I GBP	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0I EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IE EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

d) Robeco Investment Grade Corporate Bonds

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations d'émetteurs privés et des titres obligataires similaires d'émetteurs privés, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation au moins égale à « BBB- » ou équivalente, ayant été émis par des institutions non financières et libellés en EURO. Le Sous-fonds continuera de détenir de telles obligations d'émetteurs privés et de tels titres obligataires similaires d'émetteurs privés même si ceux-ci sont déclassés par la suite.

Le Sous-fonds investira dans des instruments dérivés financiers tant à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, qu'à des fins d'investissement. La Société prendra de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 10 % de sa fortune totale en titres disposant d'une notation inférieure à BBB- émise par l'une des agences de notation reconnues, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.

Profil de risque du Sous-

Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques

fonds	(liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
-------	--

Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
---	--

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
------------------------------	--

Devise de référence	EUR
---------------------	-----

Date d'émission	27 mars 2009
-----------------	--------------

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

e) Robeco Total Return Bonds

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à obtenir un rendement total et l'appréciation du capital sur le long terme. Le Sous-fonds investit au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres obligataires similaires dans le monde entier.</p> <p>Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants sur une longue période pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la duration et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra pas investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, pas plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et pas plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires et dépôts.</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le benchmark du Sous-fonds sera un indice externe généralement reconnu. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements des Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires des Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 2 à 3 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de</p>

l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

Considérations liées aux risques du Sous-fonds

Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement

Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence

EUR

Date d'émission

A déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

f) Robeco Global Government Bonds

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investit au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres à revenu fixe similaire émis par des émetteurs faisant partie de tout Etat membre de l'OCDE ou des émetteurs (supranationaux) garantis par un ou plusieurs Etats membres de l'OCDE et auxquels une agence de notation reconnue a attribué une notation d'au moins « BBB- » ou équivalente. La duration du Sous-fonds sera gérée de manière active afin d'obtenir le rendement le plus élevé possible.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la duration et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra pas investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, pas plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et pas plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires et en dépôts dont les émetteurs ont une notation à court terme au moins égale à « A-1 » ou une notation équivalente attribuée par l'une des agences de notation reconnues.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 2 à 3 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut</p>

également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement en Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission 8 juillet 2009

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie D EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D CHF	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie F EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I GBP	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I YEN	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I CHF	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IE EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHI EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie IHI USD	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI USD	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH YEN	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH CHF	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

g) Robeco Emerging Debt

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres à revenu fixe similaires émis par des gouvernements de pays émergents ou des entreprises ayant leur siège social dans les pays émergents ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique dans ces pays. Les pays émergents sont l'Argentine, le Bahreïn, la Barbade, le Belize, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Croatie, la République tchèque, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, la République du Salvador, le Gabon, la Géorgie, le Ghana, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, Israël, la Jamaïque, le Kazakhstan, la Corée, le Koweït, le Liban, la Lituanie, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, Panama, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Qatar, la Roumanie, la Russie, l'Arabie saoudite, la Serbie, Singapour, la République slovaque, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, le Sri Lanka, Taiwan, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, les Émirats arabes unis, l'Uruguay, le Venezuela et le Vietnam. L'univers d'investissement du Fonds comprend à la fois des dettes en devises et en monnaie forte.

Sauf dans la limite de 10 % de ses actifs nets (conformément à la restriction d'investissement I (2) de l'Annexe II), le Sous-fonds investira (sans limitation de la possibilité d'investir, dans le respect de sa politique d'investissement, dans les actifs visés dans les restrictions d'investissement I (1) c), d), e) et f)), uniquement dans des titres négociables et dans des instruments monétaires négociés ou cotés sur des marchés concernés par les restrictions d'investissement I (1) a) et b). »

Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.

Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation ou en titres adossés à des actifs, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'investisseur doit avoir l'expérience des

	<p>produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Dans le portefeuille largement diversifié d'un Investisseur, il convient en tant que combinaison de placements.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Sur les marchés émergents et moins développés, l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en voie de développement et peut donner lieu à un vide juridique tant pour les acteurs des marchés locaux que pour leurs contreparties outre-mer. Certains marchés peuvent présenter des risques plus élevés et il convient par conséquent que les investisseurs s'assurent, avant d'investir, de bien comprendre les risques que ces investissements impliquent et de veiller à ce que, en dépit du risque substantiel de perte, ces investissements soient adaptés à leur portefeuille.</p> <p>Les placements en obligations et titres de créance peuvent également comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux déclassés, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p> <p>Les titres de dette émergente sont par nature relativement moins liquides, ce qui peut avoir une influence négative sur la valeur du Sous-fonds.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	USD
Date d'émission	À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie D EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie D USD	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie E USD	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH USD	3,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie F EUR	3,00 %	1,10 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	3,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	1,10 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I USD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IE EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	1,10 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A

h) Robeco Global Sustainable Credits

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations d'émetteurs privés et des titres à revenu fixe similaires d'émetteurs privés du monde entier, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation d'au moins BBB- ou équivalente.

Le Sous-fonds vise à obtenir des résultats économiques tout en prenant en compte des objectifs écologiques, durables et sociaux. La stratégie et la gouvernance d'entreprise, la transparence et les gammes de produits et de services d'une société sont pris en compte pour établir son évaluation.

Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements sera conforme à la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux Investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position clé.

Profil de risque du Sous-

Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques

fonds	(liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux déclassés, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
-------	---

Considérations liées aux risques du Sous-fonds

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions synthétiques courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH CHF	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH GBP	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH CHF	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH CHF	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH SEK	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH YEN	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH CHF	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH GBP	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI USD	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A

i) Robeco High Yield Enhanced Index Bonds

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres à revenu fixe similaires auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation d'au moins « BBB+ » ou équivalente, ou une notation inférieure, ou à laquelle aucune notation n'a été attribuée.</p> <p>Le Sous-fonds investit à l'échelle mondiale dans des obligations d'entreprise high yield et n'investira pas dans la dette souveraine des marchés émergents.</p> <p>Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 10 % de sa fortune totale en titres ne disposant pas d'une notation émise par l'une des agences de notation reconnues, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p>
----------------------------	--

Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Dans le portefeuille largement diversifié d'un Investisseur, il convient en tant que combinaison de placements.</p>
-------------------------------	--

Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux déclassements, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p> <p>Les obligations d'entreprises à haut rendement sont par nature relativement moins liquides, ce qui peut avoir une influence négative sur la valeur du Sous-fonds.</p>
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,80 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	3,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0EH EUR	3,00 %	0,80 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0EH USD	3,00 %	0,80 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,80 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH	3,00 %	0,80 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

USD						
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie OFH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie OIH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie OIH GBP	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie OIH USD	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie OIEH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie OIEH GBP	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie OIEH USD	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH GBP	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH USD	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A

5. Sous-fonds obligataires régionaux

a) Robeco Euro Bonds¹

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations, des titres adossés à des actifs (« Asset Backed Securities ») et des titres à revenu fixe similaires libellés en EURO, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation d'au moins BBB- ou équivalente.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements des Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires des Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 2 à 3 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>

¹ Ce Sous-fonds sera incorporé au Sous-fonds Robeco All StrategyEuro Bonds, en date d'effet du 18 février 2011.

Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
--------------------------------	---

Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
---	--

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
------------------------------	--

Devise de référence	EUR
---------------------	-----

Date d'émission	25 mai 2007
-----------------	-------------

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

b) Robeco Euro Core Government Bonds	
Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres obligataires similaires libellés en EURO, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation « AAA » ou équivalente, ayant été émis par des États membres de l'UEM.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 2 à 3 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position clé.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux déclassements, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>

Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
Devise de référence	EUR
Date d'émission	À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

c) Robeco Euro Government Bonds

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres obligataires similaires libellés en EURO, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation au moins égale à « BBB- » ou équivalente, ayant été émis par des États membres de l'UEM.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements des Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires des Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 2 à 3 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>

Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	1 ^{er} avril 2005					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,75 % ¹	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,75 % ¹	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 % ¹	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 % ¹	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 % ¹	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 % ¹	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 % ¹	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 % ¹	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 % ¹	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 % ¹	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0FH	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

¹ Au 1er février 2011, la commission de gestion pour les actions des catégories BH EUR, DH EUR, 0DH EUR et EH EUR sera diminuée à 0,60 %. La commission de gestion pour les actions des catégories BHHI EUR, 10DH EUR, 20DH EUR, 30DH EUR, 40DH EUR et DHHI EUR sera diminuée à 0,65 %.

EUR						
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

d) Robeco Euro Credit Bonds

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations d'émetteurs privés, des titres à revenu fixe d'émetteurs privés et des titres adossés à des actifs (« Asset Backed Securities ») libellés en EURO, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation d'au moins « BBB- » ou équivalente.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 20 % de sa fortune totale en titres adossés à des actifs, plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements des Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires des Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur</p>

d'acquisition.

Considérations liées aux risques du Sous-fonds

Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission 1^{er} avril 2005

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

EUR						
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

e) Robeco All Strategy Euro Bonds

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investit au moins deux tiers de sa fortune totale dans des titres obligataires, des titres adossés à des actifs (« Asset Backed Securities ») et des titres à revenu fixe similaires libellés en EURO.</p> <p>Le Sous-fonds investit à l'échelle internationale, ce qui signifie qu'une partie substantielle du portefeuille peut à tout moment être investie en dehors de la zone euro.</p> <p>Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants sur une longue période pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 20 % de sa fortune totale en titres adossés à des actifs, plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements des Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires des Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le</p>

	rôle de position-clé.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	17 avril 1998					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

EUR						
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

f) Robeco European High Yield Bonds

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations, des titres adossés à des actifs et des titres à revenu fixe similaires libellés dans des devises européennes (telles que l'euro et la livre sterling), auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation « BBB+ », d'une notation équivalente ou inférieure, ou à laquelle aucune notation n'a été attribuée.

Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.

Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 20 % de sa fortune totale en titres adossés à des actifs, plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 10 % de sa fortune totale en titres ne disposant pas d'une notation émise par l'une des agences de notation reconnues, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Dans le portefeuille largement diversifié d'un Investisseur, il convient en tant que combinaison de placements.

Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux déclassés, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.</p> <p>Les obligations d'entreprises à haut rendement sont par nature relativement moins liquides, ce qui peut avoir une influence négative sur la valeur du Sous-fonds.</p>					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	3 octobre 2005					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie MH EUR	3,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie OIH EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A

g) Robeco Euro Medium Term Bonds¹

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres à revenu fixe similaires libellés en EURO, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation d'au moins BBB- ou équivalente. La durée effective de l'ensemble des actifs du Sous-fonds sera de six ans au maximum.

Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de sa fortune totale en titres adossés à des actifs, plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et pas plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires et en dépôts dont les émetteurs ont une notation à court terme au moins égale à « A-1 » ou une notation équivalente attribuée par l'une des agences de notation reconnues.

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

Profil de l'Investisseur type

Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. L'investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 2 à 3 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position clé.

¹ Ce Sous-fonds sera incorporé au Sous-fonds Robeco All StrategyEuro Bonds, en date d'effet du 18 février 2011.

Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux déclassements, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	25 mai 2007					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,48 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH CHF	3,00 %	0,48 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,48 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH CHF	3,00 %	0,48 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,48 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,25 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH	0,50 %	0,25 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

GBP						
Catégorie IEH	0,50 %	0,25 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
CHF						
Catégorie IEH	0,50 %	0,25 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
EUR						

h) Robeco Euro Sustainable Credits

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations d'émetteurs privés et dans des titres à revenu fixe d'émetteurs privés, libellés en EURO, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation d'au moins « BBB- » ou équivalente.</p> <p>Le Sous-fonds vise à obtenir des résultats économiques tout en tenant compte d'objectifs environnementaux, durables et sociaux. La stratégie et la gouvernance d'entreprise, la transparence et les gammes de produits et de services d'une société seront souvent prises en compte pour établir son évaluation.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements des Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires des Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds est adapté à tout type d'Investisseur, notamment les investisseurs qui ne s'intéressent pas aux marchés financiers ou ne sont pas avertis de ces questions mais qui considèrent que les fonds d'investissement constituent des produits commodes. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il n'est pas nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>

Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, à la révision à la baisse, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.
--------------------------------	---

Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions synthétiques courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.
---	---

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.
------------------------------	--

Devise de référence	EUR
---------------------	-----

Date d'émission	18 mai 2010
-----------------	-------------

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH CHF	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH GBP	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A

CHF						
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie FHHI EUR	3,00 %	0,40 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH CHF	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH SEK	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH YEN	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH CHF	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IEH GBP	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI USD	0,50 %	0,40 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A

6. Sous-fonds *Absolute Return*

a) Robeco Absolute Return Bonds

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à obtenir un rendement absolu supérieur aux taux au comptant. Le Sous-fonds investit au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres obligataires similaires dans le monde entier.</p> <p>Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants sur une longue période pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.</p> <p>Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la durée et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements respecte la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.</p> <p>Le Sous-fonds ne pourra pas investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, pas plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et pas plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires et dépôts.</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements des Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III « Gestion du risque ».</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui s'intéressent de près aux marchés financiers spécialisés et sont conscients des avantages et des risques qui s'y rattachent. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité modérée ; c'est la raison pour laquelle ce Sous-fonds est adapté aux investisseurs qui peuvent immobiliser leur capital pendant au moins 2 à 3 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste à saisir les opportunités du marché. Ce Sous-fonds, qui s'adresse aux investisseurs ayant un portefeuille largement diversifié, peut constituer un produit d'investissement supplémentaire intéressant.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement</p>

du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

Considérations liées aux risques du Sous-fonds

Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission A déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie DH CHF	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie DH USD	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie DHL EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHL USD	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH CHF	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie EH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie EH USD	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie FH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie FHL EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	3,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	B

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH CHF	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie IH EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie IH USD	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie IH YEN	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie IHL EUR	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHL USD	0,50 %	0,70 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'indice de ce Sous-fonds est l'EONIA (EUR, CHF, USD et YEN : LIBOR au jour le jour).

Pour plus de détails, veuillez consulter la Section 3.1 Frais et dépenses et Annexe V. Veuillez consulter ci-dessus la section Commission de performance et la catégorie High Watermark (plus haute valeur historique).

7. Sous-fonds d'allocation d'actifs

a) Robeco Allocation Opportunities

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans un portefeuille diversifié activement géré composé d'actions, d'obligations, de dépôts, de titres adossés à des actifs et d'autres titres à revenu fixe similaires, d'investissements monétaires, d'investissements alternatifs et d'autres catégories d'actifs généralement admises en recourant à des stratégies d'allocation d'actifs.</p> <p>La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les catégories d'actifs, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes peuvent en toutes circonstances être établies en ayant recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds sont un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements combinés en actions de sociétés, en obligations et en titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, aux titres négociables, aux marchés de valeurs mobilières, à la défaillance des émetteurs, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements.</p>

Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission À déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie D EUR	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie D CHF	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie D GBP	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie D USD	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie DL EUR	5,00 %	1,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	1,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie M EUR	5,00 %	1,60 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie F EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie FL EUR	5,00 %	0,80 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I CHF	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie I EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie I GBP	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie I USD	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie I YEN	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie IE EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Distribution	15 %	B
Catégorie IL	0,50 %	0,80 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

EUR						
Catégorie IL	0,50 %	0,80 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
USD						

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'indice et le taux butoir (« Hurdle rate ») pour ce Sous-fonds sont l'EONIA (EUR, CHF et USD : LIBOR au jour le jour).

Pour plus de détails, veuillez consulter la Section 3.1 Frais et dépenses et Annexe V. Veuillez consulter ci-dessus la section Commission de performance et la catégorie High Watermark (plus haute valeur historique).

b) Robeco GTAA Fund

Politique d'investissement

Le Sous-fonds vise à générer un rendement absolu en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans un portefeuille diversifié activement géré composé d'instruments dérivés, d'actions, d'obligations, de titres adossés à des actifs et d'autres titres à revenu fixe, d'investissements monétaires, de dépôts et équivalents d'espèces, d'investissements alternatifs et d'autres catégories d'actifs généralement admises. Le Sous-fonds ne peut pas investir plus de 20 % de sa fortune totale dans des titres adossés à des actifs.

La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les catégories d'actifs, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes et longues peuvent en toutes circonstances être établies en ayant recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

Profil de l'Investisseur type

Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds sont un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital.

Profil de risque du Sous-fonds

Les placements combinés en actions de sociétés, en obligations et en titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, aux titres négociables, aux marchés de valeurs mobilières, à la défaillance des émetteurs, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.

Considérations liées aux risques du Sous-fonds

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds en actions traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds utilise des liquidités, des équivalents d'espèces et des instruments dérivés qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques supplémentaires (c'est-à-dire, risque de contrepartie et risques

sujets à l'utilisation d'instruments dérivés) et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Conseiller auxiliaire en investissement	Le Conseiller en investissement peut désigner Robeco Gestions S.A. en tant que Conseiller auxiliaire. Robeco Gestions S.A. jouera le rôle de conseiller et/ou sera partiellement responsable de la gestion au jour le jour des actifs du Sous-fonds. La convention conclue avec Robeco Gestions S.A. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement concerné.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	15 avril 2010					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	20 %	B
Catégorie D EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie D CHF	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie D GBP	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie D USD	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie DL EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Distribution	20 %	B
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	20 %	B
Catégorie F EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie FL EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,90 %	0,12 %	Distribution	20 %	B

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I CHF	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie I EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie I GBP	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie IE EUR	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Distribution	20 %	B
Catégorie I USD	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie I YEN	0,50 %	0,90 %	0,08 %	Capitalisation	20 %	B
Catégorie IL EUR	0,50 %	1,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL USD	0,50 %	1,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'indice de ce Sous-fonds est l'EONIA (EUR, CHF, GBP et USD : LIBOR au jour le jour).

Pour plus de détails, veuillez consulter la Section 3.1 Frais et dépenses et Annexe V. Veuillez consulter ci-dessus la section Commission de performance et la catégorie High Watermark (plus haute valeur historique).

Par « GTAA », on entend « Global Tactical Asset Allocation » (allocation d'actifs tactique globale)

c) Robeco Global High Income Fund

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer un revenu annuel en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans un portefeuille diversifié activement géré composé d'actions, d'obligations, de titres adossés à des actifs et d'autres titres à revenu fixe similaires, d'investissements monétaires, de dépôts, d'investissements alternatifs et d'autres catégories d'actifs généralement admises en recourant à des stratégies d'allocation d'actifs.</p> <p>La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les catégories d'actifs, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes peuvent en toutes circonstances être établies en ayant recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des Actions.</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, le Sous-fonds assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et Techniques et instruments ». Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds constituent un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'Investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements combinés en actions de sociétés, en obligations et en titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, aux titres négociables, aux marchés de valeurs mobilières, à la défaillance des émetteurs, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif d'investissement du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>

Considérations liées aux risques du Sous-fonds

Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions extrêmes pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les Investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement Robeco Institutional Asset Management B.V.

Devise de référence EUR

Date d'émission A déterminer par le Conseil d'administration

Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie BH EUR	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie BHHI EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie DH EUR	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH CHF	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH GBP	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DH USD	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DHHI EUR	5,00 %	1,25 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie EH EUR	5,00 %	1,20 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie CH EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie CHHI EUR	5,00 %	0,65 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie FH EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie GH EUR	5,00 %	0,60 %	0,12 %	Distribution	N/A	N/A
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie ZH EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégorie IH EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH GBP	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IEH EUR	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Distribution	N/A	N/A
Catégorie IH USD	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IH YEN	0,50 %	0,60 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IHHI EUR	0,50 %	0,65 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

d) Robeco Global Recovery Fund

Politique d'investissement	<p>Le Sous-fonds vise à générer une plus-value à long terme en investissant au moins les deux tiers de sa fortune totale dans le monde dans un portefeuille diversifié activement géré composé d'actions, d'obligations, de titres adossés à des actifs et d'autres titres à revenu fixe similaires, de dépôts, d'investissements monétaires, d'investissements alternatifs et d'autres catégories généralement admises d'actifs d'émetteurs et de sociétés susceptibles de tirer profit de la reprise économique des marchés de capitaux internationaux.</p> <p>La stratégie du Sous-fonds autorise l'expression d'opinions à la fois positives et négatives sur les catégories d'actifs, en adoptant des positions longues et courtes. Ces positions courtes peuvent en toutes circonstances être établies en ayant recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, de manière non limitative, les contrats à terme, les swaps, les options, les contrats sur différences et les contrats à terme sur devises. Nous attirons l'attention des Investisseurs sur le fait que l'utilisation d'instruments dérivés peut se traduire par un accroissement de la volatilité du cours des actions.</p> <p>En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. À cette fin, il assure une gestion active de ses positions monétaires. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Au cas où aucun instrument liquide de couverture de change ne serait disponible, le Sous-fonds concerné pourra, pour gérer efficacement son portefeuille, couvrir ce risque avec d'autres devises, comme le prévoit l'Annexe IV « Instruments financiers dérivés et techniques et instruments ». Le Conseiller en investissement sera autorisé à prendre des positions actives en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative.</p> <p>Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Le Sous-fonds convient aux Investisseurs qui considèrent que les fonds sont un bon moyen de participer aux évolutions des marchés financiers. Il convient également aux Investisseurs plus expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. L'investisseur doit avoir l'expérience des produits volatils. Il doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Par conséquent, ce Sous-fonds s'adresse aux Investisseurs qui peuvent se permettre d'immobiliser le capital concerné pendant au moins 5 ans. L'objectif d'investissement de ce Sous-fonds consiste dans la constitution d'un capital. Au niveau du portefeuille de titres d'un Investisseur, il peut jouer le rôle de position-clé.</p>
Profil de risque du Sous-fonds	<p>Les placements combinés en actions de sociétés, en obligations et en titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, aux titres négociables, aux marchés de valeurs mobilières, à la défaillance des émetteurs, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.</p>
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	<p>Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements</p>

intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.

Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	À déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie B EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie D EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie D CHF	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie D USD	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie D GBP	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie DL EUR	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie DL USD	5,00 %	2,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie E EUR	5,00 %	1,00 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie C EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	B
Catégorie F EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie FL EUR	5,00 %	1,50 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie G EUR	5,00 %	0,50 %	0,12 %	Distribution	15 %	B

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie Z EUR	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie I EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie I USD	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie I GBP	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie I YEN	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Capitalisation	15 %	B
Catégorie IE EUR	0,50 %	0,50 %	0,08 %	Distribution	15 %	B
Catégorie IL EUR	0,50 %	1,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie IL USD	0,50 %	1,50 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

En outre, la Société de gestion peut prétendre à une Commission de performance pour ce Sous-fonds. L'indice de ce Sous-fonds est l'EONIA (EUR, CHF, GBP, USD et YEN : LIBOR au jour le jour).

Pour plus de détails, veuillez consulter la Section 3.1 Frais et dépenses et Annexe V. Veuillez consulter ci-dessus la section Commission de performance et la catégorie High Watermark (plus haute valeur historique).

8. Sous-fonds appariés au passif

a) Robeco Euro Government Bonds - LDI¹

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à offrir aux clients une solution pour l'adaptation du profil de duration pour qu'il corresponde à la duration de leur portefeuille d'investissement (actifs) et de leur passif (par ex. pension), tout en investissant dans un portefeuille à gestion active. Les Investisseurs devraient envisager d'effectuer des placements uniquement après avoir consulté leur conseiller en investissement. Le Sous-fonds investira au moins deux tiers de sa fortune totale dans des obligations et des titres obligataires similaires libellés en EURO, auxquels l'une des agences de notation reconnues a attribué une notation au moins égale à « BBB- » ou équivalente, ayant été émis par des États membres de l'UEM. Par ailleurs, le Sous-fonds vise à adapter la duration du Sous-fonds à un objectif spécifique de duration, tel qu'indiqué dans le chiffre contenu dans le nom de la Catégorie d'actions et décrit plus en détail à la section 2.1. Catégories d'actions sous la rubrique Catégories couvertes contre l'écart de duration.

Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la duration et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements sera conforme à la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.

Profil de l'Investisseur type	Le Sous-fonds offre aux clients une solution pour l'adaptation du profil de duration du Sous-fonds pour qu'il corresponde à la duration de leur portefeuille d'investissement (actifs) et de leur passif (par ex. pension). Il convient également aux Investisseurs expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il est nécessaire de posséder une expérience en matière de produits financiers. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Il est conçu pour adapter la duration du
--------------------------------------	--

¹ *Liability Driven Investment*, Gestion sous objectif de passif

	Sous-fonds à un objectif spécifique de duration.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	À déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	0,70 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	0,75 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

b) Robeco All Strategy Euro Bonds - LDI¹

Politique d'investissement Le Sous-fonds vise à offrir aux clients une solution pour l'adaptation du profil de duration pour qu'il corresponde à la duration de leur portefeuille d'investissement (actifs) et de leur passif (par ex. pension), tout en investissant dans un portefeuille à gestion active. Les Investisseurs devraient envisager d'effectuer des placements uniquement après avoir consulté leur conseiller en investissement. Le Sous-fonds investit au moins deux tiers de sa fortune totale dans des titres obligataires, des titres adossés à des actifs et des titres à revenu fixe similaires libellés en EURO. Le Sous-fonds investit à l'échelle internationale, ce qui signifie qu'une partie substantielle du portefeuille peut à tout moment être investie en dehors de la zone euro. Par ailleurs, le Sous-fonds vise à adapter la duration du Sous-fonds à un objectif spécifique de duration, tel qu'indiqué dans le chiffre contenu dans le nom de la Catégorie d'actions et décrit plus en détail à la section 2.1. Catégories d'actions sous la rubrique Catégories couvertes contre l'écart de duration. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que les facteurs garantissant le principal et les intérêts peuvent être considérés comme insuffisants pour les placements en obligations et autres titres de créance négociables dont la solvabilité est jugée égale ou inférieure à « BB+ » ou à une notation équivalente par l'une des agences de notation reconnues.

Le Sous-fonds investira dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion optimale du portefeuille, mais également pour prendre de manière active des positions sur les marchés obligataires, monétaires et de change internationaux. Lorsque le Sous-fonds utilise des instruments dérivés à des fins autres que l'ajustement de la duration et/ou des devises et/ou que l'ajustement de l'inflation, le sous-jacent de ces investissements sera conforme à la politique d'investissement. L'achat ou la vente d'instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré est permis, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les contrats à terme (y compris, notamment, les contrats à terme de taux d'intérêt, les contrats à terme obligataires et les contrats Swapnote), les options, les swaps (y compris, notamment, les swaps de taux d'intérêt, les CDS (dérivé de crédit), les swaps d'indice, les swaps de panier de CDS et les crédits croisés) et les contrats à terme sur devises.

Le Sous-fonds ne pourra investir plus de 10 % de sa fortune totale en actions ou en autres droits de participation, plus de 25 % de sa fortune totale en obligations convertibles et plus d'un tiers de sa fortune totale en instruments monétaires.

Les risques des investissements seront mesurés à l'aide de techniques quantitatives. Le risque d'investissement lié à l'utilisation d'instruments dérivés est également pris en compte dans le cadre de ces techniques quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe III, « Gestion du risque ».

En ce qui concerne ses placements, le Sous-fonds vise à réaliser le meilleur résultat dans sa monnaie de référence. Le Sous-fonds utilisera en tant que benchmark un indice externe généralement reconnu, assurant une couverture contre les risques de change. Une gestion efficace du portefeuille peut inclure une couverture contre les risques de change. Le cas échéant, les placements du Sous-fonds seront couverts par leur monnaie de référence. Compte tenu de la politique monétaire active, la pondération des positions monétaires du Sous-fonds peut s'écarter de celle du benchmark correspondant. Le Sous-fonds sera autorisé à prendre activement des positions en devises qui se traduiront par une exposition devise positive ou négative dans des devises autres que celle dans laquelle le Sous-fonds est libellé.

Profil de l'Investisseur type	Le Sous-fonds offre aux clients une solution pour l'adaptation du profil de duration du Sous-fonds pour qu'il corresponde à la duration de leur portefeuille d'investissement (actifs) et de leur passif (par ex. pension). Il convient également aux Investisseurs expérimentés souhaitant atteindre des objectifs de placement précis. Il est nécessaire de
--------------------------------------	---

¹ *Liability Driven Investment*, Gestion sous objectif de passif

	posséder une expérience en matière de produits financiers. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter une volatilité importante. Il est conçu pour adapter la durée du fonds à un objectif spécifique de durée.					
Profil de risque du Sous-fonds	Les placements en obligations et titres de créance peuvent comporter des risques (liés, par exemple, à la défaillance des émetteurs, aux taux de change, aux taux d'intérêt, à la liquidité et à l'inflation). Les placements du Sous-fonds sont soumis aux aléas du marché. Il est donc impossible de garantir la réalisation de l'objectif du Sous-fonds. Il est également impossible de garantir que la valeur d'une Action du Sous-fonds ne sera pas, au final, inférieure à sa valeur d'acquisition.					
Considérations liées aux risques du Sous-fonds	Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que, outre les risques susmentionnés, la stratégie d'investissement et les risques inhérents au Sous-fonds ne se rencontrent généralement pas dans les fonds obligataires traditionnels excluant toute position courte. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Sous-fonds peut utiliser des instruments dérivés, qui sont des placements intrinsèquement volatils susceptibles de l'exposer à des risques et des coûts supplémentaires en cas d'évolution défavorable du marché. Le Sous-fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de prendre des positions courtes sur certains placements. Toute augmentation de la valeur de ce placement aura des répercussions négatives sur la valeur du Sous-fonds. Dans des conditions de marché extrêmes, le Sous-fonds pourra être confronté à des pertes théoriquement illimitées. Dans certains cas, de telles conditions pourraient se traduire par des rendements négligeables ou nuls pour les investisseurs, voire même par une perte sur ces placements.					
Conseiller en investissement	Robeco Institutional Asset Management B.V.					
Devise de référence	EUR					
Date d'émission	À déterminer par le Conseil d'administration					
Catégorie d'Actions	Plafond de la commission de vente	Frais de gestion	Frais de fonctionnement	Type	Commission de performance	Catégorie High Watermark
Catégories d'Actions ordinaires						
Catégorie 0DH EUR	3,00 %	1,00 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10DH EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20DH EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30DH EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40DH EUR	3,00 %	1,05 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégories d'Actions conseil						
Catégorie 0FH EUR	3,00 %	0,30 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40FH EUR	3,00 %	0,35 %	0,12 %	Capitalisation	N/A	N/A

EUR						
Catégories d'Actions institutionnelles						
Catégorie 0IH EUR	0,50 %	0,30 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 10IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 20IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 30IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A
Catégorie 40IH EUR	0,50 %	0,35 %	0,08 %	Capitalisation	N/A	N/A

ANNEXE II – RESTRICTIONS EN MATIERE D’INVESTISSEMENT

Les Statuts de la Société accordent au Conseil d’administration des compétences étendues en matière de placement. Dans le cadre de la mise en application de la politique d’investissement susmentionnée, le Conseil a établi les limitations suivantes. Dans ce contexte, les termes suivants auront le sens qui leur est donné ci-après :

Définitions :

« UE »	Union européenne ;
« État éligible »	tout État membre de l’UE ou tout autre État d’Europe orientale et occidentale, Asie, Afrique, Australie, Amérique du Nord et du Sud et Océanie ;
« Instruments monétaires »	tous instruments liquides normalement négociés sur le marché monétaire et dont la valeur peut être précisément déterminée ;
« Marché réglementé »	tout marché au sens de l’article 4.1.14 de la directive 2004/39/CE ou de toute autre directive modificative ou de remplacement de ladite directive, ainsi que tout autre marché réglementé fonctionnant régulièrement, reconnu et ouvert au public dans un État éligible.
« Titres négociables »	incluent : <ul style="list-style-type: none">- les Actions et autres valeurs mobilières comparables auxdites Actions,- les obligations et autres titres de créance,- toute autre valeur mobilière négociable assortie du droit d’acquérir toute valeur mobilière négociable de ce type par voie de souscription ou échange ;
« OPCVM »	tout organisme de placement collectif en valeurs mobilières négociables, conformément à la directive 85/611/CEE, dans sa version modifiée ;
« Autre OPC »	tout organisme de placement collectif au sens des premier et deuxième alinéas de l’article 1 (2) de la directive 85/611/CEE, dans sa version modifiée.

- I. (1) La Société, pour chaque Sous-fonds, peut investir dans :
- a) des valeurs mobilières négociables et instruments monétaires admis ou négociés sur un Marché réglementé ;
 - b) des valeurs mobilières négociables et instruments monétaires récemment émis, sous réserve que les conditions d'émission prévoient l'obligation de solliciter une inscription à la cotation officielle d'un Marché réglementé et que ladite admission soit effective dans un délai d'un an suivant l'émission ;
 - c) des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, situés ou non dans un État membre de l'UE, sous réserve que :
 - ces autres OPC aient été autorisés en vertu du droit de tout État membre de l'Union européenne ou du droit de tout pays pouvant apporter la preuve de sa soumission à un contrôle considéré par la CSSF comme équivalent à celui prévu par le droit de la Communauté européenne et sous réserve d'une coopération suffisante entre les autorités,
 - le niveau de protection des détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui dont bénéficient les détenteurs de parts d'un OPCVM, et notamment que les règles relatives à la séparation des actifs, à l'emprunt, aux prêts et aux cessions non couvertes de titres négociables et d'instruments monétaires soient équivalentes aux dispositions de la directive 85/611/CEE, dans sa version modifiée,
 - les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant d'évaluer l'actif et le passif, le résultat ainsi que les opérations correspondant à la période concernée,
 - pas plus de 10 % des actifs des OPCVM ou des autres OPC dont l'acquisition est envisagée ne puissent, en vertu de leurs statuts, être investis en totalité dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ;
 - d) des dépôts auprès d'établissements de crédit, remboursables sur demande ou pouvant être retirés, dont l'échéance ne dépasse pas 12 mois, à condition que le siège social de l'établissement de crédit soit situé dans un État membre de l'UE ou, lorsque le siège social dudit établissement est situé dans un État non membre de l'UE, que l'État membre en question fasse l'objet d'un contrôle prudentiel considéré par l'autorité de régulation luxembourgeoise comme équivalent à celui prévu par le droit communautaire ;
 - e) des produits financiers dérivés, y compris l'équivalent de produits au comptant négociés sur un Marché réglementé et/ou produits financiers dérivés négociés de gré à gré (« dérivés OTC »), dans les conditions suivantes :
 - les actifs sous-jacents sont composés d'instruments couverts par le présent chapitre (I) (1), d'indices financiers, de taux d'intérêt, de taux de change ou de devises dans lesquels les Sous-fonds peuvent investir conformément à leur objectif d'investissement,
 - les contreparties dans les transactions de dérivés OTC sont des organismes qui font l'objet d'un contrôle prudentiel et qui appartiennent aux catégories approuvées par la CSSF,
 - les dérivés OTC font l'objet chaque jour d'une évaluation fiable et vérifiable et peuvent être vendus, liquidés ou clôturés à tout moment par une opération de compensation, à hauteur de la valeur équitable, à l'initiative de la Société ;
- et/ou
- f) des instruments monétaires autres que ceux négociés sur un Marché réglementé et auxquels il est fait référence dans le chapitre « Définitions », si l'émission ou l'émetteur de ces instruments fait l'objet d'une réglementation visant à la protection des investisseurs et de l'épargne et sous réserve que ces instruments soient :

- émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, voire par une banque centrale d'un État membre de l'UE, par la Banque centrale européenne, l'UE ou la Banque européenne d'investissement, un État non-membre de l'UE ou, dans le cas d'un État fédéral, par l'un des membres composant cette fédération, ou par un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres de l'UE, ou
 - émis par un organisme dont tous les titres sont négociés sur des Marchés réglementés, ou
 - émis ou garantis par un organisme soumis à un contrôle prudentiel, conformément aux critères définis par le droit communautaire, ou par un organisme qui est régi par et respecte les règles prudentielles considérées par l'autorité de régulation luxembourgeoise comme étant au moins aussi contraignante que celles prévues par le droit communautaire ; ou
 - émis par d'autres organismes appartenant aux Catégories agréées par l'autorité de régulation luxembourgeoise, à condition que les placements dans ces instruments soient soumis à une protection des investisseurs comparable à celle qui est fixée dans les premier, deuxième ou troisième alinéas et à condition que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au minimum à 10 millions EUR et qui prépare et publie ses comptes annuels conformément à la directive 78/660/CEE, qu'elle soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés intégrant une ou plusieurs sociétés cotées, soit spécialisée dans le financement du groupe ou qu'elle soit une entité spécialisée dans le financement des véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de liquidité bancaire.
- (2) De surcroît, la Société peut investir, au plus, 10 % des actifs nets de tout Sous-fonds dans des titres négociables et dans des instruments monétaires autres que ceux visés au point (1) susmentionné.

II. La Société peut détenir des liquidités en guise de support.

- III. a) (i) La Société n'investira pas plus de 10 % des actifs nets de tout Sous-fonds dans des titres négociables ou des instruments monétaires émis par le même émetteur.
- (ii) La Société ne pourra investir plus de 20 % des actifs nets de tout Sous-fonds dans des dépôts effectués auprès d'un seul et même organisme. Dans une opération portant sur des dérivés OTC, l'exposition au risque de tout Sous-fonds à l'égard d'une contrepartie ne pourra excéder 10 % de ses actifs nets lorsque ladite contrepartie est l'un des établissements de crédit visés au point I. d) susmentionné ou 5 % de ses actifs nets dans les autres cas.
- b) De surcroît, lorsque la Société détient pour le compte d'un Sous-fonds des placements dans des titres négociables et des instruments monétaires d'émetteurs qui dépassent chacun 5 % des actifs nets de ce Sous-fonds, le total de ces placements ne peut représenter plus de 40 % de la fortune nette totale de ce Sous-fonds.

Ce plafond ne s'applique pas aux dépôts et autres opérations portant sur des dérivés OTC opérés auprès d'établissements financiers qui font l'objet d'un contrôle prudentiel.

Sans préjudice de chacun des plafonds stipulés à l'alinéa a), la Société ne peut combiner, pour chaque Sous-fonds :

- des placements dans des titres négociables ou des instruments monétaires émis par un seul organisme,
- des dépôts effectués auprès d'un seul organisme et/ou
- des expositions découlant d'opérations portant sur des dérivés OTC réalisées auprès d'un seul organisme

à concurrence de plus de 20 % de ses actifs nets.

- c) Le plafond de 10 % stipulé à l'alinéa a) (i) susmentionné est porté à un maximum de 35 % s'agissant des titres négociables ou des instruments monétaires émis ou garantis par un État membre de l'UE, ses autorités locales, par tout autre État éligible ou tous organismes internationaux à caractère public dont sont membres un ou plusieurs États membres de l'UE.
- d) Le plafond de 10 % stipulé à l'alinéa a) (i) est porté à 25 % pour certaines obligations émises par un établissement de crédit dont le siège social est situé dans un État membre de l'UE et qui est soumis en vertu de la loi à un contrôle public spécifique visant à protéger les détenteurs d'obligations. Plus particulièrement, les sommes provenant de l'émission de ces obligations doivent être investies en conformité avec la législation sur les actifs qui, pendant toute la durée de vie de ces obligations, peuvent couvrir des demandes afférentes aux obligations et qui, en cas de défaillance de l'émetteur, seraient affectés en priorité au remboursement du principal et au versement des intérêts courus.

Si un Sous-fonds investit plus de 5 % de ses actifs nets dans les obligations mentionnées au présent alinéa et émises par un seul émetteur, la valeur totale de ces placements ne pourra excéder 80 % des actifs nets du Sous-fonds.

- e) Les titres négociables et les instruments monétaires mentionnés aux alinéas c) et d) ne seront pas inclus dans le calcul du plafond de 40 % stipulé à l'alinéa b).

Les plafonds stipulés aux alinéas a), b), c) et d) ne pourront être cumulés et, par conséquent, les investissements dans des titres négociables ou des instruments monétaires émis par le même émetteur, dans des dépôts ou des instruments dérivés effectués auprès du même émetteur, ne pourront en aucun cas dépasser un total de 35 % des actifs nets du Sous-fonds.

Aux fins du calcul des plafonds visés au présent alinéa III, les sociétés qui font partie du même groupe en ce qui concerne l'établissement des comptes consolidés, conformément à la définition qui en est donnée par la directive 83/349/CEE ou aux règles comptables internationalement reconnues, sont considérées comme une seule entité.

La Société pourra, en termes cumulés, investir jusqu'à 20 % des actifs nets d'un Sous-fonds dans des titres négociables et des instruments monétaires au sein du même groupe.

- f) **Nonobstant les dispositions susmentionnées, la Société est autorisée à investir jusqu'à 100 % des actifs nets de tout Sous-fonds, conformément au principe de répartition des risques, dans des titres négociables et des instruments monétaires émis ou garantis par un État membre de l'UE, par ses autorités ou agences locales, ou par un autre État membre de l'OCDE, ou encore par des organismes internationaux à caractère public dont sont membres un ou plusieurs États membres de l'UE, à condition que les valeurs mobilières détenues par ce Sous-fonds soient issues d'au moins six émissions différentes et que les valeurs mobilières issues de chacune de ces émissions ne représentent pas plus de 30 % des actifs nets de ce Sous-fonds.**

- IV.
 - a) Sans préjudice des plafonds stipulés à l'alinéa V., les plafonds stipulés à l'alinéa III. sont portés à 20 % maximum pour les placements dans des Actions et/ou des obligations émises par le même émetteur, dès lors que la politique d'investissement d'un Sous-fonds a pour objet de reproduire la composition d'un indice sur titres ou sur obligations qui soit suffisamment diversifié, qui représente un benchmark fiable pour le marché auquel il se réfère, qui soit publié selon les formalités prescrites et indiqué dans la politique d'investissement du Sous-fonds concerné.
 - b) Le plafond stipulé à l'alinéa a) est porté à 35 % lorsque des conditions de marché exceptionnelles le justifient, notamment sur des Marchés réglementés caractérisés par une prédominance significative de certains titres négociables ou instruments monétaires. Le placement réalisé à concurrence de ce plafond n'est autorisé que pour un seul émetteur.
- V.
 - a) La Société n'est pas habilitée à acquérir des Actions assorties de droits de vote qui lui permettraient d'exercer une influence prédominante sur la gestion d'un émetteur.

- b) La Société peut acquérir, au plus :
 - 10 % d'Actions privées de droit de vote émanant du même émetteur ;
 - 10 % de titres de créance émanant du même émetteur ;
 - 10 % d'instruments monétaires émanant du même émetteur.

Les plafonds stipulés aux deuxième et troisième alinéas peuvent être ignorés lors de l'acquisition si, à cette date, le montant brut des titres de créance ou des instruments monétaires, ou encore le montant net des instruments émis, ne peut être calculé.

- c) Les stipulations de l'alinéa V. ne sont applicables ni aux titres négociables ni aux instruments monétaires émis ou garantis par un État membre de l'UE ou ses autorités locales ou par tout autre État éligible, ou émis par des organismes internationaux à caractère public dont sont membres un ou plusieurs États membres de l'UE.

Les stipulations du présent alinéa V. sont également caduques s'agissant des Actions détenues par la Société au capital de toute société constituée dans un État non-membre de l'UE investissant ses actifs principalement dans les valeurs mobilières d'émetteurs ayant leur siège social dans cet État, où, en vertu de la législation de cet État, cette participation constitue le seul moyen pour la Société d'investir dans les valeurs mobilières d'émetteurs dudit État, sous réserve que la politique d'investissement de la Société constituée dans cet État non-membre de l'UE soit conforme aux plafonds stipulés aux alinéas III., V. et VI. a), b), c) et d).

- VI. a) La Société peut acquérir des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC mentionnés à l'alinéa I) (1) c), à condition que l'investissement dans des parts d'OPCVM ou autres OPC n'excède pas 10 % des actifs nets de tout Sous-fonds.
- b) Les placements sous-jacents détenus par l'OPCVM ou les autres OPC dans lesquels investit la Société n'ont pas à être pris en compte aux fins des restrictions en matière d'investissement visées à l'alinéa III. susmentionné.
- c) Lorsque la Société, la Société d'investissement, le Conseiller en investissement ou tout autre Conseiller auxiliaire investit dans les parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC gérés, directement ou par délégation, par la Société de gestion ou par toute autre société avec laquelle la Société de gestion est liée par une communauté de gestion ou de contrôle, ou encore par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix, ou toute autre entité du Groupe Robeco, la Société de gestion ou cette autre société ne pourra facturer aucuns frais de gestion, de souscription ou de rachat au titre du placement effectué par la Société dans les parts de ces autres OPCVM et/ou OPC.
- d) La Société ne pourra acquérir plus de 25 % des parts d'OPCVM ou d'autres OPC. Ce plafond peut ne pas être respecté à la date d'acquisition si, à cette date, le montant brut des parts émises ne peut être calculé. Dans le cas d'un OPCVM ou d'un autre OPC à Sous-fondss multiples, cette restriction s'applique à l'ensemble des parts émises par l'OPCVM ou par un autre OPC concerné, tous Sous-fondss confondus.

- VII. Pour chaque Sous-fonds, la Société veillera à ce que l'exposition internationale liée aux instruments dérivés ne dépasse pas de manière permanente les actifs nets du Sous-fonds concerné.

L'exposition est calculée en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, des mouvements prévisibles du marché et des délais de liquidation des positions. Cette stipulation s'applique également aux alinéas suivants.

Si la Société investit dans des instruments financiers dérivés, l'exposition aux actifs sous-jacents ne pourra dépasser, au total, les plafonds d'investissement stipulés à l'alinéa III susmentionné. Lorsque la Société investit dans des instruments financiers dérivés basés sur des indices, ces placements ne doivent pas nécessairement être associés aux plafonds stipulés à l'alinéa III.

Lorsqu'un titre négociable ou un instrument monétaire intègre un instrument dérivé, ce dernier doit être pris en compte dans le cadre du respect des stipulations du présent alinéa VII.

- VIII. a) La Société ne saurait contracter d'emprunt pour le compte de tout Sous-fonds à concurrence de plus de 10 % des actifs nets dudit Sous-fonds, étant entendu que ces emprunts doivent être contractés auprès de banques et à titre provisoire et sous réserve que la Société puisse acquérir des devises étrangères au moyen d'emprunts adossés ;
- b) La Société ne peut accorder de prêts à des tiers ni se constituer garante pour le compte de tiers.
La présente restriction n'empêchera pas la Société d'acquérir des titres négociables, des instruments monétaires ou autres instruments financiers visés à l'alinéa I. (1) c), e) et f) qui ne sont pas intégralement libérés.
- c) La Société ne peut procéder à des ventes non couvertes de titres négociables, d'instruments monétaires ou d'autres instruments financiers.
- d) La Société ne peut acquérir que des biens meubles ou immeubles indispensables à l'accomplissement de ses activités.
- e) La Société ne peut acquérir de métaux précieux ni de certificats représentatifs de ceux-ci.
- IX. a) La Société n'est pas tenue de respecter les plafonds mentionnés au présent chapitre lorsqu'elle exerce les droits de souscription attachés aux valeurs mobilières ou aux instruments monétaires qui composent ses actifs. Tout en garantissant le respect du principe de répartition des risques (« risk spreading »), les Sous-fonds récemment créés peuvent déroger aux alinéas III., IV. et VI. a), b) et c) pendant une période de six mois à compter de la date de leur création.
- b) En cas de dépassement des plafonds stipulés à l'alinéa a), pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société ou par suite de l'exercice de droits de souscription, la Société doit, dans le cadre de ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire de régulariser cette situation en tenant compte des intérêts de ses Actionnaires.
- c) Dans la mesure où un émetteur est une personne morale disposant de Sous-fonds multiples dans lesquels les actifs du Sous-fonds concerné sont exclusivement réservés aux Investisseurs de ce Sous-fonds et aux créanciers dont la demande est intervenue en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation de ce Sous-fonds, chaque Sous-fonds doit être considéré comme un émetteur distinct aux fins de l'application des règles de répartition des risques visées aux alinéas III., IV. et VI.

Restrictions d'investissement supplémentaires

Pour que les Sous-fonds suivants soient éligibles au « Plan d'Epargne en Actions » français et tant qu'ils sont enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en France :

Robeco Euro Zone Equities,
Robeco European Stars Equities,
SAM Sustainable European Equities¹, et
Robeco European MidCap Equities.

les restrictions suivantes s'appliqueront :

pour chaque Sous-fonds, le montant total investi en Actions ou en titres assimilés (selon la définition donnée par l'article L-221-31 du Code monétaire et financier français, I-1, a, b et c) d'émetteurs dont le siège social est sis au sein d'un pays membre de :

- l'Union européenne ; ou
- l'Espace économique européen, sous réserve que le pays concerné soit signataire d'une convention bilatérale de coopération en matière de fiscalité avec la France comprenant une clause d'assistance administrative relative à la lutte contre la fraude ou l'évasion fiscale ;

ne saurait à aucun moment être inférieur à 75 %.

¹ Ce Sous-fonds s'appelait auparavant « Robeco European Equities », mais son nom et sa politique d'investissement ont été modifiés à compter du 15 janvier 2011.

Restrictions d'investissement supplémentaires pour Taïwan :

Dès lors que la Société est enregistrée à Taïwan, les Sous-fonds proposés et vendus à Taïwan seront soumis aux restrictions suivantes :

- (a) Sauf accord contraire ou annonce d'une dérogation par le *Securities and Futures Bureau* de la Commission de supervision financière (la « FSC »), la valeur totale de la position de place détenue sur des positions longues sur instruments dérivés à des fins autres qu'à des fins de couverture, dont chaque Sous-fonds est titulaire ne peut, à aucun moment, excéder 40 % de sa valeur nette d'inventaire ; la valeur totale de la position de place détenue sur des positions courtes sur instruments dérivés dont chaque Sous-fonds est titulaire ne peut, à aucun moment, excéder la valeur de marché totale des titres correspondant que détient le Sous-fonds ;
- (b) Un Sous-fonds ne peut investir dans de l'or, ni directement dans des marchandises ou des biens immobiliers ;
- (c) Les participations que détient un Sous-fonds dans des titres cotés sur les Bourses de Chine continentale ou dans des valeurs liées à la Chine (selon la définition qui en est donnée par la FSC) ne peuvent, à aucun moment, excéder certains taux plafonds stipulés par la FSC, le cas échéant ;
- (d) Les investissements totaux réalisés dans ce Sous-fonds par des ressortissants taïwanais ne peuvent, à aucun moment, excéder certains taux plafonds stipulés par la FSC, le cas échéant ; et
- (e) Le marché des valeurs mobilières de Taïwan ne peut constituer une région d'investissement majeure dans le portefeuille de tout Sous-fonds. Le montant des investissements que chaque Sous-fonds est autorisé à réaliser sur le marché des valeurs mobilières de Taïwan est soumis à un taux fixé par la FSC, le cas échéant.

ANNEXE III – GESTION DU RISQUE

La Société de gestion, pour le compte de la Société, fera appel à une procédure de gestion des risques qui lui permettra de contrôler et d'évaluer à tout moment le risque associé aux positions ainsi que leur contribution au profil de risque général de chaque Sous-fonds. La société de gestion, pour le compte de la Société, fera appel, le cas échéant, à une procédure permettant une évaluation précise et indépendante de la valeur de tout instrument dérivé OTC.

De stricts contrôles des risques ont vocation à limiter le risque de marché du Sous-fonds. La méthodologie de gestion du risque appliquée par la Société de gestion se concentre sur le concept de tracking error¹ Le cas échéant, l'ampleur de l'exposition des Sous-fonds au risque de marché est limitée par le biais de limites de la tracking error ex-ante qui mesure les risques prospectifs et/ou la Perte maximale potentielle. Des positions dérivées sont incluses dans les calculs de risque de marché, en tenant compte des expositions économiques de chaque instrument à sa ou ses valeurs sous-jacentes.

Le recours à des limites du risque de marché restreint implicitement le *leverage* pouvant être introduit dans les différents portefeuilles. Dans les cas où le risque de marché des Sous-fonds est évalué par rapport à un benchmark approprié, si possible, le Sous-fonds utilisera un indice (partiel) externe généralement reconnu en tant que benchmark.

En complément des principales mesures relatives aux risques susmentionnées ci-dessus, les résultats des scénarios de marché (« stress scénarios ») sont mesurés, analysés et contrôlés. Tant les niveaux que les changements relatifs des résultats des « stress test » (évaluation dans des conditions de marché critiques) seront analysés.

Une équipe indépendante de gestion du risque assure la mise en œuvre des contrôles de la gestion du risque pour le compte de la Société de gestion. Pour résumer, le processus de gestion du risque pour le Fonds inclut les éléments suivants :

- le calcul et le contrôle des mesures relatives à la tracking error et/ou à la Valeur à risque ;
- les calculs relatifs aux « stress test » en vue d'évaluer la fiabilité des calculs du risque ;
- Le calcul et contrôle quotidiens de l'exposition à la contrepartie et des limites de concentration conformément aux restrictions en matière d'investissement mentionnées en Annexe II, paragraphe III ; a).

Outre le risque de marché, les transactions hors cote de produits financiers dérivés génèrent un risque de contrepartie. Les procédures prévues pour la sélection des contreparties se basent particulièrement sur les notations de crédits externes et les probabilités de défaillance imputables au marché (spreads de crédit) L'exposition à la contrepartie et les limites de concentration sont calculées et contrôlées quotidiennement. Le risque de contrepartie est atténué par une garantie en espèces appropriée.

Dès lors que la livraison d'un actif devient exigible par une contrepartie auprès d'un Sous-fonds en raison d'un instrument financier dérivé, le Sous-fonds doit être en mesure de livrer l'actif immédiatement ou de l'acquérir à temps pour en effectuer la livraison. Dès lors qu'un paiement devient exigible par une contrepartie auprès d'un Sous-fonds en raison d'un instrument financier dérivé, le Sous-fonds doit soit détenir des espèces soit disposer de suffisamment de liquidités pour respecter ces obligations. Une politique de couverture a été mise en œuvre afin de veiller à ce que les actifs d'un Sous-fonds soient suffisamment liquides pour permettre au Sous-fonds de respecter ses obligations de paiement.

Enfin, les marchés financiers sont parfois illiquides, donnant lieu au risque de liquidité. De stricts contrôles des

¹ La tracking error donne une indication de l'écart susceptible de se produire entre les résultats du portefeuille et ceux du benchmark. Les VaR relatives d'un portefeuille mesurent la perte attendue la plus forte relative à un benchmark au cours d'une période déterminée dans des circonstances normales et dans le cadre d'un niveau de confiance spécifique. La VaR diffère du concept de tracking error sur de nombreux points. Premièrement, la VaR est une mesure qui ne comprend qu'un seul aspect puisqu'elle ne tient compte que des seules pertes. En second lieu, la VaR dépend du niveau de confiance choisi.

risques ont vocation à limiter le risque de liquidité des Sous-fonds. En termes mensuels, les positions des Sous-fonds sont équilibrées par rapport aux volumes de négociations des marchés et contrôlées en fonction des spreads de crédit, des cours inactifs (stale prices), des programmes de rachat et de la distribution dans les différentes catégories d'instruments de placement. Les limites de concentration sont calculées et contrôlées quotidiennement.

ANNEXE IV – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET TECHNIQUES ET INSTRUMENTS

La Société peut utiliser (i) des instruments dérivés financiers en tant qu'actifs éligibles ainsi que (ii) des techniques et des instruments applicables aux titres négociables et aux instruments monétaires aux conditions et dans les limites prescrites par la loi du 20 décembre 2002 (la « Loi ») et les règlements de l'autorité de régulation. La Société peut utiliser des instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture des risques de change et des risques du marché ainsi qu'à des fins d'investissement.

Les conditions d'utilisation et les limites applicables devront en tout état de cause être en conformité avec les dispositions de la Loi.

En aucun cas, ces opérations ne doivent avoir pour effet de détourner la Société et ses Sous-fonds des politiques et des restrictions en matière d'investissement.

Conformément aux stipulations de l'Annexe II, item VII, la Société veillera à ce que l'exposition globale liée à l'utilisation d'instruments dérivés financiers ne dépasse pas la valeur nette d'inventaire de tout Sous-fonds. Le risque global lié aux instruments dérivés détenus dans un Sous-fonds sera déterminé à l'aide d'une approche reposant sur le modèle interne, en prenant en considération toutes les sources de risque global (risques de marché généraux et spécifiques), qui pourrait entraîner une variation significative de la valeur du portefeuille.

Les techniques et instruments (y compris, notamment, le prêt de titres et les opérations de pension sur titres) portant sur des titres négociables et des instruments monétaires pourront être utilisés pour chacun des Sous-fonds aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

I. Prêt de titres et opérations de pension sur titres

Dans la mesure permise et dans les limites imposées par la loi et la réglementation applicable à la Société et, notamment, les dispositions (i) de l'article 11 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 relatif à certaines définitions de la loi modifiée de 2002 et (ii) de la Circulaire 08/356 de la CSSF relative aux règles applicables aux organismes de placement collectif lorsqu'ils recourent à certaines techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire (telles qu'amendées ou modifiées, le cas échéant) chaque Sous-fonds peut, afin de générer des capitaux ou des revenus supplémentaires ou de réduire les coûts ou les risques, (A) conclure, en qualité d'acquéreur ou de cédant, des opérations de pension sur titres optionnelles ou non et (B) s'engager dans des transactions de prêts de titres.

Selon le cas, la garantie en espèces perçue par chaque Sous-fonds relativement à toute transaction peut être réinvestie de manière conforme aux objectifs d'investissement du Sous-fonds dans (a) des actions ou unités émises par des organismes de placement collectif du marché monétaire calculant leur valeur nette d'inventaire sur une base journalière et bénéficiant d'une notation de AAA ou équivalente, (b) des dépôts bancaires à court terme, (c) des instruments monétaires conformes à la définition du règlement grand-ducal mentionné ci-dessus, (d) des obligations à court terme émises ou garanties par un Etat membre de l'UE, la Suisse, le Canada, le Japon ou les Etats-Unis, par leurs autorités locales ou par des institutions et organismes supranationaux ayant un champ d'application européen, régional ou international, (e) des obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier rang offrant une liquidité adéquate et (f) des prises en pension de titres conformes aux dispositions de l'alinéa I.C.a) de la Circulaire de la CSSF susmentionnée. Ce type de réinvestissement sera pris en compte pour le calcul de l'exposition globale de chaque Sous-fonds concerné, notamment s'il crée un effet de levier. Dans des circonstances normales, la garantie perçue comme sécurité des transactions de prêt de titres sera au moins de 105 % de la valeur de marché des titres prêtés. Ce pourcentage sera augmenté pour les contreparties ayant une solvabilité perçue plus faible. La garantie reçue sous forme de titre pour les transactions des contrats de rachat sera égale à au moins 90 % de la valeur des liquidités en circulation (ou entrantes) dans le cadre de l'accord de rachat concerné.

La garantie perçue pour ce type de transactions doit respecter les critères définis par la Circulaire 08/356 de la CSSF, qui comprend les garanties suivantes :

- (i) obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'UE ou de l'OCDE, par leurs autorités locales ou les organisations et organismes supranationaux de caractère communautaire, régional ou international, bénéficiant, en tout état de cause, d'une notation au moins égale à BBB ;
- (ii) obligations de sociétés *Investment Grade* émises par des émetteurs implantés au sein d'un Etat membre de l'UE ou de l'OCDE ;
- (iii) actions ou parts émises par des OPC du marché monétaire calculant leur valeur nette d'inventaire sur une base journalière et bénéficiant d'une notation AAA ou équivalente ;
- (iv) actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations / actions mentionnées aux points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) actions relevant de l'indice principal cotées à la Bourse d'un État membre de l'UE ou de l'OCDE ;
- (vi) actions admises à la cote officielle ou qui s'échangent sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou une bourse d'un Etat membre de l'OCDE, sous réserve que lesdites actions relèvent d'un indice principal ; ou
- (vii) liquidités.

La garantie est évaluée par un agent tiers qui joue le rôle d'intermédiaire entre les deux parties pour les opérations de prêt de titres. L'agent tiers est chargé d'administrer la garantie, la valorisation au cours de marché et la substitution de la garantie. La garantie est valorisée au cours du marché au jour le jour. Aucune marge de sécurité ne s'applique.

Robeco Securities Lending B.V. (« RSL ») est l'agent désigné pour les prêts de titres de la Société. Cette société est une filiale de Robeco Groep licenciée auprès de l'Autorité néerlandaise des Marchés Financiers. RSL est immatriculée en vertu du droit néerlandais. Les revenus marginaux générés par les prêts de titres sont partagés entre le Sous-fonds concerné et RSL, et font l'objet de spécifications plus détaillées dans les rapports vérifiés de la Société.

RSL réalise des prêts de titres pour le compte de la Société en contrepartie d'une commission conforme aux pratiques actuelles du marché. Les revenus générés par le prêt de titres feront l'objet d'un partage entre RSL et le Sous-fonds. Le partage de la commission varie en fonction des Sous-fonds. La commission varie entre 20 % et 35 % pour RSL et entre 65 % et 80 % pour le Sous-fonds.

La solvabilité et le montant des actifs nets des contreparties des transactions de prêt de titres / des contrats de rachat est évaluée sur la base de sources externes qui fournissent la notation à court terme, sur le spread des crédits et le montant de leurs actifs nets. Les garanties fournies par les sociétés mères sont également prises en compte. La solvabilité perçue de la contrepartie déterminera le niveau de prêt autorisé avec la contrepartie. Si la contrepartie a une notation à court terme inférieure à Moody's P-1 (ou une notation comparable de Standard & Poor's), les limites seront nettement révisées à la baisse.

Un sous-fonds pourrait mettre à disposition l'ensemble (soit 100 %) de ses actifs pour des opérations de pension sur titres ou de prêts de titres, sous réserve de leur adéquation à ce type d'opération et du respect, en toutes circonstances, des demandes de rachat. Les opérations de pension sur titres / prêts de titres ne doivent pas affecter la conformité de gestion des Sous-fonds avec leur politique d'investissement.

La garantie peut être renforcée en cas d'événement particulier ou de défaut de paiement dans le cadre de l'accord concerné. La garantie peut être soumise au droit de compensation si l'accord concerné le stipule.

RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX PRETS DE TITRES ET OPERATIONS DE PENSION SUR TITRES

L'utilisation des techniques et instruments mentionnés ci-dessus implique certains risques, dont une partie est explicitée aux paragraphes suivants. Il est par ailleurs impossible de garantir que l'objectif poursuivi par l'utilisation de ces techniques et instruments sera atteint.

En ce qui concerne les opérations de pension sur titres, les investisseurs doivent notamment avoir conscience (A) qu'en cas de défaillance de la contrepartie auprès de laquelle ont été placées des espèces du Sous-fonds, il existe un risque que la garantie perçue ait une valeur finale inférieure à celle des espèces placées, que ce soit en raison d'une évaluation inexacte de la garantie, de fluctuations défavorables du marché, d'une détérioration de la notation de crédit des émetteurs de la garantie, ou de l'illiquidité du marché sur lequel la garantie est négociée ; (B) que (i) le blocage d'espèces dans le cadre de transactions d'une importance et d'une durée excessives, le retard de recouvrement des espèces placées ou (iii) des difficultés à réaliser la garantie peuvent restreindre la capacité du Sous-fonds à respecter les demandes de remboursement, à acquérir des titres ou, plus généralement, à réinvestir et (C) que, selon le cas, les opérations de pension sur titres augmenteront l'exposition du Sous-fonds à des risques similaires aux risques associés aux instruments financiers dérivés optionnels ou à terme, risques décrits plus en détails dans d'autres chapitres de ce prospectus.

En ce qui concerne le prêt de titres, les investisseurs doivent notamment avoir conscience (A) que si l'emprunteur des titres prêtés par le Sous-fonds ne retournerait pas ces titres, il existe un risque que la garantie perçue ait une valeur finale inférieure à celle des titres prêtés, que ce soit en raison d'une évaluation inexacte, de fluctuations défavorables du marché, d'une détérioration de la notation de crédit des émetteurs de la garantie, ou de l'illiquidité du marché sur lequel la garantie est négociée ; (B) qu'en cas de réinvestissement d'une garantie en espèces, ce réinvestissement peut (i) créer un effet de levier, avec les risques y afférents ainsi que des risques de perte et de volatilité, (ii) avoir pour conséquence une exposition au marché incohérente avec les objectifs du Sous-fonds, ou (iii) rapporter une somme inférieure au montant de la garantie à retourner, et (C) que tout retard dans la restitution des titres prêtés peut restreindre la capacité d'un Sous-fonds à respecter les obligations de livraison qui lui incombent lors de la cession de titres.

Pour les Sous-fonds obligataires de Robeco Capital Growth Funds, la Société a l'intention de se servir amplement de ce genre de contrats de rachat.

II. Credit Default Swaps

La Société peut avoir recours aux « credit default swaps ». Un « credit default swap » est une opération financière bilatérale dans laquelle l'une des contreparties (l'acheteur de la protection) verse une redevance périodique en contrepartie d'un paiement éventuel par l'agent de protection en cas d'événement de crédit supporté par un émetteur de référence. L'acheteur de la protection est tenu soit de céder les obligations spécifiques émises par l'émetteur de référence à leur valeur nominale (ou à quelque autre référence ou prix d'exercice désignés) en cas d'événement de crédit, soit de percevoir un règlement au comptant calculé sur la base de l'écart entre le cours et cette référence ou ce prix d'exercice. Les « credit default swaps » feront, sur cette base, l'objet d'une réévaluation quotidienne en fonction de la valeur actuelle sur le marché. Par événement de crédit, on entend communément tout cas de faillite, d'insolvabilité, de liquidation judiciaire, de restructuration substantielle préjudiciable de la dette ou de manquement aux obligations de paiement parvenues à échéance. L'*International Swaps and Derivatives Association* (« ISDA ») a publié des documents normalisés applicables à ces opérations sous le contrôle de son Accord cadre ISDA.

La Société pourra acheter des protections dans le cadre de « credit default swaps » ou vendre des protections dans le cadre de « credit default swaps » afin d'acquiescer une exposition spécifique au risque de crédit.

La Société ne conclura d'opérations de « credit default swaps » qu'auprès d'institutions financières de premier ordre (c'est-à-dire, notée au moins A3 (long terme) par Moody's (ou notation similaire de Standard & Poors) et/ou P-1 (court terme) (ou notation similaire de Standard & Poors) spécialisées dans ce type d'opérations et dans le cadre exclusif des normes définies par l'ISDA. De surcroît, le recours aux « credit default swaps » devra respecter les objectifs et politiques d'investissement ainsi que le profil de risque du Sous-fonds concerné.

La Société garantira à tout moment qu'elle dispose des actifs nécessaires au paiement des rachats découlant des demandes de rachat et qu'elle respecte en outre les obligations lui incombant en relation avec des « credit default swaps » ainsi qu'avec d'autres techniques et instruments.

III. Précisions relatives à l'utilisation de certains instruments dérivés

L'attention des Investisseurs des Sous-fonds obligataires et du Sous-fonds Absolute Return est attirée sur les éléments suivants :

Les instruments dérivés négociés en bourse et de gré à gré sont autorisés, y compris, sans que cette liste soit limitative, les contrats à terme, les options, les swaps (y compris, notamment les swaps de taux d'intérêt, les credit default swaps (« CDS »), les swaps d'indice et les swaps de paniers de CDS).

Les swaps de paniers de CDS (tels que les familles iTraxx et IBOXX des swaps de paniers de CDS) sont des swaps de paniers qui portent sur une gamme diversifiée de titres et d'instruments dérivés. Le Sous-fonds pourra investir dans des swaps de paniers de CDS, ceux-ci pouvant être utilisés en guise de protection à l'égard de l'acheteur et du vendeur. Les principaux avantages des swaps de paniers de CDS résident dans l'exposition instantanée à une gamme très diversifiée de crédits présentant un faible niveau de coût en termes d'offre et de demande, mais aussi, notamment, dans leur utilisation à des fins de couverture de risque de crédit dans le cadre de tout credit default swap ou obligation en espèces associé(e) à une dénomination unique.

Les instruments « TBA » sont des contrats, conclus sur une valeur mobilière adossée à des crédits immobiliers (« MBS ») sous-jacente, ayant pour objet l'achat ou la vente d'un MBS qui sera livré à une date future convenue. Dans le cadre d'une opération TBA, le cédant et l'acquéreur conviennent de paramètres de transaction généraux, tels que l'intermédiaire, les coupons, la date de règlement, la valeur nominale et le prix, mais en général, l'acquéreur ignore quels groupes seront livrés jusqu'à deux jours avant le règlement.

ANNEXE V – COMMISSION DE PERFORMANCE

Description détaillée de la Méthode de calcul relative à la catégorie A

Processus quotidien

La Commission de performance quotidienne sera calculée de la manière suivante. Chaque Jour d'évaluation, la fluctuation de la Commission de performance correspond à la différence en pourcentage entre la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie correspondante du Sous-fonds au Jour d'évaluation et celle au Jour d'évaluation précédent ainsi que la différence en pourcentage entre l'équivalent journalier simple de l'Indice ou du Taux butoir correspondant (tels que définis à l'Annexe I) au Jour d'évaluation et au Jour d'évaluation précédent. Le résultat est ensuite multiplié par la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds et par la Part pertinente telle que définie à l'Annexe I.

Commission de performance journalière = Δ (NAV par Action au Jour d'évaluation / NAV par Action au Jour d'évaluation précédent)

$$\begin{aligned} & \text{-/- } \Delta \text{ (Indice/Taux butoir au Jour d'évaluation / Indice/Taux butoir au Jour d'évaluation} \\ & \text{précédent)} \\ & \text{X Valeur nette d'inventaire de la Catégorie correspondante du Sous-fonds} \\ & \text{X Part} \end{aligned}$$

La Commission de performance journalière ainsi obtenue sera intégrée dans la Commission de performance cumulée depuis l'introduction (ou la dernière réinitialisation). Si la Commission de performance journalière ainsi calculée se révélait négative, elle viendra en déduction de la Commission de performance cumulée. La Commission de performance cumulée sera déduite de la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds, sous réserve qu'elle soit positive. Si la Commission de performance cumulée se révélait négative, le cumul de la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds sera égal à 0.

Processus annuel

A la clôture de l'Exercice, il conviendra d'évaluer si les critères de la Catégorie A sont respectés en comparant la Valeur nette d'inventaire par Action (en pour cent) de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds au premier Jour d'évaluation depuis l'introduction (ou la dernière réinitialisation) et cette même Valeur au dernier Jour d'évaluation de l'Exercice ainsi que la variation en pourcentage de l'équivalent journalier simple de Taux butoir ou de l'Indice correspondant, tels que définis à l'Annexe I, pour la période concernée.

Les critères de la catégorie A sont respectés si =

$(\text{NAV au dernier Jour d'évaluation} / \text{NAV au premier Jour d'évaluation}) > (\text{Indice/Taux butoir au dernier Jour d'évaluation} / \text{Indice/Taux butoir au premier Jour d'évaluation})$

Si les critères correspondant à la Catégorie A décrits ci-dessus sont respectés, la Commission de performance cumulée sera due à la Société de gestion. Si la Commission de performance cumulée est négative, aucune Commission de performance ne sera due à la Société de gestion. Dans les deux cas, la base de calcul de la Commission de performance pour l'Exercice suivant sera ramenée à 0 (réinitialisation), tout comme la Commission de performance cumulée. Si les critères correspondant à la Catégorie A décrits ci-dessus ne sont pas respectés, la base de calcul de la Commission de performance pour l'Exercice suivant ne sera pas réinitialisée et la Commission de performance cumulée ne sera pas due à la Société de gestion, ni ne sera réinitialisée.

Le calcul de la (variation de la) Valeur nette d'inventaire par Action (en pour cent) telle que décrite ci-dessus sera effectué conformément au chapitre 2.6 « Calcul de la Valeur nette d'inventaire », indépendamment des ajustements de la dilution mentionnés au chapitre 2.6 « Calcul de la Valeur nette d'inventaire - Fluctuation de l'évaluation » et corrigée afin de tenir compte des distributions de dividendes et hors autres frais et dépenses, à l'exclusion de l'incidence de toute souscription ou de tout rachat.

Description détaillée de la Méthode de calcul relative à la catégorie B

Processus quotidien

La Commission de performance quotidienne sera calculée de la manière suivante. A chaque Jour d'évaluation, il est déterminé si au dit Jour d'évaluation, la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds est supérieure au High watermark. Si cette condition est respectée, la différence correspond à la différence en pourcentage entre la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie correspondante du Sous-fonds au Jour d'évaluation depuis le Jour d'évaluation précédent ainsi que la différence en pourcentage entre l'équivalent journalier simple de l'Indice ou du Taux butoir correspondant (tels que définis à l'Annexe I) au Jour d'évaluation depuis le Jour d'évaluation précédent. Le résultat est ensuite multiplié par la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds et par la Part pertinente telle que définie à l'Annexe I.

1. Valeur nette d'inventaire de la Catégorie correspondante du Sous-fonds > High watermark
2. Commission de performance journalière =
$$\frac{\Delta (\text{NAV par Action au Jour d'Evaluation} / \text{NAV par Action au Jour d'Evaluation précédent}) - / - \Delta (\text{Indice/Taux butoir au Jour d'Evaluation} / \text{Indice/Taux butoir au Jour d'Evaluation précédent})}{X} \times \text{Valeur nette d'inventaire de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds} \times \text{Part}$$

La Commission de performance journalière ainsi obtenue sera intégrée dans la Commission de performance cumulée depuis l'introduction (ou la dernière réinitialisation). Si la Commission de performance journalière ainsi calculée se révélait négative, elle viendra en déduction de la Commission de performance cumulée. La Commission de performance cumulée sera déduite de la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds, sous réserve qu'elle soit positive. Si la Commission de performance cumulée se révélait négative, le cumul de la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds sera égal à 0.

Si la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds se révélait inférieure au High watermark, la Commission de performance cumulée sera réinitialisée.

Processus annuel

A la clôture de l'Exercice, il conviendra d'évaluer si les critères de la Catégorie B sont respectés :

1. en comparant la Valeur nette d'inventaire par Action (en pour cent) de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds au premier Jour d'évaluation depuis l'introduction (ou la dernière réinitialisation) et cette même Valeur au dernier Jour d'évaluation de l'Exercice ainsi que la variation en pourcentage de l'équivalent journalier simple de Taux butoir ou de l'Indice correspondant, tels que définis à l'Annexe I, pour la période concernée.
$$(\text{NAV au dernier Jour d'évaluation} / \text{NAV au premier Jour d'évaluation}) > (\text{Indice/Taux butoir au dernier Jour d'évaluation} / \text{Indice/Taux butoir au premier Jour d'évaluation})$$
2. en calculant la performance de la Catégorie d'Actions correspondante du Sous-fonds découlant du High watermark applicable à la Valeur nette d'inventaire de cette Catégorie d'Actions.
$$(\text{NAV au dernier Jour d'évaluation} / \text{NAV au premier Jour d'évaluation}) > (\text{NAV au dernier Jour d'évaluation} / \text{High Watermark})$$
3. en vérifiant si un nouveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire a été enregistré au cours de l'Exercice.

Si les critères correspondant à la Catégorie B décrits ci-dessus sont respectés, la Commission de performance cumulée sera due à la Société de gestion. Si la Commission de performance cumulée est négative, aucune Commission de performance ne sera due à la Société de gestion. Si les critères correspondant à la catégorie B décrits ci-dessus ne sont pas respectés, la Commission de performance cumulée positive ne sera pas due à la Société de gestion. Dans tous les cas, la base de calcul de la Commission de performance suivante sera réinitialisée, tout comme la Commission de performance cumulée. Un nouveau High watermark sera également défini et considéré comme le « nouveau plus haut de la Valeur nette d'inventaire ».

Le calcul de la (variation de la) Valeur nette d'inventaire par Action (en pour cent) telle que décrite ci-dessus sera effectué conformément au chapitre 2.6 « Calcul de la Valeur nette d'inventaire », indépendamment des ajustements de la dilution mentionnés au chapitre 2.6 « Calcul de la Valeur nette d'inventaire - Fluctuation de l'évaluation » et corrigée afin de tenir compte des distributions de dividendes et hors autres frais et dépenses, à l'exclusion de l'incidence de toute souscription ou de tout rachat.

ANNEXE VI – INVESTISSEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA FILIALE MAURICIENNE

I. Investissement par l'intermédiaire de la Filiale mauricienne

Il n'est pas envisagé de réaliser directement en Inde des investissements au titre du Sous-fonds Robeco Indian Equities. En lieu et place de tout investissement direct, le Sous-fonds réalisera des investissements par l'intermédiaire de Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd., filiale à 100 % de la Société. La Filiale mauricienne détiendra l'ensemble des investissements réalisés en Inde par Robeco Indian Equities. La Banque dépositaire de la Filiale mauricienne détient les actifs de cette dernière pour le compte de Robeco Indian Equities.

L'Ile Maurice est un pays fréquemment utilisé dans le cadre d'investissements réalisés en Inde sur une base collective. Par conséquent, l'Ile Maurice a développé des infrastructures visant à soutenir de tels véhicules, y compris une gamme complète de services administratifs. La Filiale mauricienne a été créée afin de tirer profit de telles infrastructures situées dans un fuseau horaire qui se trouve entre celui de l'Inde et celui du Luxembourg. S'il ne s'avérait plus avantageux d'investir indirectement par l'intermédiaire de la Filiale mauricienne, Robeco Indian Equities pourrait décider d'investir directement en Inde.

Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd. a été créé en tant que société de capitaux en vertu du Companies Act (loi relative aux sociétés) de 2001 et est immatriculée en tant que Société de licence commerciale internationale de Catégorie I en vertu du Financial Services Act (loi relative aux services financiers) de 2007. La Filiale mauricienne est une filiale à 100 % de la Société. La Société détient exclusivement des actions nominatives au capital de la Filiale mauricienne. La Filiale mauricienne demandera à obtenir le statut FII auprès du Conseil des valeurs mobilières et du change d'Inde (« SEBI ») à titre de sous-compte de la Société.

Robeco Institutional Asset Management B.V. sera désignée en tant que gestionnaire des investissements de Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd. Robeco Institutional Asset Management B.V. a désigné Robeco Hong Kong Ltd. en tant que Conseiller auxiliaire en investissement de la Filiale mauricienne. Robeco Hong Kong Ltd. sera en charge de la gestion courante des actifs de la Filiale mauricienne. La convention conclue avec Robeco Hong Kong Ltd. prendra fin immédiatement à l'expiration de la convention portant sur le Conseil en investissement conclue entre la Filiale mauricienne et Robeco Institutional Asset Management B.V.

Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd. est autorisée à investir uniquement conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions fixées dans le présent Prospectus. Robeco Indian Equities avancera des fonds à la Filiale mauricienne principalement par voie de souscription d'actions, étant toutefois entendu qu'elle peut également conclure des prêts, recourir à des titres de créance et à des titres de créance convertibles de tout type, dans la mesure permise par la réglementation et le prospectus applicables de la Société.

II. Filiale mauricienne

Les opérations de la Filiale mauricienne seront réalisées sous la surveillance et la direction du Conseil d'administration de la Filiale mauricienne, qui sera également responsable du contrôle des investissements de la Filiale mauricienne, de l'exécution et de la fourniture de services de conseil au bénéfice exclusif de Robeco Capital Growth Funds, y compris en relation avec les opérations massives de rachat réalisées dans le Sous-fonds. La politique d'investissement de la Filiale mauricienne sera identique à celle de Robeco Indian Equities figurant en Annexe I. Le Conseil d'administration de la Filiale mauricienne se compose d'individus possédant une vaste expérience des marchés financiers.

Le Conseil d'administration de la Filiale mauricienne se composera d'au moins deux administrateurs résidents de l'Ile Maurice. Les administrateurs de la Société représentent la majorité du conseil de la Filiale mauricienne.

Lors des réunions régulières du conseil, les administrateurs de la Filiale mauricienne analyseront les performances des investissements de la Filiale mauricienne et, conjointement avec le Conseiller en investissement, développeront des stratégies d'investissement pour le semestre à venir. Le conseil confirmera notamment l'attribution d'actions, approuvera l'utilisation du sceau de la société, déterminera la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Filiale mauricienne et donnera instruction au secrétaire de prendre les mesures appropriées. Le conseil veillera à ce que les accords / contrats appropriés soient signés avec les différentes agences qui fourniront des services à la Filiale mauricienne.

Le conseil de la Filiale mauricienne analysera toute question opérationnelle autre que courante et s'informerera auprès de ses conseillers juridiques, commissaires aux comptes et administrateurs de toute modification réglementaire, de tout changement relatif à l'environnement fiscal susceptible d'avoir une incidence sur la Filiale mauricienne.

Les frais correspondant à la gestion des investissements de la Filiale mauricienne, Robeco Indian Equities (Ile Maurice) Ltd., par Robeco Institutional Asset Management B.V., seront payés sur les frais de gestion encourus par Robeco Indian Equities, qui sont dus à la Société de gestion. Les coûts de fonctionnement de la Filiale mauricienne, y compris les honoraires de l'Administrateur mauricien, seront à la charge de la Société de gestion. Ces coûts sont estimés à 75 000 EUR par an.

Les dépenses liées aux investissements, telles que, notamment, les commissions normalement applicables aux transactions, activités bancaires et services de courtage, les droits de garde afférents aux actifs de la Filiale mauricienne ou les dépenses encourues à cet égard, telles que les frais de vote par procuration, seront à la charge de la Filiale mauricienne.

Si le recours à la Filiale mauricienne est soumis à tout changement futur, tout changement de cette nature est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur les rendements de Robeco Indian Equities. A ce titre, nous pouvons citer toute circonstance dans laquelle est exclue l'application du traité visant à éviter la double imposition ou de mesures applicables, par suite notamment de toute réglementation future des autorités fiscales indiennes. Le Gouvernement indien a publié une déclaration officielle confirmant que les autorités fiscales indiennes doivent accepter le certificat d'enregistrement délivré par le Gouvernement mauricien pour preuve de la résidence de l'investisseur. Les Administrateurs ont été informés que, tant que tel est le cas, le portefeuille sous-jacent des investissements indiens ne sera pas soumis à l'impôt indien sur les plus-values.

En outre, les dividendes déclarés par les sociétés indiennes seront exonérés d'impôt (en Inde), sur la base des investissements relevant de la Filiale mauricienne.

Toutefois, toute société indienne distribuant les dividendes devra s'acquitter de l'impôt sur la distribution de dividendes (« DDT ») aux taux applicables. Les intérêts perçus sur les valeurs mobilières cotées sur la Bourse indienne seront soumis à un impôt au taux de 20 % (plus majoration et contribution à l'éducation).

En cas de modification de cette situation ou en cas de non applicabilité du traité, les plus-values réalisées sur la cession des actions cotées susmentionnées (et sur lesquelles porte l'impôt sur les transactions de valeurs mobilières⁵) pourront être assujetties à l'impôt sur la base de la durée de détention de l'investissement. Lorsque les actions sont détenues pendant une période supérieure à 12 mois, les bénéfices seront considérés comme des plus-values à long terme et seront exonérés de l'impôt. Lorsque les actions sont détenues pendant une période inférieure à 12 mois, les bénéfices seront considérés comme des plus-values à court terme et seront assujettis à l'impôt à un taux de 10 % (plus majoration et contribution à l'éducation). Conformément au projet de loi de finances 2008, il est proposé que le taux de l'impôt applicable aux plus-values à court terme soit porté de 10 à 15 % à compter de la date d'entrée en vigueur du projet de loi de finances

III. Administrateur mauricien

La Filiale mauricienne a désigné Deutsche International Trust Corporation (Mauritius) Limited en qualité d'administrateur, de secrétaire, d'agent administratif et d'agent d'enregistrement de la Filiale mauricienne.

⁵ Concernant les transactions réalisées sur une bourse reconnue, tant le cessionnaire que le cédant des actions sont tenus de payer l'impôt sur les transactions de valeurs mobilières au taux de 0,125 pour cent de la valeur de la transaction.

Deutsche Bank est immatriculée dans l’Ile Maurice et bénéficie d’une autorisation de la Commission financière de l’Ile Maurice pour fournir, notamment, des services de gestion de société aux sociétés offshore.

IV. Administrateurs de la Filiale mauricienne

Les Administrateurs de la Filiale mauricienne sont les suivants :-

Ali Ould Rouis
Administrateur
Banque Robeco S.A.
Robeco Gestions S.A.
Paris, France

Arjen J. W. Jongma
Premier vice-président
Robeco Nederland B.V.
Rotterdam, Pays-Bas

Stefan Gordijn
Vice-président
SAM Sustainable Asset Management AG
Suisse

Shahed Hoolash
Responsable – Transaction Management Group
Deutsche International Trust Corporation (Mauritius) Limited

Anil Sharma
Responsable – Services aux entreprises
Deutsche International Trust Corporation (Mauritius) Limited

V. Commissaire aux comptes de la Filiale mauricienne

Ernst & Young
Level 20, Newton Tower
Sir William Newton Street
Port Louis, Ile Maurice

VI. Banque dépositaire et Administrateur de la Filiale mauricienne en Inde et dans l’Ile Maurice

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette

Deutsche International Trust Corporation (Mauritius) Limited
4th Floor
Barkly Wharf East, Le Caudan
Waterfront, P.O. Box 615
Port Louis, Ile Maurice

APPENDIX VII - SUPPLEMENTARY PROVISIONS IN RESPECT OF THE DISTRIBUTION OF THE COMPANY'S SHARES IN OR FROM SWITZERLAND

Distribution in Switzerland

La Commission fédérale des Banques a autorisé SAM Sustainable Asset Management A.G., Josefstrasse 217, 8005 Zurich, Suisse, à exercer les fonctions de représentant de la Société en Suisse. Cette autorisation inclut le droit de proposer et de distribuer les Actions de la Société en Suisse ou à partir de la Suisse, conformément à l'art. 120 de la Loi fédérale suisse sur les fonds de placement collectifs du 23 juin 2006. La Société a été autorisée en Suisse en tant que fonds de placement étranger conforme aux Directives 2001/107/CEE et 2001/108/CEE, telle que modifiées, relatives aux organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (« OPCVM »).

Le Prospectus, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la Société ainsi que les prospectus simplifiés de chaque Sous-fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de SAM Sustainable Asset Management A.G. à Zurich.

Agent payeur en Suisse

UBS S.A., immatriculée au 45, Bahnhofstraße, 8098 Zurich, agit pour le compte de la Société en qualité d'agent payeur.

Les Actions de catégorie « B » et « M » ne seront pas offertes à la souscription du public en Suisse.

Publications

En Suisse, les communications de la Société paraissent dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Les cours d'émission et de rachat ainsi que la Valeur nette d'inventaire des Sous-fonds sont publiés quotidiennement (avec la mention « hors commissions ») sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Langue des prospectus

Les versions françaises du Prospectus et du Prospectus simplifié feront foi concernant la distribution des Actions de la Société en Suisse.

Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for en relation avec toute Part de la Société, proposée ou distribuée en Suisse ou à partir de la Suisse, se trouvent au siège du représentant.

Paiement des commissions et honoraires à la charge du Sous-fonds

Si un Sous-fonds est commercialisé en Suisse, la Société peut, à son entière discrétion, rembourser les montants aux investisseurs institutionnels suivants, qui détiennent commercialement des actions au nom de tierces parties :

- - compagnies d'assurance-vie ;
- - caisses de retraite et autres institutions de prévoyance ;
- - fondations de placement ;
- - sociétés de gestion de fonds suisses ;
- - sociétés étrangères de gestion de fonds et prestataires de services étrangers ;
- - sociétés d'investissement.

Si un Sous-fonds est commercialisé en Suisse, la Société peut verser des commissions d'Etat aux intermédiaires financiers suivants :

- intermédiaires financiers autorisés et intermédiaires financiers exempts d'autorisation ;
- intermédiaires financiers plaçant les parts de fonds exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels et dont la trésorerie est gérée à titre professionnel
- intermédiaires financiers qui placent leurs fonds auprès de leurs clients exclusivement, sur la base d'un mandat de gestion discrétionnaire

Effet de levier

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que l'exposition du Sous-Fonds pourrait, dans certaines circonstances, ne pas être entièrement couverte par les actifs du Sous-Fonds, en raison de l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture du risque de crédit de certains émetteurs ou à des fins de réalisation de l'objectif d'investissement ainsi qu'en raison de la possibilité du recours au prêt de valeurs mobilières. Le risque associé à l'utilisation de ces instruments de devra pas dépasser 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Sous-fonds concerné. Par conséquent, l'exposition globale associée aux investissements du Sous-fonds pourra s'élever à 200 % de la Valeur nette d'inventaire du Sous-fonds. Compte tenu du fait que l'emprunt est admis à hauteur de 10 % maximum, l'exposition globale peut atteindre 210 % de la Valeur nette d'inventaire du Sous-fonds concerné.

En outre, l'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que le risque est évalué dans le cadre d'une approche Perte maximale potentielle / tracking error et de « stress tests » pour l'ensemble des Sous-fonds de la Société.

ANNEXE VIII – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN IRLANDE

Remarques générales

Les investissements réalisés dans la Société comportent un certain degré de risque. La valeur des Actions et les revenus issus de celles-ci sont susceptibles de varier à la baisse comme à la hausse ; les Investisseurs peuvent de ce fait ne pas recouvrer le montant investi. Il est possible que les placements dans la Société ne soient pas adaptés à l'ensemble des Investisseurs. Le présent Prospectus ne doit pas être considéré comme une recommandation d'achat, de vente ou de maintien de toute autre manière de tout placement ou participation spécifique. Les Investisseurs ayant besoin de conseils doivent se rapprocher d'un conseiller financier compétent.

Agent de facilités

L'agence de Rabobank International à Dublin a été désignée comme agent de facilités pour la Société en Irlande et a accepté de fournir les facilités à ses bureaux de Charlemont Place, Dublin 2, Irlande, dans lesquels :

- (a) un Actionnaire peut racheter les Actions lui appartenant et obtenir le paiement correspondant au prix du rachat ;
- (b) des informations peuvent être obtenues oralement ou par écrit sur le prix le plus récemment publié de l'Action de la Société ; et
- (c) les copies les plus récentes du Prospectus, des Suppléments, des Statuts, des rapports annuels et semi-annuels de la Société pourront être consultées gratuitement.

Imposition des Actionnaires résidant en Irlande

Les avis suivants reflètent l'interprétation par la Société de la législation, de la réglementation et des pratiques fiscales irlandaises actuelles. Les Investisseurs résidant en Irlande doivent demander l'avis d'un professionnel en matière de fiscalité et autres questions afférentes.

La Société est conçue pour être gérée et contrôlée de manière à ne pas être considérée comme domiciliée en Irlande aux fins de la fiscalité irlandaise.

Les Actions de la Société constituent une « participation substantielle dans un fonds offshore » aux termes du Chapitre 4, Article 27, du « Taxes Consolidation Act » de 1997 (« Loi fiscale »). Toute personne résidant en Irlande et acquérant une participation dans la Société devra préparer et remettre à l'administration fiscale irlandaise (Irish Revenue Commissioners) une déclaration qui comportera les éléments suivants :

- (A) nom et adresse de la Société,
- (B) description, y compris le coût pour la personne, de la participation acquise,
- (C) nom et adresse de la personne par l'intermédiaire de laquelle la participation substantielle a été acquise.

Fiscalité irlandaise des dividendes ou autres distributions provenant de la Société

Les investisseurs résidant en Irlande aux fins de la fiscalité irlandaise seront redevables de l'impôt irlandais sur les dividendes, payé comme suit :

- (a) si le contribuable n'est pas une société et
 - (i) si le revenu représenté par le paiement est correctement inclus dans la déclaration fiscale effectuée par ce contribuable, le taux d'imposition applicable au revenu concerné :
 - (i) sera égal au taux ordinaire lorsque le paiement constitue une distribution, effectuée annuellement ou à intervalles plus fréquents, autre qu'un paiement effectué en contrepartie de la cession d'une participation dans un fonds offshore (un « paiement applicable »), ou
 - (ii) sera déterminé par la formule suivante, lorsque le paiement n'est pas un paiement applicable et qu'il n'est pas effectué en contrepartie de la cession d'une participation dans un fonds offshore :

(S+3) pour cent si S est le pourcentage standard ; et

- (ii) si le revenu représenté par le paiement n'est pas correctement inclus dans la déclaration fiscale effectuée par ce contribuable, le revenu sera imposé au taux d'imposition marginale de ce contribuable ; ou
- (b) si le contribuable est une société et si le paiement n'est pas pris en compte au titre d'encaissement de créance par la Société, le revenu représenté par le paiement sera imposé au titre du Cas III de l'Annexe D.

Imposition irlandaise des plus-values relatives aux Actions détenues dans la Société

Toute plus-value découlant du rachat ou de toute autre cession d'actions par des investisseurs résidant en Irlande ou résidant habituellement en Irlande (personne privée ou morale) sera redevable de l'impôt sur le revenu et non de l'impôt irlandais sur les plus-values ou de l'impôt sur les sociétés au titre des plus-values, et ce de la manière suivante :

- (a) si le contribuable n'est pas une société et si le revenu représenté par le paiement est correctement inclus dans la déclaration fiscale effectuée par ce contribuable, le taux d'imposition applicable à ce revenu sera déterminé par la formule $(S + 3) \%$, dans laquelle S représente le taux ordinaire. Si le revenu représenté par le paiement n'est pas correctement inclus dans la déclaration fiscale effectuée par ce contribuable, le revenu sera imposé au titre de l'impôt sur le revenu au taux d'imposition marginale de ce contribuable ; ou
- (b) si le contribuable est une société et si la plus-value n'est pas prise en compte dans le calcul des bénéfices ou des plus-values d'activité de la Société, le revenu représenté par le paiement sera imposable au titre du Cas IV de l'Annexe D et le taux d'imposition sera déterminé par la formule de taux $(S + 3) \%$.

Si le calcul effectué fait apparaître une perte, la plus-value sera considérée comme nulle et aucune perte ne sera considérée comme se produisant lors de cette cession.

Toute cession par un Actionnaire de ses Actions réputée intervenir à des fins fiscales aura lieu à la fin d'une « période appropriée » et l'impôt sera déterminé et comptabilisé conformément à ce qui précède. Par période appropriée, on entend toute période de huit ans commençant à courir à compter de l'acquisition des Actions et chaque période subséquente de huit ans commençant à courir immédiatement après la période appropriée précédente. L'Actionnaire sera réputé avoir cédé et acquis à nouveau ses Actions sans délai à la valeur de marché applicable à cette date. Tout impôt payé sur la cession réputée intervient à titre de compensation du montant dû au final et en cas de dépassement dudit montant sur la cession des Actions, l'excédent pourra être réclamé par l'Actionnaire.

Les personnes résidant mais non domiciliées en Irlande peuvent, le cas échéant, demander l'application du principe de « remittance basis » pour le versement de l'impôt, auquel cas elles ne seront assujetties à l'impôt qu'au moment où le revenu ou la plus-value émanant de la Société sera perçu en Irlande.

À la date de rédaction du présent Prospectus, le taux d'imposition ordinaire (S) est de 20 %.